Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Mohamed Seddik BENYAHIA – Jijel
Faculté des Sciences et de la Technologie

Département d'Architecture

Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de :
MASTER ACADEMIQUE

Filière :
ARCHITECTURE

Spécialité :
ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

Présenté par :
Ouassila KRID

THEME :

REVITALISATION DE L'HABITAT TRADITIONNEL KSOURIEN

CAS : KSAR DECHERA HAMERA - BISKRA

/11/2020

Composition du Jury :

Hanane KIHAL	MAA, Université Mohamed Seddik BENYAHIA - Jijel, Président du jury
Amina AOUICI	MAA, Université Mohamed Seddik BENYAHIA - Jijel, Directeur de mémoire
Adila AIDET	MAA, Université Mohamed Seddik BENYAHIA - Jijel, Membre du Jury

Remerciement

Avant tout, je remercie le bon Dieu de m'avoir donné le courage, la patience, la force et m'accordé son soutien pour faire ce modeste travail.

J'adresse mes remerciements à tous les membres du département d'architecturede Jijel.

Mes vifs remerciements vont a mon encadreur Mme : AOUISSI Amina pour la qualité de son encadrement ;sa patience ,sa gentillesse et ses encouragements patients et bienveillant qui m' ont permis de mener ce travail.

Je tiens à remercier les membres du jury : KIHAL Hanane et AIDET Adila.

Pour leur contribution scientifique lors de l'évaluation de ce travail.

Et je remercie toutes celles et tous ceux qui ont contribué de prés ou de loin a l élaboration de ce travail.

Dédicace

Je remercie dieu toute puissant de m'avoir donné la force et le courage de finir ce modeste travail que je dédie :

A mes très chers parents pour leur encouragement et tout ce qu'ils ont fait pour moi et sans eux je ne serais pas où j'en suis aujourd'hui.

A mes frères et mes sœurs.

OUASSILA

Dédicace

Remerciement

Sommaire

Liste des illustrations

Liste des abréviations

SOMMAIRE :

Introduction générale

I. Introduction 1

II. Problématique 2

III. Hypothèses 4

IV. Objectif de la recherche 4

V. Méthodologie de la recherche 4

VI. Structure du mémoire 5

Approche théorique : Fondement de la recherche et notions de base.

Chapitre I : Construction de l'objet de recherche et définitions des concepts

Introduction 7

1. NOTION DU « PATRIMOINE »: 7

1.1 Définition 7

1.2 Valeurs du patrimoine 8

1.2.1. Les valeurs traditionnelles 8

1.2.2. Les nouvelles valeurs 9

1.3 Terminologies du patrimoine 10

1.4 Actions d'intervention et de sauvegarde du patrimoine 13

1.5 Le concept de patrimoine en Algérie 15

1.6 La stratégie de la préservation du patrimoine à travers la loi 98-04 15

2. « HABITAT » : COMPOSANTE MAJEUR DU PATRIMOINE BATI 16

2.1 Essai de définition de la notion de l'habitat 16

2.2 Le concept « habitat » 16

2.2.1. Le concept « habiter » 17

2.2.2. « l'espace à habiter : habitation » 18

2.2.3. Les modes de l'habiter 18

2.3 Typologie de l'habitat 19

2.3.1. Selon la forme 19

2.3.2. Selon l'emplacement 19

2.3.3. Selon l'époque 20
3. L'HABITAT TRADITIONNEL EN ALGERIE 20
3.1 Définition 20
3.2 Typologie de l'habitat traditionnel 21
3.2.1 L'habitat traditionnel des villes du Nord 21
3.2.2 L'habitat traditionnel des hauts plateaux, des chaînes montagneuses des Aurès et la grande Kabylie 22
3.2.3 L'habitat traditionnel des zones arides et semi aride du sud Algérien .. 22
Conclusion 24
Chapitre II: Habitat traditionnel ksourien en tant que patrimoine: composantes et caractéristiques
Introduction 25
1. LES KSOURS UNE FORME DE L'HABITAT TRADITIONNEL SAHARIEN 25
1.1 Origine de la cité saharienne 25
1.2 La naissance du ksar : premiers établissements urbains du Sahara 25
1.3 Approches de définition du Ksar 26
1.4 Typologie des ksours 28
1.4.1. Le ksar de montagne 28
1.4.2. Le ksar-citadelles ou casbah ou kalâa 28
1.4.3. Le ksar de plaine 28
2. FACTEURS ET MODES D'IMPLANTATION DES KSOURS 29
2.1 Les facteurs d'implantation 29
2.2 Modes d'implantation des ksours en Algérie 30
3. ASPECT MORPHOLOGIQUE DU KSAR 31
3.1. Identification du ksar 31
3.2. L'organisation spatiale de l'habitat ksourien 33
3.2.1. Les composantes de l'habitat ksourien 33
3.3. L'organisation de la maison ksourienne 35
3.4. Matériaux et techniques de construction des ksours 36
4. VALEURS DE L'HABITAT KSOURIEN 37
4.1. La valeur socio – culturelle 37
4.2. La valeur mémorielle et identitaire 37
4.3. La valeur économique 37
4.4. La valeur spirituelle et religieuse 37

4.5. La valeur éducative et pédagogique 38
4.6. La valeur esthétique 38
4.7. La valeur environnementale 38
5. MUTATIONS ET TRANSFORMATIONS DE L'HABITAT KSOURIEN 39
5.1. « Mutation » essai de définition 39
5.2. La nature des mutations 39
5.3. Mutations et transformations de l'habitat ksourien 40
A. Les transformations internes 40
B. Transformations externes 40
6. LA PLACE DU PATRIMOINE KSOURIEN EN ALGERIE 42
Conclusion 43
Approche opérationnelle : La revitalisation de l'habitat traditionnel ksourien Algérienne : cas du village rouge à Biskra:
Chapitre III : Expérience de revitalisation de l'habitat traditionnel ksourien
Introduction 44
1. EXPERIENCES DE REVITALISATION DE L'HABITAT KSOURIEN 44
1.1 La revitalisation outil de sauvegarde du patrimoine 45
1.2 Exemple de revitalisation du ksar Ait Ben Haddou au Maroc 45
1.2.1 Présentation du ksar 46
1.2.2 Valeurs du ksar 47
1.2.3 Mutations et facteurs de dégradation du ksar 48
1.2.4 Actions de sauvegarde prévues pour le ksar 49
1.2.5 La revitalisation du ksar Ait Ben Haddou 49
1.3. Exemple de revitalisation urbaine de la vallée du M'Zab 52
1.3.1. Présentation du patrimoine de la vallée du M'Zab 52
1.3.2. Ressources territoriales de la vallée du M'Zab 53
1.3.3. Mutations et dégradation du patrimoine de la vallée du M'Zab 53
1.3.4. Actions de sauvegarde et revitalisation prévues pour la vallée du M'ZAB 54
Synthèse 56
Conclusion 58
Chapitre IV : Vers une revitalisation du ksar rouge : amorce de propositions et recommandations
Introduction 59
1. PRESENTATION DE LA VILLE EL-KANTARA 59

2. KSAR ROUGE « DACHERA HAMRA » : ETAT DES LIEU 60
2.1. **Présentation du village** 60
2.1.1. **Genèse historique** 60
2.1.2. **Situation géographique et délimitation** 60
2.1.3. **Climat** 61
2.1.4. **Paysage** 61
2.2. **Analyse morphologique de la composition urbaine** 62
2.2.1. **Eléments structurants** 62
2.2.2. **Disposition spatiale** 65
2.3. **Valeurs patrimoniales du village rouge** 69
3. DIAGNOSTIC ET PATHOLOGIES 69
2.1 **Mutations et transformations du ksar rouge** 69
2.2 **Etat et causes de dégradation du ksar rouge** 70
4. AMORCE DE PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS 72
4.1. **Les interventions au niveau urbain** 73
4.2. **Les interventions au niveau social** 73
4.3. **Les interventions au niveau économique** 74
4.4. **Les interventions au niveau culturel** 74
4.5. **Les interventions au niveau patrimonial** 75
4.6. **Les interventions au niveau technique** 75
Conclusion du cadre opérationnel 77
Conclusion générale 78
Liste des références bibliographiques
Annexes
Annexes I : Journal officiel de la république Algérienne **N°** 44.
Annexes II : Décret de création du secteur sauvegardé : n°13-185 du 06 Mai 2013, Journal Officiel N°26.
Résumé

LISTE DES ILLUSTRATIONS.

✓ **Liste des figures :**

Figure N°	Titre	Page
[1]	Structuration morphologique du ksar	33
[2]	Plan de la maison du ksar de Taghit	35
[3]	Processus de transformation d'une maison ksourienne	40
[4]	Carte de localisation du ksar Ait Ben Haddou	46
[5]	Carte d'occupation du ksar Ait Ben Haddou	46
[6]	Carte des cinq ksours de la vallée du M'Zab	53
[7]	Localisation de la ville El-Kantara	59
[8]	Situation du village rouge	60
[9]	Températures du village rouge	61
[10]	Précipitations du village rouge	61
[11]	Accessibilité du ksar du village rouge	62
[12]	Accès du ksar du village rouge	62
[13]	La composition urbaine du ksar du village rouge	63
[14]	Equipements religieuses du ksar du village rouge	64
[15]	Equipements culturelles et sociaux économiques du ksar du village	64
[16]	rouge	
	Densité du bâti du ksar du village rouge	65
[17]	Organisation spatiale de la maison du ksar du village rouge	65
[18]	Réparation d'une cavité	75
[19]	Renforcement des angles maçonnés	76

✓ **Liste des tableaux** :

Tableau N°	Titre	Page
[1]	Valeurs patrimoniales du ksar Ait Ben Haddou.	48
[2]	Menaces et facteurs de dégradation du ksar Ait Ben Haddou	48
[3]	Typologies des maisons du village rouge	67
[4]	Types des fondations du ksar du village rouge	67
[5]	Matériaux de construction dans le ksar du village rouge	68
[6]	Valeurs patrimoniales du ksar du village rouge	69
[7]	Pathologies du ksar du village rouge	72

✓ **Liste des photos :**

Photo N°	Titre	Page
[1]	L'île de La Réunion, France	**11**
[2]	Timgad, Algérie	**11**
[3]	La grande mosquée de Kairouan, Tunis	**11**
[4]	Le Panthéon de Paris, France	**12**
[5]	La ville de Rio, Brésil	**12**
[6]	La Casbah d'Alger	**21**
[7]	La maison kabyle	**22**
[8]	La Vallée du M'zab	**23**
[9]	Le ksar de Ghardaïa, Algérie	**25**
[10]	Le ksar Ouled Soltane, Tunis	**28**
[11]	Le ksar de Douiret à Tunis	**28**
[12]	Le ksar Ommarsia, Tunis	**28**
[13]	Skifa du ksar Tafilelt	**33**
[14]	Mosquée ksar Ghardaia	**34**
[15]	Impasse ksar Chettma- biskra	**34**
[16]	Placette du ksar Boussemghoun- Algérie	**34**
[17]	Ateliers du ksar Ghardaia	**34**
[18]	ksar Ait Ben Haddou, Maroc	**45**
[19]	Le pont du ksar Ait Ben Haddou	**50**
[20]	Réhabilitation des maisons du ksar Ait Ben Haddou	**50**
[21]	Casbah du ksar Ait Ben Haddou	**50**
[22]	Mosquée du ksar Ait Ben Haddou	**50**
[23]	Ksar Ighanda à l'entrée principale du ksar Ait Ben Haddou	**51**
[24]	Pavage des ruelles du ksar Ait Ben Haddou	**51**
[25]	Films tournés dans le ksar Ait Ben Haddou	**51**
[26]	La vallée du M'Zab	**52**
[27]	La vallée du M'Zab après réhabilitation	**56**
[28]	Le ksar du village rouge	**60**
[29]	Paysage du ksar du village rouge	**61**
[30]	Place de Djemaa du ksar du village rouge	**63**
[31]	Place Ennegra du ksar du village rouge	**63**
[32]	Place El-Rahba du ksar du village rouge	**63**

[33]	Skifa du ksar du village rouge	**63**
[34]	Rue commerciale du ksar du village rouge	**63**
[35]	Mosquée BENI OUADJ du ksar du village rouge	**64**
[36]	Mausolée Chikh Ahmed du ksar du village rouge	**64**
[37]	Mausolée El-Kehla du ksar du village rouge	**64**
[38]	Ecole Sidi Abdedaim du ksar du village rouge	**64**
[39]	Mausolée Chikh Ahmed du ksar du village rouge	**64**
[40]	Mosquée et mausolée chikh Si-Tayeb du ksar du village rouge	**64**
[41]	Hamam du ksar du village rouge	**64**
[42]	Musée Lapidaire du ksar du village rouge	**64**
[43]	Magasin artisanale du ksar du village rouge	**64**
[44]	Cafétéria du ksar du village rouge	**64**
[45]	Façade d'une maison du ksar du village rouge	**66**
[46]	Types des fenêtres des maisons du ksar du village rouge	**66**
[47]	Portes des maisons du ksar du village rouge	**66**
[48]	Mur porteur du ksar du village rouge	**67**
[49]	Structure intermédiaire du ksar du village rouge	**68**
[50]	Gouttière d'évacuation du ksar du village rouge	**68**
[51]	Pathologies sur les murs du ksar du village rouge	**71**
[52]	Fissures du ksar du village rouge	**71**
[53]	Erosion des enduits et l'écartement des murs du ksar du village rouge	**71**
[54]	Pathologie sur toiture du ksar du village rouge	**71**
[55]	Ruelle du ksar du village rouge	**72**
[56]	Réanimation de la placette Ennegra du ksar du village rouge	**73**
[57]	Amélioration du paysage urbain du ksar du village rouge	**73**
[58]	Espace de rencontre sociale du ksar du village rouge	**74**
[59]	Aménagement du Rahba du ksar du village rouge	**74**
[60]	La mixité fonctionnelle dans le ksar du village rouge	**74**
[61]	Espaces d'animation dans le ksar du village rouge	**75**
[62]	Drain périphérique	**75**
[63]	Réparation des fissures	**76**

LISTE DES ABREVIATIONS.

- ✓ **Liste des abréviations :**

U.N.E.S.C.O.: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la Culture.

P.P.S.M.V : Plan Permanent du Secteur Sauvegardé et de Mise en Valeur.

C.E.R.K.A.S : Centre de Conservation et de Réhabilitation du Patrimoine Architectural des zones atlasiques et sub-atlasiques.

O.P.V.M. : Office de Protection et de Promotion de la Vallée du M'Zab.

A.E.P : Alimentation en Eau Potable.

B.E.T : Bureau d'Etude Technique.

O.N.A.T : Office National Algérien du Tourisme.

INTRODUCTION GENERALE

I. Introduction :

La notion du **patrimoine** a suscité l'intérêt de tous les acteurs des sociétés contemporaines. Dès lors ce concept qui désignait dans son sens primitifs un héritage transmis d'une génération à l'autre et qui été restreint a des objets prestigieux, a subi une redéfinition et une requalification constante jusqu'à nos jours. Désormais il connait un élargissement par l'intégration progressive de nouveaux types de biens « *Tout devient patrimoine : l'architecture, les villes, le paysage, les bâtiments industriels, les équilibres écologiques, le code génétique.*»[1] Marc Guillaume.

En effet, le patrimoine c'est l'élément fédérateur entre les générations, de tout temps, les hommes ont témoigné leur existence, leur génie et leur savoir-faire, par des **expressions matérielles**, celui-ci englobe « les monuments, les ensembles architecturaux et les sites historiques, qui sont l'œuvre combinée de l'homme et de la nature »[2]. Aussi à travers des **expressions immatérielles** représentés par « les traditions, les coutumes, les arts… »[3], Afin de préserver l'identité et la mémoire qui témoigne de leur héritage historique et leur référence culturelle.

Dans cette optique, l'architecture traditionnelle est le témoignage de la diversité des cultures et des modes de vie d'une communauté, d'une région ou d'un pays spécifique. *« Il s'agit d'une architecture qui a été réalisée avec des ressources locales aussi bien en ce qui concerne les matériaux, les techniques que les compétences de ses constructeurs. Elle est ainsi l'expression fondamentale de la culture des différentes communautés et de leur rapport avec la nature et le paysage. »*[4].Elle est conçue par une parfaite intégration avec le site, malgré le manque des moyens, cette architecture traditionnelle a laissé un cachet spécifique de chaque région, qui a transmet un message culturel de la population vécue dans la région a travers des siècles.

L'Algérie est l'un des pays qui se caractérise par une fortune patrimoniale particulière riche et importante en quantité et en qualité qui témoigne de la richesse de son histoire et sa diversité culturelle, à travers le passage des différentes civilisations qui se sont succédé de la préhistoire à nos jours, on retrouve un patrimoine qui se manifeste sous plusieurs formes. Parmi lesquels le patrimoine architectural et urbanistique Ksourien de la région saharienne.

[1]https://citation-celebre.com
[2]UNESCO, *« L'organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture* » (1946)
[3]UNESCO, Ibid.
[4]Xavier CASANOVAS. « *Architecture Traditionnelle Méditerranéenne* ».2007. p 9

Cette architecture traditionnelle bioclimatique fondée sur des matériaux de construction traditionnels locaux qui donne une très belle vue architecturale. Au sujet delà ville ksourienne saharienne, Marc Côte (1998) écrivait:*« C'est là une catégorie à part, faisant référence d'une part au climat aride, d'autre part à1'enclavement au sein d'étendues vides, deux traits qui leur ont donné une forte spécificité. Ces villes sont nées de la fonction de relais sur les grands axes caravaniers d'autrefois; elles ont pris la forme de ville/oasis, l'eau et la palmeraie assurant le support de cette fonction de relais. Ayant été négligées, elles n'ont pas connu à l'époque coloniale de dédoublement urbain, mais elles ont été récupérées par L'Etat indépendant, qui les a utilisées comme base de contrôle territorial, d'où leur croissance récente. Ces extensions sont généralement réalisées en rupture complète avec les modes de constructions traditionnelles ; l'on a là des villes du Nord transposées dans le Sud, ce qui ne va pas sans problème d'habitabilité ».*

Il est certain aujourd'hui que ce patrimoine est une réalité complexe, malheureusement, cette composante essentielle de notre identité est très altérée et surtout menacé, car elle subit un dépeuplement sans cesse (complètement déserté par leur habitants), une croissance démographique démesurée qui a fait subir des modifications profondes au ksours où la plus part d'entre eux sont dans un état de dégradation avancé, tels sont les principaux aspects des multiples mutations et dégradations que l'habitat ksourien connaît. De ce fait des interventions de revitalisation, revalorisation et de régulation s'avèrent nécessaires.

Cette présente recherche va aborder le thème de la revitalisation de l'habitat traditionnel ksourien, le cas du village rouge qui constitue un cas très représentatif de ce phénomène.

II. PROBLEMATIQUE :

Les villes sahariennes sont dotées d'un patrimoine culturel et architectural très riche.La création de ces centres de vie dans le Bas-Sahara est en relation étroite avec les échanges commerciaux transsahariens afin de contrôler à l'époque les grands itinéraires caravaniers.

Dans ces villes on distingue « les ksours » un habitat de couleur de terre et sorti de terre. Ils se caractérisent par un habitat traditionnel très original qui s'exprime dans l'emploi des matériaux, l'adoption des formes, l'utilisation rationnelle des espaces, la fonction, le rôle et l'utilité de chaque construction. C'est un habitat vernaculaire qui a pour point de départ les besoins et l'application des savoir-faire de l'humain et pour finalité la satisfaction de ses besoins.

D'ailleurs ces dernières années, de nombreux chercheurs s'intéressent aux sujets des villes sahariennes, ou ils considèrent le Ksar comme la forme d'habitat la mieux appropriée aux milieux sahariens à climat aride. Le modèle du Ksar présente un exemple de consommation rationnelle du sol à urbaniser. Il peut également apporter une solution à la

précarité du centre moderne, s'il devient l'objet d'une réhabilitation ou d'une revalorisation. Aujourd'hui la réalisation des études qui s'interroge sur les spécificités culturelles locales dans les conditions contemporaines s'avère d'une importance majeure et demeure un sujet d'actualité.

De ce fait dans la présente recherche on s'intéresse à la région d'El Kantara dans la ville de Biskra, cette magnifique région est célèbre par ses oueds, ses barrages et son patrimoine classé notamment celle du **Ksar du « village rouge** » nommé aussi **« Dachra Elhamra »,** qui constitue à sa manière un autre pont par lequel sont passées plusieurs vagues humaines et civilisations à travers les âges.

Malheureusement aujourd'hui, cette entité traditionnelle a perdu son importance, car l'urbanisation lui a fait subir des modifications profondes. La dégradation de ses composants, l'introduction d'éléments nouveaux au nom de la modernité, l'abandon de ses habitations (le ksar est graduellement vidé de ses occupants) sont des phénomènes qui affectent ce ksar, ce dernier s'écroulent lentement, cette disparition est certains si aucune mesure de sauvegarde (réhabilitation, et revitalisation) n'est envisagée.

Les populations ne veulent pas habiter aujourd'hui dans des maisons construites en matériaux locaux parce que l'image de ces matériaux a été totalement dévalorisée dans leur esprit. Donc, avant de réfléchir à la réhabilitation des édifices, il faut réhabiliter l'image des matériaux locaux dans l'esprit des gens

Un édifice **désert** est d'une manière ou d'une autre, **condamné à la disparition**. L'unique moyen de conserver notre patrimoine, c'est de **maintenir les populations dans les ksours**; « …..*Il serait vain aujourd'hui d'essayer de conserver un site inutilisé*….. »[5]. Le problème est qu'on a tout fait pour sortir ces populations des ksours. On leur fait croire que pour accéder au confort moderne, c'est-à-dire à l'eau, à l'électricité et à toutes les installations, il faut vivre dans des villes nouvelles bâties à côté de ces ksours

Ceci dis ces constats présentés auparavant nous poussent à poser un certain nombre de questionnement :

1. **Quelle stratégie patrimoniale doit-on entreprendre pour protéger et redynamiser le ksar Dachera hamra?**
2. **Comment peut-on revitaliser ce ksar, le réintégrer et le réinsérer dans la dynamique de développement économique, social et culturel du pays ?**

[5]Mohamed Achaari, « *Plan de gestion du ksar Ait Ben Haddou* ». Document du Ministère de la culture. Royaume du Maroc, 2007-2012.

III. HYPOTHESES :

A la lumière de ce qui a précédé, on répond par les hypothèses suivantes comme base de cette présente recherche :

1. Afin de préserver et faire revivre ce patrimoine ksourien passe par la préservation et la réhabilitation **des valeurs** qui ont contribués à la perpétuation de ce type d'habitat. aussi la reconquête de la vie socioculturelle et économiques et la conservation de ses éléments architectoniques.
2. **La revitalisation** de l'habitat ksourien peut être assurée par une insertion de ce dernier dans **une perspective de développement et de valorisation touristique,** comme moyen pour faire revivre ce patrimoine. Aussi ce dernier a besoin d'être **reconnu** en premier lieu par **la population qui l'occupe**.

IV. OBJECTIF DE LA RECHERCHE :

Les objectifs de cette recherche sont essentiellement de :

1. Connaitre la richesse de l'habitat traditionnel ksourien et comprendre ces composants, la configuration de son tissu et les valeurs (esthétique, de confort, d'usage..) qui ont permis d'inscrire cet héritage dans la durabilité.
2. Revaloriser et réintégrer ce patrimoine ksourien dans la dynamique de développement économique, social et culturel de la ville de d'El Kantara et dans toute la région de Biskra.
3. Sensibiliser la société civile et les différents acteurs de la région à la valeur patrimoniale de l'architecture traditionnelle locale.
4. Mettre en œuvre **des stratégies de protection et de revitalisation** afin de générer des mécanismes d'intégration permettant à cet habitat ksourien de jouer un rôle actif, à travers une nouvelle valeur d'usage.

V. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE :

Afin d'aboutir aux l'objectifs fixés et de vérifier les hypothèses émises. La présente recherche va être structurée autour de deux grandes parties essentielles qui vont être **successives et complémentaires** ainsi :

1. Une approche théorique :

Cette partie présente un corpus théorique englobant les définitions et notions principales du thème choisi. Cette partie théorique est basée sur une recherche bibliographique et documentaire de divers sources, qui permet la compréhension des éléments les plus importants se rapportant à la notion du patrimoine, de l'architecture traditionnel, et ainsi

aborder l'aspect patrimonial de l'habitat traditionnel notamment **l'habitat traditionnel ksourien** comme élément de patrimoine saharien.

Cette partie donne accès à la 2ème partie du mémoire.

2. Une approche opérationnelle :

Dans cette partie expérimentale, il est question aussi de présenter en premier lieu, des exemples de revitalisation.

Ces expériences révèlent, aujourd'hui, encore une extraordinaire richesse d'où les possibilités d'en tirer profit pour nos futures villes. Il est question d'essayer de chercher des solutions pour les appliquer sur notre cas d'étude du ksar rouge de Biskra .

En deuxième lieu, il s'agit de présenter le cas d'étude, dont le but est la vérification de l'hypothèse à travers une approche analytique de l'habitat traditionnel ksourien du village rouge. L'analyse a été appuyé par des investigations sur terrain et une collecte des donnés relatif à la région d'El Kantara et notamment du village rouge.

Enfin pour finaliser notre travail on essayera d'apporter des solutions au problème posé, à travers la proposition des actions d'interventions et la mise en place de quelques recommandations.

VI. STRUCURE DU MEMOIRE:

Introduction générale	• Problématique • Hypothèse • Objectifs • Méthodologie de la recherche • Structure du mémoire
Approche théorique	• *I.* ***Fondement de la recherche et notions de base*** • **Chapitre I :** Construction de l'objet de recherche et définition des concepts. • **Chapitre II :** Habitat traditionnel ksourien en tant que patrimoine: composantes et caractéristiques.
Approche opérationnelle	• *II.* **: La revitalisation de l'habitat traditionnel ksourien algérienne: le cas du village rouge à Biskra** • **Chapitre III :** Expériences de revitalisation de l'habitat traditionnel ksourien. • **Chapitre IV :** Vers une revitalisation du ksar village rouge: amorces de propositions et recommandations.
Conclusion générale	

Le présent mémoire est structuré en deux **grandes parties**, ces dernières comportent principalement **4 chapitres**. Notre travail a commencé par **une introduction générale** qui comprend **l'objet de la recherche**, **la problématique** avec les différentes **questions et les hypothèses**. Aussi elle a été question de dresser **les objectifs** et **la méthodologie** de la recherche. Il sera suivi par deux parties qui sont les suivantes :

Partie 01 : Approche théorique : fondement de la recherche et notions de base

Cette partie aborde le cadre théorique de l'étude liée au thème. Elle comporte deux chapitres :

- ✓ ***Chapitre I : Construction de l'objet de recherche et définition des concepts :***

Le premier chapitre explique les notions générales, les concepts et les termes liés au thème du patrimoine et de l'habitat traditionnel.

- ✓ ***Chapitre II : Habitat traditionnel ksourien en tant que patrimoine: composantes et caractéristiques.***

Le deuxième chapitre donne une image globale sur les ksours et l'habitat ksourien, leurs composantes, caractéristiques et les différentes mutations qui les affectent.

Partie 02 : Approche opérationnelle : La revitalisation de l'habitat traditionnel ksourien algérienne : cas du village rouge à Biskra

Cette partie aborde le volet analytique de l'étude. Il compose de deux chapitres :

- ✓ ***Chapitre III : Expérience de revitalisation de l'habitat traditionnel ksourien :***

Dans ce chapitre on traite deux exemples de revitalisation, un au Maroc et l'autre en Algérie (Exemples concret sans prétendre à l'exhaustivité). Aussi, il est question d'essayer de cerner le processus de revitalisation afin de fournir des réponses efficace pour notre cas d'étude « village rouge ».

- ✓ ***Chapitre IV : Vers une revitalisation du ksar village rouge; amorces de propositions et recommandations***

Dans ce chapitre, on met l'accent sur les différentes problèmes et transformation qui confronte le ksar du village rouge, afin d'établir une liste de recommandations ; pour adopter les actions adéquates tentant d'améliorer et de rechercher de nouvelles perspectives pour l'habitat traditionnel ksourien dans une démarche **de revitalisation.**

APPROCHE THEORIQUE:

FONDEMENT DE LA RECHERCHE ET NOTIONS DE BASE.

CHAPITRE I :

CONSTRUCTION DE L'OBJET DE RECHERCHE ET DEFINITION DES CONCEPTS.

Introduction :

Le patrimoine est le témoignage de l'histoire, des lieux, des identités des habitants, leurs habitudes et traditions, un signe de leur appartenance à un territoire. En effet avec l'évolution de l'homme, la signification du patrimoine a gagné en complexité, d'ailleurs depuis que la reconnaissance des objets ordinaires en tant que patrimoine est devenue internationale, les éléments patrimoniaux se sont considérablement **enrichis**. Ainsi le terme « **patrimoine mineur** » a été choisi pour designer cette catégorie de biens ordinaires en apparences, mais riche par leurs significations, leur valeur culturelle… De ce fait, le patrimoine mineur intègre une des composantes majeures du patrimoine bâti qui est **« l'habitat »**.

L'habitat, le concept le plus ancien de l'histoire de l'humanité, a accompagné cette dernière à travers les lieux et les temps, en occupant des espaces et prenant des formes aussi variées, que la variété des repères qu'il se définit sous l'influence de facteurs naturel, sociaux ou culturels. L'habitat traditionnel prend une place privilégiée dans l'univers patrimonial en tant qu'héritage des générations antérieures qu'il faut conserver pour le transmettre à celles qui succèderont.

De ce fait, dans ce premier chapitre on propose dans un premier temps de porter un éclairage sur la notion du **patrimoine** dans son sens le plus large et de présenter ses différents aspects. Ensuite, il est questions d'aborder la notion de **l'habitat**, les différentes définitions et concepts y afférents constituera une assise à notre analyse afin d'aborder l'aspect patrimonial de l'habitat notamment **l'habitat traditionnel ksourien.**

1. NOTION DU « PATRIMOINE »:

1.1. Définition:

- ✓ **L'étymologie :**

L'origine du mot « patrimoine » est très ancienne, il tire sa racine du latin «patrimonium» composé du mot pater qui signifie père, le patrimoine est considéré donc comme héritage transmis par les ancêtres, établissant ainsi une relation entre passé et le futur, il existe plusieurs définitions du patrimoine, parmi lesquels :

- ✓ **Selon le dictionnaire de Larousse[6]:** patrimoine nom masculin (latin patrimonium) :
  - Bien qu'on tient par héritage de ses ascendants.
  - Ce qui est considéré comme un bien propre, une richesse : Son patrimoine, c'est son intelligence.

[6] www.larousse.fr/dictionnaires/francais

- Ce qui est considéré comme l'héritage commun d'un groupe : Le patrimoine culturel d'un pays.
- Ensemble des biens, droits et obligations ayant une valeur économique dont une personne peut être titulaire ou tenue.
- Ensemble des éléments aliénables et transmissibles qui sont la propriété, à un moment donné, d'une personne, d'une famille, d'une entreprise ou d'une collectivité publique.

✓ La notion du patrimoine peut se définir comme l'ensemble des richesses d'ordre matériel et immatériel appartenant à une communauté, héritage du passé ou témoin du monde actuel. Le patrimoine peut être aussi bien naturel que culturel, il est considéré comme indispensable à l'identité et à la pérennité d'une communauté donnée et comme étant le résultat de son talent. A ce titre, il est reconnu comme digne d'être sauvegardé et mis en valeur afin d'être partagé par tous et transmis aux générations future[7].

✓ **D'après l'UNESCO[8] :** « le patrimoine est l'héritage du passé, dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir ».

✓ Actuellement on peut dénombrer 06 catégories principales de patrimoine : **patrimoine architectural :** les édifices civils, religieux, militaires… **patrimoine industriel :** usines, moulins, ateliers… **patrimoine naturel :** parcs, jardins, littoral… **patrimoine immatériel :** danses, chants… **patrimoine ethnologique :** modes de vie, traditions, organisations sociales… et **patrimoine archéologique**.[9]

1.2. Valeurs du patrimoine:

1.2.1. Les valeurs traditionnelles :

Ce sont toutes les valeurs qui sont apparu avant la création de l'UNESCO qui intègre d'autre paramètres et valeurs pour la sélection du patrimoine[10].

1.2.1.1. La valeur monumentale : Elle a été appréhendée par Leone Batista ALBERTI qui a considéré un édifice comme étant un monument pour l'unique raison qu'il est un témoin de l'histoire et une œuvre d'art.

[7] AIT OUALI Hassiba, ALLALI Chahinez, BARKA Khedidja, « *Valorisation du patrimoine par la création architecturale contemporaine* ». Mémoire de Master, Université Abderrahmane Mira – Bejaia, 2017.
[8] UNESCO,Op.cit
[9] www.evous.fr
[10] HAMMA Walid, « *Intervention sur le patrimoine urbain ; acteurs et outils Le cas de la ville historique de Tlemcen* ». Mémoire de Magister, Université de Tlemcen, 2011.

1.2.1.2. La valeur archéologique : En 1689 ; FURETIERE a donné au terme monument une valeur archéologique ; il le définit comme le témoignage qui nous reste de quelque grandes puissances ou grandeurs des siècles passés comme les pyramides d'Egypte.

1.2.1.3. La valeur esthétique : Quelques années plus tard ; le dictionnaire de l'académie française (1694) attribue au terme monument ; en plus de sa valeur archéologique; une valeur esthétique et prestigieuse.

1.2.1.4. La valeur de pouvoir : En 1789 ; le terme monument a pris la signification de pouvoir ; de grandeur et de la beauté. Ainsi ; il devient un moyen d'affirmer des grands projets publics ; de promouvoir des styles nationaux et de s'adresser à la sensibilité esthétique d'une nation en affirmant son identité tout en étant destiné à servir la mémoire des générations futures[11].

1.2.1.5. Le système de valeur d'Alois RIEGL[12] : Il a publié en 1903 « le culte moderne des monuments ; son essence et sa genèse » ; ouvrage central ; ou il analyse le monument d'un point de vue social et culturel. Dans cet ouvrage l'auteur propose une série de valeurs essentielles à l'évaluation patrimoniale et à l'évaluation d'une structure au statut de monument; à savoir la définition de deux catégories de valeurs qui sont:

A. **Les valeurs de remémoration (du passé) :** ces dernières sont basées sur la capacité des monuments à informer sur le passé ou à rappeler un souvenir. Elles comprennent deux valeurs distinctes: **la valeur d'ancienneté et la valeur historique.**

B. **Les valeurs de contemporanéité (d'actualité) :** ce sont des valeurs basées sur le fait que tout « monument » ou objet et œuvre peut être considéré comme équivalent ou comparable à une création moderne et récente, et à ce titre doit présenter l'aspect et les caractéristiques d'une création contemporaine non touché par l'action destructrice de la nature et comprennent: **la valeur d'art et la valeur d'usage.**

1.2.2. Les nouvelles valeurs :

Le monde est en perpétuel mouvement et évolution car « la ville d'aujourd'hui a changé de caractère et la politique de gestion actuelle implique l'association de deux notions; patrimoine et développement qui mène à envisager l'intégration d'autres valeurs nouvelles»[13].

1.2.2.1. La valeur culturelle : Souvent les vieux tissus urbains jouissent d'une morphologie urbaine et d'une typologie architecturale spécifique; cadre propice témoignant d'une culture populaire et pratiques quotidiennes de diverses civilisations sur un territoire.

[11] HAMMA Walid, Ibid.
[12] Aloïs Riegl, « *Le Culte moderne des monuments. Son essence et sa genèse* », Éditions du Seuil.
[13] HAMMA Walid, op.cit

1.2.2.2. La valeur économique : C'est la valeur potentielle ; latente de biens immobiliers qui peut se transformer. En cout dans une opération de vente. Elle dépend d'une part de la valeur immatérielle relative à la qualité de l'espace ; de son emplacement et dans le fonctionnement socio-économique ; et d'autre part de la valeur matérielle relative à ses caractéristiques internes ou externes.

1.2.2.3. La valeur symbolique : Le monument est la trace matériel d'un symbole; d'une époque; d'un mode de vie. Il a une valeur pour la société car il remplit une fonction au sein d'un système socio-historique.

1.2.2.4. La valeur pédagogique : L'étude et la connaissance du patrimoine nous permet la lecture et l'appréciation des valeurs d'œuvre, d'objet ou d'édifice. Elle nous permet également la compréhension des processus d'édification anciens.

1.2.2.5. La valeur de repère : Un bâtiment ou un ensemble de bâtiments peuvent servir de repère spatial ou historique. Leurs particularités les rendent remarquables.

1.2.2.6. La valeur d'évocation : C'est une valeur complexe à définir ; formée par les sentiments ; l'émotion ; les sensations ; les atmosphères mais aussi d'un mélange complexe d'histoire, de mémoire, d'imagination et d'imaginaire collectif et individuel, de curiosité et de savoir, de besoin de représentation de soi et de la communauté mais aussi d'un besoin de donner un sens et une identité aux personnes, aux collectivités et aux lieux.

1.2.2.7. La valeur scientifique : Dans ce cas le patrimoine constitue un vaste domaine précieux d'enquêtes et d'études approfondies sur l'histoire. L'attribution de cette valeur aux différents biens, incite à les considérer comme des laboratoires ou comme des musées et donc à en limiter l'usage.

1.2.2.8. La valeur de consistance : C'est une valeur reconnue par les spécialistes ; plus particulièrement par les architectes et les urbanistes. On peut assigner cette valeur non seulement à la consistance physique du patrimoine mais aussi aux traces et à la mémoire des objets ou d'événements passés.

1.3. Terminologies du patrimoine:

Le patrimoine est un ensemble multiple et complexe, il existe alors de nombreuses façons de classifier les différents types de patrimoine**.** D'ailleurs, dans le livre intitulé "Patrimoine et modernité"[14], Dominique Poulot mentionne que « *Le patrimoine relève d'un emploi métaphorique : on parle, en effet, d'un patrimoine non seulement* ***historique****,* ***artistique*** *ou* ***archéologique****, mais encore* ***ethnologique****,* ***biologique*** *ou* ***naturel****, non seulement* ***matériel****, mais* ***immatériel****, non seulement* ***national*** *ou* ***local****,* ***régional****, mais* ***mondial****,* ***universel*** **», On** note alors:

[14]Dominique Poulot, « *Patrimoine et modernité* ». Editions L'Harmattan, 1998, p.07.

✓ **Le patrimoine naturel :**

Le patrimoine naturel désigne les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animale et végétale menacées, les sites naturels du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle. Il comprend les parcs et les réserves naturels, les jardins zoologiques et botaniques et les aquariums[15].

Photo 01 : L'île de La Réunion, France
Source : https://www.gralon.net

✓ **Le patrimoine historique :**

Il est constitué de tout ce qui apporte un témoignage sur l'histoire d'un lieu ou d'un peuple .Chaque pays, chaque région, chaque groupe national ou ethnique à travers le monde possède donc un patrimoine historique qui lui y est propre.

Photo 02 : Timgad, Algérie
Source : http://lechodalgerie-dz.com

✓ **Le patrimoine culturel :**

Le patrimoine culturel se définit comme l'ensemble des biens, matériels ou immatériels, ayant une importance artistique et/ou historique certaine, et qui appartiennent soit à une entité privée (personne, entreprise, association, etc.), soit à une entité publique (commune, département, région, pays, etc.).

Cet ensemble de biens culturels est généralement préservé, restauré, sauvegardé et montré au public, soit de façon exceptionnelle (comme les Journées européennes du patrimoine qui ont lieu un week-end au mois de septembre), soit de façon régulière (château, musée, église, etc.), gratuitement ou au contraire moyennant un droit d'entrée et de visite payant.

Photo 03 : La grande mosquée de Kairouan, Tunis
Source : https://www.gralon.net

Le patrimoine dit ***« matériel »*** est surtout constitué des paysages construits, de l'architecture et de l'urbanisme, des sites archéologiques et géologiques, de certains aménagements de l'espace agricole ou forestier, d'objets d'art et mobilier, du patrimoine industriel (outils, instruments, machines, bâti, etc.).

Le patrimoine ***« immatériel »*** peut revêtir différentes formes : chants, coutumes, danses, traditions gastronomiques, jeux, mythes, contes et légendes, petits métiers, témoignages, captation de techniques et de savoir-faire, documents écrits et d'archives.

[15] UNESCO, « *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel* », 1972.

Le patrimoine fait appel à l'idée d'un héritage légué par les générations qui nous ont précédés, et que nous devons transmettre intact ou augmenté aux générations futures, ainsi qu'à la nécessité de constituer un patrimoine pour demain. On dépasse donc largement la simple propriété personnelle (droit d'user « et d'abuser » selon le droit romain). Il relève du bien public et du bien commun[16].

✓ **Le patrimoine architectural :**

Le patrimoine architectural constitue la mémoire collective de toute nation témoignant ainsi de son passé historique à travers les siècles. Ainsi, les architectes, les archéologues et les historiens ont veillé à la prise en charge des monuments et des sites historiques afin de les préserver de toutes détériorations éventuelles engendrées aussi bien par les phénomènes naturels que par les actions combinées de l'homme.

Photo 04 : Le Panthéon de Paris, France
Source : https://fr.m.wikipedia.org

Le patrimoine architectural est la composante la plus importante du patrimoine monumental et historique. Il se compose : des biens immobiliers patrimoniaux, des ensembles historiques et des monuments prestigieux ou historiques.

✓ **Le patrimoine urbain :**

En Europe, à partir de la fin des années 1950 les bâtiments anciens ont été véritablement introduits en tant que patrimoine urbain, la ville n'est plus considérée en tant qu'une simple concentration ou assemblage de bâtiments anciens.

Photo 05 : La ville de Rio, Brésil
Source : https://www.actu-maroc.com

« *Le patrimoine urbain ne se limite pas à une addition de bâtiments individuels de grand intérêt. Il porte aussi l'empreinte des époques passées sous forme de tracés de rues, de paysages, de constructions, d'éléments naturels, de vestiges archéologiques ou de vues exceptionnelles. Il forme l'environnement dans lequel nous vivons aujourd'hui et chacune de ses composantes entretient des relations complexes avec son entourage. Le patrimoine urbain est l'identité du lieu où il se trouve* »[17].

Aujourd'hui, le patrimoine urbain est de plus en plus fréquemment objet de préoccupations, il prend en effet une place importante dans les stratégies et les projets de

[16] https://fr.wikipedia.org
[17] Grand Larousse encyclopédique, Edition Larousse, Paris, 1960-1964.

requalification des habitats, de revitalisation commerciale, de reconquête des friches institutionnelles, industrielles et portuaires, ainsi que de développement touristique[18].

1.4. Actions d'intervention et de sauvegarde du patrimoine:

Le patrimoine sous ses divers formes et typologies doit être entretenu et protégé. Pour cela on citera quelques actions d'interventions essentielles sur le patrimoine. (La mise en valeur, la conservation, la sauvegarde, la restauration, la réhabilitation, la rénovation, la revitalisation…)

- ✓ **La protection** : C'est une action requise pour assurer les conditions de survie d'un monument, d'un site ou d'un ensemble historique. La protection physique comprend l'addition de toits, d'abris, de couvertures, etc.
- ✓ **La rénovation urbaine**: Est une opération physique qui, sans modifier le caractère principal d'un quartier, constitue une intervention profonde sur le tissu urbain existant pouvant comporter la destruction d'immeuble vétuste et la reconstruction sur le même site, d'immeubles de même nature.
- ✓ **La conservation** : C'est l'ensemble d'actions et des opérations destinées à sauvegarder, maintenir et prolonger la continuité des objets culturels témoins des civilisations antérieurs pour pouvoir les transmettre aux générations futures.
- ✓ **La réhabilitation**: Dans son acception première, la réhabilitation signifie "l'action de rétablir quelqu'un en son premier état, dans ses droits, dans ses prérogatives "[19] est une opération qui consiste en la modification d'un immeuble ou d'un groupe d'immeubles en vue de leur donner les commodités essentielles. « *La réhabilitation comprend les améliorations matérielles qui sont nécessaires pour utiliser de façon adéquate une structure vide ou mal employée. La réhabilitation devrait toujours impliquer une réutilisation aussi proche que possible de la fonction originale pour faire en sorte que l'intervention et la perte de valeur culturelle soient aussi réduites que possible, ce qui s'inscrit également dans la logique économique* »[20]
- ✓ **La restructuration** : Est une opération qui consiste en une intervention sur les voiries et les réseaux divers et une implantation de nouveaux équipements. Elle peut comporter une destruction partielle d'ilots et une modification des caractéristiques du quartier par des transferts d'activités de toute nature et la désaffection des bâtiments en vue d'une autre utilisation.

[18] Gérard Beaudet, professeur titulaire, Institut d'urbanisme, université de Montréal, Canada.
[19] Grand Larousse encyclopédique. Op.cit.
[20]ICCROM, « *Guide de la gestion des sites du patrimoine culturel mondiale* », Rome, 1996, p93.

- ✓ **La sauvegarde** : La recommandation de Varsovie-Nairobi (Unesco, 1976) définit la sauvegarde comme étant l'identification, la protection, la conservation, la réhabilitation, l'entretien et la revitalisation des ensembles historiques ou traditionnels et de leur environnement. L'action de la sauvegarde ne vise pas seulement à fixer l'état existant mais elle se soucie de créer une certaine animation sociale à l'intérieur de la ville traditionnelle, tout en lui conservant ses valeurs culturelles et symboliques.
- ✓ **La restauration** : « La restauration constitue le moment méthodologique de l'identification de l'objet architectural dans sa double polarité esthétique et historique, en vue de sa transmission aux générations future.»[21]
- ✓ **La transformation** : Opération de restructuration interne de l'édifice, elle comporte une opération mixte de restauration et la reconstruction. Ces transformations s'opèrent tout en respectant la consistance et l'usage originaire.
- ✓ **La substitution et la restructuration** : Ces opérations consistent en l'élimination complète de l'ouvrage originaire en vu d'une substitution avec un autre élément de consistance à définir, identique ou différent de l'originaire.
- ✓ **La revitalisation** : Elle se réfère aux édifices, objets architecturaux et site urbains abandonnés dépourvu d'âme ou de vie, elle s'agit là plutôt d'une volonté qui se traduit par des opérations d'intégration apportant aussi de nouveaux éléments pour de nouvelles activités.

« *Revitaliser, c'est trouver un équilibre satisfaisant entre les lois du développement économique, les droits et les besoins des habitants et la mise en valeur de la ville conçue comme un bien public. Les approches patrimoniales, économiques, environnementales et socioculturelles ne s'opposent pas, non seulement elles se complètent mais leur articulation conditionne le succès sur le long terme* »[22] . La revitalisation vise à **:**

- Intégrer et associer les tissus urbains historiques au développement de la ville et du territoire.
- Mettre en valeur l'espace public tout en protégeant durablement les ressources culturelles et naturelles.
- Maintenir la mixité des fonctions et créer des liens sociaux tout en contribuant à améliorer les conditions de vie des habitants.
- Promouvoir l'identité de la ville, favoriser la créativité et la diversité culturelles.

[21] Brandi Cesare. « *Théorie de la restauration* ». Edit. Allia, Paris, 2001,p30
[22]UNESCO, « *Des quartiers historiques pour tous : une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable* », Juillet 2008, p13

- Développer un tourisme culturel maîtrisé associé au maintien de plusieurs secteurs d'activité.

1.5. Le concept de patrimoine en Algérie :

L'Algérie dispose d'un riche héritage culturel et naturel exceptionnel par sa portée historique et symbolique, témoignant du passage de nombreuses civilisations. Il s'agit d'une variété inestimable en matière de patrimoine archéologique, architectural et urbanistique, tel que : les sites préhistoriques du Tassili et de l'Ahaggar, les villes antiques, les vestiges des médinas, les ksours sahariens, les villages kabyles…

Cependant, il existe trois valeurs essentielles pour l'identification des sites à classer, **la valeur historique** dont l'appréciation peut se faire par les grades de permanence que revêt le site, qu'il s'agisse d'un monument ou du tissu urbain. Une autre valeur, celle qui concerne **la valeur artistique** mais aussi **la valeur d'usage**.

1.6. La stratégie de la préservation du patrimoine à travers la loi 98-04 :

La stratégie de la préservation du patrimoine a consisté depuis l'indépendance, en l'identification et la protection parle classement ou l'inscription sur l'inventaire supplémentaire de différents monuments et sites historiques et ce dans l'objectif de protéger ces biens immobiliers des projets d'aménagement urbain et architectural.

Aujourd'hui, afin de combler le vide juridique pour assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine, des textes de lois sont apparus précisant les conditions d'intervention sur des sites et monuments historiques, en l'occurrence la **loi 04-98** du**15/06/1998** : relative à la protection du patrimoine culturel, suivis par des textes complémentaires: le décret exécutif **N° : 03-322** du **05/10/2003** relative aux biens culturels immobiliers protégés (ANNEXE I).

En effet, la loi **04-98** représente l'aboutissement d'une réflexion entreprise depuis plusieurs années pour la mise en place d'une législation algérienne afin de prendre en charge les différents aspects inhérents à la gestion du patrimoine culturel national. Elle apporte un fait nouveau avec la reconnaissance des ensembles historiques comme figure tutélaire indépendante, gérée par le Plan Permanent de Sauvegarde et de mise en valeur **P.P.S.M.V** comme instrument de protection spécialisé.

La loi **98-04** ne reconduit pas comme l'ordonnance **67-281**, la notion d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité caractérisant la valeur du patrimoine. Elle évoque, à travers le souci de fixer les conditions de mise en œuvre, la nécessité de donner une suite pratique aux procédures réglementaires proposées. Les textes d'application récemment promulgués fixent la spécialisation et la qualification des architectes des monuments et des sites protégés ainsi que les modalités d'exercice de la maîtrise d'œuvre portant sur les biens culturels immobiliers proposés au classement, classés ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire.

2. « HABITAT » : COMPOSANTE MAJEUR DU PATRIMOINE BATI :

2.1. Essai de définition de la notion de l'habitat :

La réflexion sur l'habitat est depuis longtemps partagée par plusieurs disciplines aux champs multiples : l'architecture et l'urbanisme dans la conception du logement et de la ville, les sciences de la nature à travers l'approche écologique, puis les sciences humaines. De se fait, notion complexe qui inclue plusieurs dimensions: sociale, économique et urbaine, et présente un vaste champ de définitions :

Larousse encyclopédique (2011) en définit comme suit:

- Partie de l'environnement défini par un ensemble de facteurs physiques, et dans laquelle vivent un individu, une population, une espèce ou un groupe d'espèces.
- Ensemble de faits géographiques relatifs à la résidence de l'homme (forme, emplacement, groupement des maisons, etc.) : L'habitat rural, urbain.
- Ensemble des conditions relatives à l'habitation au logement : amélioration de l'habitat.

De point de vue sociologique, ***« habitat »*** est un espace anthropologique important pour aider à connaître les problèmes des individus et de leurs habitudes[23]. Donc espace habitable est ensemble des relations entre les individus et leurs environnements à laquelle ils appartiennent.

Du point de vue de l'urbanisme opérationnel qui fait prévaloir une approche plutôt fonctionnaliste, l'habitat est formé par *« le logement et ses prolongements extérieurs, quelque soit sa nature, sa surface ou son confort* ». Il comprend aussi les équipements et leurs prolongements extérieurs, les lieux de travail secondaires et tertiaires[24].

Cette définition de l'habitat est la plus opérationnelle, elle montre que l'habitat n'est pas uniquement limité à la fonction loger ou abriter mais s'étend pour englober toutes les activités destinées a assuré et satisfaire les relations de l'être humain et son environnement.

2.2. Le concept « habitat » :

L'habitat est l'une des plus anciennes manifestations de la civilisation de l'homme ,ce concept a accompagné l'histoire de l'humanité en produisant à chaque fois des formes et modèles variés à travers des lieux ,des temps et des environnements construit divers.

[23] Amos Rapoport, « *Pour une anthropologie de la maison* ». Édition Dunod, Paris, 1972
[24]BENMATTI, H.A. « *L'habitat du tiers monde. Cas d'Alger* ». SNED, Alger.

Le concept de « l'habitat » est considéré comme une habitation totale, c'est-à-dire « le logis » avec ses « prolongements ».Pourtant généralement, au centre de la notion d'habitat se trouve l'homme lui-même et son toit-abri, ce qui amène continuellement à confondre l'habitation ou le groupe d'habitations avec l'habitat au sens le plus large du terme. L'habitat n'est pas qu'un toit-abri, foyer ou logis, mais un ensemble socialement organisé. Il permet à l'homme de satisfaire ses besoins physiologiques, spirituels et affectifs. De ce fait en évoquant le concept d'habitat on ne peut pas échapper et faire l'impasse sur **« l'habiter »,** « **l'espace à habiter : habitation** », et « **les modes d'habiter** ».

2.2.1. Le concept « habiter »:

D'après le petit Larousse : « habiter vient du latin « *habitare* », c'est le fait d'avoir sa demeure, sa résidence en tel lieu »[25]. Cette définition du verbe habiter met exergue que l'homme, depuis son plus lointain passé, a toujours éprouvé un besoin de retrouver, à la fin de son labeur, un lieu de repos, lui procurant un peu de confort, et lui assurant également un abri contre tous les dangers.

Habiter est un phénomène complexe qui ne peut se réduire au fait de s'abriter et demeurer en un lieu. « *Habiter, c'est vivre sur un morceau de la planète, en tirer de quoi satisfaire les besoins élémentaires de l'existence* »[M. Lannou, 1949], par le travail et en fonction des possibilités et contraintes que présentent nature et culture, du même point de vue, M .Heidegger pense que : « *pour l'usage, c'est-à-dire pour tout habitant, habiter ce n'est pas seulement, ni même prioritairement, occuper fonctionnellement un logement ; c'est aussi chercher a être et a exprimer son être* » [Heidegger M, 1958].

C'est ainsi que le concept "habiter" a pris une signification plus profonde, telle que le démontre Genius LOCI "*l'homme habite lorsqu'il réussit à s'orienter dans un milieu ou à s'identifier à lui ou tout simplement lorsqu'il expérimente la signification d'un milieu. Habitation veut donc dire quelque chose de plus qu'un refuge*"[26].

Ce processus a élargi la signification du concept d'habitat du simple logis dans un environnement naturel vierge, en tout un environnement conquis, transformé et approprié par l'homme, dont l'abri n'est qu'une partie infime.

Norbert Schultz dans son ouvrage « *habiter vers une architecture figurative* » spécule que : « *L'habitat est considéré comme étant tout l'environnement spatial, culturel, cultuel,*

[25]Le Petit Larousse : dictionnaire encyclopédique de langue française des éditions Larousse. Il est publié pour la première fois en 1905 par Claude Augé.
[26] Genius LOCI, « *Paysage, ambiance, architecture* », Edition Pierre Mardaga, Liège, 1981.

économique, paysager, symbolique qui lie l'individu, la famille, les groupes et la société de tout temps, et qu'il a toujours été le reflet de celle-ci ».[27]

2.2.2. « l'espace à habiter : habitation »

L'habitation étant un élément prédominant de l'habitat, elle prend plusieurs locutions, à savoir : abri, logis, foyer, maison, domicile, demeure, résidence…etc.

Selon Larousse encyclopédique l'habitation c'est *« l'action d'habiter, de séjourner dans un même lieu. ».*

Mais aussi le sens qu'attribue les différentes institutions du système des nations unies au terme habitation *« est que c'est non seulement le bâtiment dans lequel L'homme s'abrite, mais aussi ce qui entoure ce bâtiment et notamment tous les services, installations et dispositifs dont l'existence est nécessaire ou souhaitable pour assurer l'hygiène physique ou mentale, aussi que le bien-être social de la famille et de l'individuel. Ses alentours sont souvent appelés voisinage ou micro district. »*[28]

A partir des définitions soulevées, nous pouvons dire que l'habitat reflète à la fois un bien matériel et immatériel en présentant un cadre physique englobant un mode de vie.

2.2.3. Les modes de l'habiter :

Le terme de mode d'habiter renvoie aux manières de pratiquer, de penser, de dire, de vivre les différents espaces, territoires et lieux qu'habitent les individus et les groupes, sans nécessairement y vivre au quotidien (Morel-Brochet et Ortar, 2012).

Le concept de « mode d'habiter » est construit pour permettre d'appréhender l'ensemble des relations évolutives qui s'établissent entre ces deux pôles généralement pensés séparément : les lieux et les milieux d'une part, les individus et les « gens » de l'autre. (Mathieu, 2012.)[29]

Il se représente comme révélateur des rapports des individus et des groupes sociaux à leurs lieux et milieux de vie. La pertinence de ce concept repose sur sa capacité à articuler deux versants de l'habiter. Celui géographique, qui contient les rapports homme/nature (sociétés/milieux) et celui sociologique, qui touche les « habitus » des individus et leur relation avec les comportements des groupes sociaux.

La notion de « mode d'habiter » est classiquement utilisée afin de mettre en avant la manière dont les individus résident et le rapport à l'espace que ce mode résidentiel.

---

[27] Noberz-Sculz, Ch « *Système logique de l'architecture* ». Pierre MARGADA, éditeur, Bruxelles, Belgique.
[28] Encyclopædia Universalise ,1995
[29] Robert Chenorkian, Samuel Robert. « *Les interactions hommes-milieux: questions et pratiques de la recherche en environnement* ». Éditions Quæ, 2014

Pour mieux comprendre et cerner le concept « de mode d'habiter », il serait intéressant de présenter l'exemple de l'habitat traditionnel en **Sahara :** ou les principales contraintes que connaissent les hommes qui vivent dans le Sahara, sont l'aridité (manque d'eau), les températures élevées en été et froides en hiver, ainsi que la grande différence de températures entre le jour et la nuit. Ce milieu contraignant explique la faible densité de population. Pourtant, des hommes y vivent, on les trouve dans les oasis, c'est-à-dire là où l'eau est présente, soit autour d'un puits soit le long d'un oued. Ils y pratiquent l'agriculture en utilisant l'irrigation. Ces hommes sont des nomades, ils se déplacent généralement en groupe et traversent le désert en caravanes à dos de dromadaire. Ces nomades sont souvent des groupes de marchands qui pratiquent à la fois le commerce et l'élevage. Aujourd'hui, les contraintes sont devenues des atouts pour la région grâce au développement du tourisme et l'exploitation des ressources (énergie solaire, pétrole). Ces espaces isolés et devenus attractifs sont alors fragilisés. Les ressources naturelles (eau, pétrole, bois) sont surexploitées, l'environnement y est dégradé et la biodiversité est menacées.

2.3. Typologie de l'habitat:

Aujourd'hui se mêle dans tous les pays du monde, des types divers d'habitat, plus ou moins **traditionnels** ou **modernes**, autant de par leurs constructions ou leurs organisations spatiales.

2.3.1. Selon la forme :

- ✓ **Habitat collectif :** c'est la forme d'habitat la plus dense, elle se trouve en général en zone urbaine, se développe en hauteur au-delà de R+4 en général, R+2 + combles, R+3 + combles ou plus … etc. Composé d'appartements avec chacun, au mieux, balcon ou terrasse, stationnements en souterrain et/ou aériens.
- ✓ **Habitat semi collectif :** Ce type d'habitat est aussi appelé habitat intermédiaire. Il tente de donner au groupement d'habitations le plus grand nombre des qualités de l'habitat individuel. Ensemble de logements avec mitoyenneté verticale ou horizontale ne dépassant pas R+2 + combles avec accès au logement individualisé à partir de la chaussée et espace privatif extérieur sous forme de jardin ou terrasse.
- ✓ **Habitat individuel :** Bâtiment ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière, opération de construction d'une maison seule, Maison avec jardin privatif sur une parcelle de taille plus ou moins grande.

2.3.2. Selon l'emplacement :

- ✓ **L'habitat urbain :** Un habitat urbain est une habitation située en centre-ville ou dans une zone urbaine. L'habitat urbain s'oppose à l'habitat rural. L' habitation urbaine est donc une zone dans laquelle les hommes et les femmes vivent leur organisation de vie de

manière concentrée et optimisée, au plus proche des moyens de décision, de travail, de transport, de financement, d' hébergement, de soins et d' alimentation.

- ✓ **L'habitat suburbain et périurbain:** Ce type d'habitat situé à la périphérie des villes, présente un cadre de vie banlieue sans âme. Il manque des éléments de cohésion sociale, tels que lieux de rencontre, activités de proximité etc.… Le décor architectural manque parfois d'originalité. Généralement se type d'habitat est trop dense.
- ✓ **L'habitat rural :** Il se développe hors de l'aire urbanisée en ordre dispersé, il offre des conditions d'habitat privilégiées, malgré la rareté des équipements et services. Ce mode de logement tire parti d'un environnement bénéfique et exerce simultanément une empreinte, tantôt en harmonie au site, tantôt en décalage. Dans ces secteurs, une bonne compréhension des composantes majeures du site, ainsi que des caractéristiques de l'architecture locale et traditionnelle permettent des choix adéquats d'échelles, matériaux, couleurs et végétaux.

2.3.3. Selon l'époque :

- ✓ **L'habitat moderne :** Elle se présente aujourd'hui comme un genre d'habitat qui nécessite l'utilisation des matériaux et des normes techniques et énergétiques spécifiques offrant un confort environnementale bien particuliers. Le béton, le bois, le verre ou encore l'acier sont souvent utilisés pour sa construction principale.

L'habitation moderne s'agit souvent de maison articulée autour de la pièce à vivre centrale ouverte sur la salle à manger, sur la cuisine et parfois même aussi sur le bureau ou bibliothèque quand il en existe une. Ce qui donne une profondeur d'espace visible d'entrée. Ces espaces sont pensés de manière harmonieuse afin de permettre la personnalisation de la maison et de faire ressortir toute sa beauté.

- ✓ **L'habitat traditionnel :** (voir ci-dessous)

3. L'HABITAT TRADITIONNEL EN ALGERIE :

3.1. Définition :

L'habitat traditionnel compose la plus grande partie de l'environnement bâti de l'homme, elle peut être définie comme : *« un cadre adapté à un contenu social créé par un groupe social pour lui-même par référence à sa propre culture. Il est généralement, œuvre collective d'une société homogène très individualisée, produisant par ses propres moyens et pour ses propres besoins. Il n'existe que grâce à cette forte cohérence socioculturelle du milieu humain qu'il n'est pas exclu de voir se perpétuer au travers de l'histoire et dans des contextes socioculturelles variables* »[30].

[30] Leila SRITI. « *Architecture domestique en devenir* », p58.

L'habitat traditionnel relève de **l'architecture vernaculaire**. Celle-ci est par essence localisée, c'est-à-dire que son élaboration s'effectue relativement à un milieu géographique précis, dans la culture d'un groupe identifié, et dans les conditions sociales, culturelles et techniques spécifiques à ce groupe.

3.2. Typologie de l'habitat traditionnel :

L'Algérie a un grand parc d'habitat traditionnel de diverses typologies relatives aux disparités contextuelles. Relativement à cela, on peut créer trois catégories (on va les citer ci-dessous sans prétendre à l'exhaustivité), qui sont liées directement au contexte géographique:

3.2.1. L'habitat traditionnel des villes du Nord : Le Nord de l'Algérie est la zone la plus peuplée depuis les temps antiques. En effet, cette partie de l'Algérie a toujours été occupée par l'homme qui a édifié des établissements urbains (médina, casbah….) et d'autres ruraux (villages, dachera…). Ces espaces urbains et ruraux, dont la composante principale est l'habitat, ont perduré pendant des générations tout en gardant leur cachet traditionnel.

- ✓ **Exemple de l'habitat urbain : cas de la médina (casbah d'alger) :**

Elle est l'expression d'une forme d'habiter en communauté plus complexe, dans laquelle les artisans et les commerçants prédominent sur les professionnels de la terre.

Photo 06: La casbah d'Alger
Source : Mondafrique

L'architecture domestique de la Casbah est représentative d'un habitat humain traditionnel représentatif de la culture musulmane profondément méditerranéenne. La maison de la casbah apparait groupée, mitoyenne, elle ne présente qu'une seule façade. On estime que ce mode de regroupement des habitations remonte à l'époque Ziride. Elle possède toujours une vue sur la mer grâce à sa terrasse, la lumière est généralement apportée par une fenêtre qui donne sur la rue ou par le patio. La porte d'entrée comporte toujours une grille pour permettre l'aération des étages inférieurs à partir de l'air frais des ruelles. La maison algéroise se veut tournée vers l'intérieur, plus précisément vers son patio **« wast dar »** qui est le cœur de la vie et l'espace de convivialité et qui comporte un puits **« bir ».**

Les murs sont des ouvrages de maçonnerie, constitués par des briques de terre peu cuites et un mortier comprenant de la chaux et de la terre épaisse. Les planchers sont réalisés avec des rondins de bois selon une technique introduite par les Ottomans et les soubassements sont construits selon une technique de voute en berceau. La couverture est plate, et le revêtement se fait au mortier composé de terre et d'adjuvants naturels, le tout recouvert de chaux.

3.2.2. L'habitat traditionnel des hauts plateaux, des chaînes montagneuses des Aurès et la grande Kabylie : éparse ou en hameau à caractère rural. En effet, selon l'organisation spatiale, les modes de vie, et les caractéristiques physiques du milieu, dans l'espace rural algérien, il existe deux types de sociétés rurales anciennes, différentes l'une de l'autre à savoir : **La première est une société paysanne sédentaire** : soit une population communautaire et villageoise, c'est le cas de la grande et la petite Kabylie, les Chaouia (la région des Aurès)…. **La deuxième est la société pastorale, soit la population nomade**, se trouvant au niveau des steppes, et qui s'est sédentarisée au fur et à mesure en devenant « néo-sédentaire ».

✓ **Exemple de l'habitat kabyle :**

Les maisons dans ce type d'habitat étaient construites entièrement de pierres et d'argile, tapissée parfois de paille et de terre qui servait d'isolation thermique. Avec toiture composée de tuiles (kermudd), de roseaux secs (igunam), et de linteaux du bois de chêne façonné manuellement (tassariwin). On retrouve une seule et grande pièce sous le toit, où chaque coin a son importance : le centre de la maison **« Tasga »** espace de manger et dormir, le foyer **« Al kanoun »** servait pour la cuisine, « **Adaynin** » pour les animaux domestiques, **« Taâricht »** pour le stockage, **« Tadukwant »** qui servait pour les réserves alimentaires.

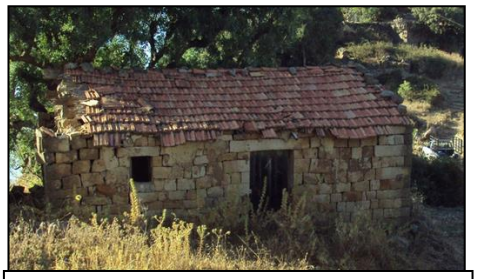

Photo 07: Maison kabyle
Source : Mondafrique

L'accès principal est une porte en bois, donne vers une cour commune entre voisins de la même famille, mais aussi une grande porte séparant cette même cours de l'espace extérieur, parfois donnant directement sur la voie publique, et parfois sur une petite ruelle du quartier.

3.2.3. L'habitat traditionnel des zones arides et semi aride du sud Algérien : Depuis la nuit des temps, l'homme a habité ces régions désertiques. Il a fait preuve de beaucoup ingéniosité pour tirer parti des rares matériaux disponibles pour se construire des abris et se protéger d'un climat inamical et hostile. En effet, les villes du désert ont été édifiées autour des points d'eau (sources d'eau) par **les oasiens sédentaires**. Le désert est habité par **des tribus nomades** différentes qui occupent d'une manière temporaire les différents espaces et qui parviennent à exploiter les milieux difficiles du grand Sahara.

Aussi, le sud algérien est caractérisé par une architecture de terre faite **de ksour et de Casbah**. Les ksour constituent de majestueuses forteresses de terre rouge et ocre qui sont construites dans le désert hostile ; c'est l'habitat des sédentaires. Alors que les nomades utilisent des habitations temporaires telles que : **la tente** ; **la hutte et les paillotes.**

✓ **Exemple de l'habitat du M'Zab :**

La vallée du M'Zab, à 600 km au sud d'Alger, est un plateau de calcaire découpé en vallées et ravins qui s'enchevêtrent les uns dans les autres sous forme de filet, c'est une entité géographique et un fait culturel particulier. Au M'Zab, on trouve deux types de maisons : celle qui est intégrée au tissu urbain des villes de la pentapole et celle de leurs palmeraies ou maison d'été.

La maison mozabite correspond au type de maison à patio souvent central, il n'est pas rare qu'il s'appuie contre l'un des quatre murs. Percée à l'extérieur seulement par la porte d'entrée, toujours composition en façade, sur les murs des chicanes tels des yeux, permettant l'exercice du droit de curiosité des femmes.

Photo 08: Vallée du M'zab
Source : Mondafrique

Le plan quadrangulaire présente de nombreuses variantes dues aux imbrications des maisons. Elles s'organisent autour du patio, entouré d'une galerie archée où s'ouvrent les pièces étroites et allongées, polyvalentes (chambres, rangement, cuisine-jour, toilettes) qui complètent l'occupation au sol. Le schéma se répétant à l'étage, sur la totalité ou une partie de la surface. Au-dessus, la terrasse peut encore recevoir une petite pièce archée ou fermée. Du rez-de-chaussée à la terrasse, les différents espaces constituent des climats variés, utilisés selon le moment de la journée et de l'année.

En effet, les exemples exposés en fin de ce chapitre illustrent bien qu'aux diverses formes de modes de vie rurale et /ou urbaine correspondent diverses formes de l'habitat à travers le pays, les temps et les civilisations. Du nomadisme à la sédentarisation, depuis les premiers villages et jusqu'à la période musulmane, l'habitat traditionnel en plus de sa diversité, il étale **une grande simplicité des caractères communs**, et **des solutions constructives ingénieuses**.

CONCLUSION :

Au terme de ce chapitre, les notions patrimoine, habitat, et habitat traditionnel sont des termes étroitement liés les uns aux autres et doivent être considérées comme un tout, dans le cadre d'une approche intégrée.

L'habitat traditionnel dans sa dimension globale, a été d'un apport indéniable et considérable à l'évolution de l'humanité, Il est riche en enseignement avec son architecture traditionnelle qui révèle, aujourd'hui, encore une extraordinaire richesse. Cet habitat a pris forme lentement, offrant des solutions ingénieuses d'un point de vue bioclimatique, technique et de savoir-faire avec l'utilisation des matériaux et des techniques constructives simples et efficaces. Aussi, le caractère lisible, cohérent et unitaire de l'habitat traditionnel a permis de produire un environnement bâti cohérent et façonné à l'échelle de l'homme.

Cependant, de nos jours **des pressions** considérables s'exercent sur l'habitat traditionnel et **menace**nt leurs authenticités (notamment pour le cas des ksours objet de notre recherche).

En fait, **la contemporanéité** avec ses nouvelles exigences portent atteintes à l'intégrité de l'habitat traditionnel. Ce dernier est, aujourd'hui, coupé de ses racines, notamment la réalité sociale, culturelle, économique…qui lui a donné naissance.

CHAPITRE II:

HABITAT TRADITIONNEL KSOURIEN EN TANT QUE PATRIMOINE: COMPOSANTES ET CARACTERISTIQUES

Introduction :

« *Habiter au désert, voilà qui semble paradoxal, puisque c'est, par définition, un lieu que la vie abandonne* »[31]. La tradition veut que les espaces arides soient vides et hostiles. En effet, l'image commune de « désert » renvoie à un endroit dépeuplé ou bien seulement occupé par de rares nomades errant au hasard, trop pressés par l'urgence du déplacement pour laisser derrière eux quelque bâti mémorable. Il y a pourtant là une véritable architecture traditionnelle.

Le sud algérien est caractérisé par une architecture de terre faite de ksour et de Casbah. Le ksar se présente sous la forme d'un groupement d'habitat compact, généralement fortifié et entouré d'une vaste palmeraie (sans enceinte), il constitue un élément caractéristique de l'organisation spatiale et de la morphologie des oasis. Ce patrimoine est de nos jours menacé où de nombreux phénomène affectent son authenticité.

C'est pourquoi, il est important de se pencher sur l'aspect patrimonial de ce type d'habitat, non seulement pour ses valeurs tangibles, mais aussi pour les valeurs intangibles de ce patrimoine. De ce fait, dans ce chapitre on va aborder les différentes définitions en rapport avec « l'habitat ksourien », aussi leur implantation, leur caractéristique, leur organisation spatiale et les différents facteurs qui ont accéléré leur dégradation et qui malheureusement participe à sa disparition.

1. LES KSOURS UNE FORME DE L'HABITAT TRADITIONNEL SAHARIEN :

1.1. Origine de la cité saharienne :

L'habitat traditionnel des milieux sahariens de l'Algérie s'exprime par un modèle d'établissement uniforme soumis, à la fois, aux exigences rituelles, aux impératifs de l'isolement et aux contraintes du climat. L'espace ainsi produit se traduit par les différents ksours représentant, en général, des modes d'implantation agglomérés spécifiques à ces milieux et liés par une relation organique avec la palmeraie.

Photo 09: Le ksar de Ghardaïa, Algérie
Source : http://www.opvm.dz

1.2. La naissance du ksar : premiers établissements urbains du Sahara :

Le Ksar est une implantation agglomérée spécifique aux populations du désert, c'est, aussi, la forme urbaine traditionnelle de ces régions. A l'origine, cet habitat en terre fut édifié par des familles de nomades qui, ayant décidé de sédentariser, recherchèrent une construction plus solide que leur tente pour faire face aux intempéries et aux ennemis.

[31] Jean-LoicQuellec, « *habiter le désert ; maison du Sahara* ». Edition HAZAN, Paris, Octobre 2006.

Il est surprenant de voir naître au XIe siècle comme le préconisent de nombreux historiens et géographes. En effet les aménagements judicieux dont il dispose, la technique qui le fonde, sont trop parfaits pour une institution qui vient de voir le jour. Ibn Khaldoun (1332-1406) nous dit : « *les premiers ksour datent probablement des Ier et IIe siècle avant J.C. Ils constituent sans doute l'extension progressive jusqu'à l'Atlas saharien du phénomène de sédentarisation des nomades berbères*. »[32]. Les lectures de l'histoire ont résolu l'apparition du *ksar* par l'invasion hilalienne qui aurait contraint les Berbères, après une longue résistance, à quitter la plaine et les oasis pour se replier dans la montagne et les emplacements fortifiés.

Là, sur des pitons quasi-imprenables, et tenant solidement les voies de communication, ils se seraient barricadés dans les villages fortifiés qu'ils auraient fait construire[33].

1.3. Approches de définition du Ksar :

Le mot se prononce « *gsar* ». C'est une altération phonique de la racine arabe *qasr* qui désigne ce qui est court, limité. C'est à dire un espace limité, auquel n'a accès qu'une certaine catégorie de groupes sociaux. C'est un espace confiné et réservé, limité à l'usage de certains.[34]

Différentes approches ont été adoptées pour définir un ksar. Certains auteurs abordent la notion par rapport à la différence entre citadin et nomade. Dans ce sens, celui qui habite une tente est nommé nomade. Contrairement à lui, le ksourien habite de manière fixe un bourg. Ainsi, la taille de ce bourg importe peu « car même une dizaine de demeures fixes est toujours appelée ksar, et le langage ordinaire ne fait aucune nuance suivant la dimension de l'établissement » (Mercier, 1922, p. 37)[35]. Dans ce cas, le ksar est alors une agglomération relativement importante dans les zones arides et sahariennes; une ville, un village ou tout simplement une agglomération de maisons, souvent denses et serrées.

D'autres abordent la notion du ksar selon ses fonctions. Dans ce cas, « les ksour sont ces imprenables forteresses érigées sur les grands parcours caravaniers qui reliaient le nord au sud de l'Afrique subsaharienne » (Mahrour, 2011, p. 197)[36].

D'autres, encore, définissent le ksar suivant ses matériaux de construction et ses formes architecturales et urbaines. Les ksour sont dans ce cas définis comme : « Des vraies villes, fortifiées ou non, avec mosquée, rues, quartiers. L'architecture y est massive et les habitations

[32] IBN KHALDOUN, « *Histoire des Berbères et des dynasties maghrébines* », Berti édition, Alger, p. 178.
[33] ZAÏED A., « *Le Monde des ksour du Sud-est tunisien* », Tunis, Beït al Hikma, 1992, p. 32.
[34] MOUSAOUI A., « *Logiques du sacré et modes d'organisation du sacré de l'espace dans le sud-ouest algérien* », thèse de doctorat, 1994, 370 p.
[35] MERCIER Marcel, « *La civilisation urbaine au M'Zab. Étude de sociologie africaine*», Alger, Émile Pfister, 1922.
[36] MAHROUR Illili, « *Contribution à l'élaboration d'une typologie "umranique" des ksour dans le Gourara* », Revue Inssaniyat, 51-52, 2011, https://insaniyat.crasc.dz/pdfs/n_51-52_mahrour-fr.pdf

sont densément blotties autour des mosquées aux minarets carrés tout aussi sobres et austères que les maisons, même si les pierres y sont mieux ajustées. Aucune recherche architecturale, aucune fantaisie n'a présidé à la construction de ces ksour qui exhalent le dépouillement et l'ascétisme de l'islam saharien. L'utilisation des seuls matériaux disponibles sur place (la pierre – grès primaires blancs, gris, verts ou rouges –, l'argile des bas-fonds ou carrières utilisé comme torchis, pisé ou banco) concourt à une continuité visuelle : profondément ancrées dans le sol dont elles émergent, les villes se confondent avec leur environnement ; l'intervention humaine y demeure minimaliste ; la symbiose est totale »[37].

Le ksar est aussi défini comme un écosystème naturel, économique et social dont les pièces sont articulées avec soin. Ainsi, « Le ksar-village, ou le bourg oasien, est une agglomération durable, de taille relativement modeste, qui existe par et pour son terroir : la palmeraie. L'aire villageoise est un tout, à la fois système écologique et structure sociale, et les rapports entre le bourg et son espace dépassent l'économique, même si des correspondances peuvent exister entre la configuration des quartiers bâtis et celle des quartiers de culture. La vie villageoise repose sur un équilibre, parfois tensionnel, entre des ensembles agnatiques (les familles) qui sont hiérarchisés et qui définissent des notables. Ces chapelets villageois, les ksour-oasiens, étaient en articulation étroite avec la ville citée. Chaque réseau d'agglomérations s'identifie à partir de sa cité » (Belguidoum, Boudinar, 2015, p. 7)[38].

Selon Mounia Chekhab-Abudaya le ksar est défini comme suit : « Un type d'implantation humaine au Sahara, semi-sédentaire, voire sédentaire, bâti le plus souvent en hauteur sur un promontoire rocheux et à proximité d'un wadi. La morphologie du terrain sur lequel il est construit et son environnement immédiat (palmeraie, erg, dépression ou plateau rocheux) détermine les matériaux de construction employés, sa forme générale et la distribution interne de ses espaces (radioconcentrique ou en damier). Le qsar présente un système de fortification composé d'un mur d'enceinte ponctué de tours et percé de portes. Il est composé d'une grande mosquée d'ordinaire au centre de l'agglomération, généralement d'une qasba comme centre de pouvoir, d'un habitat à patio central et parfois troglodytique, d'une place du marché habituellement en périphérie démontrant le rôle de relais que joue le qsar sur les routes du commerce transsaharien, et enfin d'un découpage par quartiers et un réseau de circulation traduisant une hiérarchisation sociale au sein de l'agglomération » [39]

---

[37] GRAVARI-BARBAS Maria (dir.), « *Habiter le patrimoine : enjeux, approches, vécu*». Presses universitaires de Rennes 2005.

[38]BELGUIDOUM Said, BOUDINAR Aines, « *Les cités du Bas-Sahara. Éléments d'histoire urbaine. Les mutations de la ville saharienne [Approches croisées sur le changement social et les pratiques urbaines]* », Ouargla, Algérie, 2015 [https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01235648]

[39]CHEKHAB-ABUDAYA Mounia, « *Patrimoine architectural du Sud algérien : le « qsar », type d'implantation humaine au Sahara* », Paris, Université Panthéon-Sorbonne, 2012.

1.4. Typologie des ksours :

La diversité actuelle des sites est le résultat d'une lente évolution. Communément les ksours se localisent sur les altitudes les plus élevés par rapport au niveau de la vallée, celle qui distingue les ksours- citadelles, les ksours de montagne, et les ksours de plaine.

1.4.1. Le ksar de montagne:

Dominant les plaines et les dépressions fertiles, les ksours de montagne sont implantés sur les plateaux montagneux, sites plus facilement accessibles que ceux des ksours citadelles. Cette configuration découle de la diminution, mais non de la disparition des besoins défensifs au moment du choix des sites il ya trois à quatre siècles (Kharrat 2005). Contrairement aux ksours citadelles, ces ksours sont de moins en moins associés à des habitats troglodytiques ou des structures villageoises.

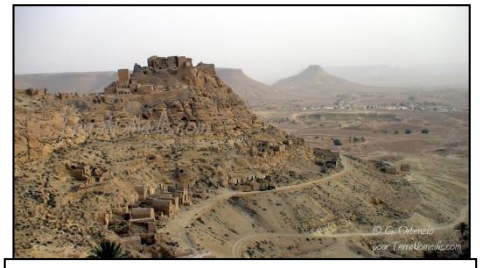

Photo 10 : ksar Ouled Soltane, Tunis.
Source : http://memoria.dz

1.4.2. Le ksar-citadelles ou casbah ou kalâa :

Les Ksours citadelles ou Kalâa occupent les sommets plats de buttes totalement détachées de la surface du plateau ou sont construits sur des éperons rattachés par des isthmes étroits disposés en creux et faciles à contrôler. Ils dominent, en les surplombant, des villages avec des habitations troglodytiques et des huileries souterraines.

Photo 11 : Le ksar de Douiret à Tunis.
Source : http://memoria.dz

Les Kalâa ont servi comme lieu de refuge aux habitants des villages lors d'attaques. Les Ksours citadelles datent pour les plus anciens, d'après les inscriptions trouvées sur les murs des portes et des ghorfas, de la fin du 5ème siècle de l'hégire 11ème siècle de l'ère chrétienne. Ceci coïncide avec le déferlement des vagues de l'invasion des tribus hilaliennes en provenance de la Haute Égypte. Il s'agit d'une grande période d'instabilité qui caractérise au moyen-âge tout l'ensemble de l'Ifriquia.

1.4.3. Le ksar de plaine :

La dernière phase dans l'évolution des ksours est celle caractérisée par leur descente progressive des crêtes vers les plaines. Un nouveau mode d'occupation de l'espace est apparu conférant à la plaine une place appréciable dans le Sud tunisien. Ces ksours occupent un espace plus vaste que celui des ksours-citadelles et des ksours de montagne.

Photo 12 : Le ksar Ommarsia, Tunis
Source : http://memoria.dz

2. FACTEURS ET MODES D'IMPLANTATION DES KSOURS :

2.1. Les facteurs d'implantation :

L'installation du ksar dépend de la disponibilité de l'eau, condition assurant la culture du palmier et la création de jardins qui fonctionnent. Pour Ibn-Khaldoun (1934), afin d'établir une ville au Sahara sur un site donné, il faut obéir certains critères : "*Pour se protéger de mauvaises conditions atmosphériques, on veillera à choisir le lieu dans une région où l'air est bon et pur*" (Mouqadima)[40]. Mahrour note en 1994: "*deux critères fondamentaux sont nécessaires pour la formation d'un établissement humain, la présence de l'eau et l'accessibilité dont l'intensité et la valeur changent au cours du temps*"[41].

En somme, les conditions bioclimatiques et topographiques, dont dépendent l'accès à l'eau et la mobilisation de la ressource, sont fondamentales dans le choix de localisation des villes sahariennes (Ksar).

De ce fait, on va citer les différents facteurs qui ont conduit à une telle organisation Ksourienne, et qui sont tous liés à deux entités, **l'homme** et son **environnement :**

A. Facteurs naturo-physiques :

Selon Jan Krebs *« on trouve aujourd'hui dans le monde les formes d'habitat les plus variées. Les caractéristiques régionales dépendent des conditions climatiques, de données locales telles que la topographie ou les matériaux disponibles »*[42].

L'homme fait partie intégrante du réseau complexe de sa création et donc ne peut échapper aux éléments physiques et lois naturelles qui régissent les différents écosystèmes de la terre. La diversité des écosystèmes terrestres est due aux éléments suivants : le climat (le soleil et le vent), le site, et les matériaux disponibles sur celui-ci, qui sont considérés comme des **facteurs modifiants** de la conception Ksourienne.

B. Facteurs culturels :

Selon Amos Rapoport, la dimension culturelle est importante lors de la conception : *« une maison est un fait humain et même au milieu des contraintes physiques les plus sévères et avec des techniques limitées l'homme a construit selon des modes si divers qu'on ne peut les attribuer qu'au choix, ce qui impliquent des valeurs culturelles »*[43]

A travers l'histoire, l'homme a conçu son habitat en fonction de ses besoins qui sont d'ordre **matériel, socioculturel** et même **spirituel**. La dimension **culturelle** joue un rôle primordial dans la conception Ksourienne, **la religion, les croyances et les mythes** sont des

[40] IBN KHALDOUN,op.cit
[41] MAHROUR Illili, op.cit
[42] KREBS Jan, « *Concevoir l'habitat* » , Ed. Birkhauser- éditions d'architecture, Bale, 2007
[43] RAPOPORT Amos, op.cit

éléments intrinsèques de toute culture ksourienne. Ils ont également très souvent servi de repères conceptuels pour l'habitation. Ce rôle de repère religieux se traduit, par exemple, dans l'organisation spatiale et l'orientation de l'habitat et de ses composantes.

C. Facteurs sociaux :

La dimension **sociale** qui signifie le type de relations que l'homme établit au sein de sa famille mais aussi avec la communauté dans laquelle il vit constitue un facteur déterminant dans le choix d'un site pour l'implantation des ksours.

Les repères sociaux, dans la conception de l'habitat Ksourien, sont influencés et dirigés également par les coutumes et les valeurs sociales propres à la culture Ksourienne. D'ailleurs, généralement, les Ksours s'organisent en entités exprimant la hiérarchie dans la société, qui se manifeste au niveau ethnique et social.

2.2. Modes d'implantation des ksours en Algérie[44]:

Le Sahara algérien se divise en des unités géographiques immenses qui se distinguent par leurs caractéristiques physiques, leurs histoires propres et leurs anciens Ksours. Les établissements humains (les ksours) algérien se différencient par leurs logiques d'implantations, leurs modes d'organisations et le mode d'accès à l'eau. Ainsi on distingue trois différentes entités :

A. La dorsale centrale :" Le pays mozabite "

De Laghouat à EI-Goléa, le Sahara présente une dorsale due à une surélévation structurale entre la cuvette Ouest occupée par le Grand Erg occidental et la cuvette Est du Bas-Sahara occupée, en partie, par le Grand Erg oriental. Elle se présente comme un plateau gréseux s'abaissant doucement vers l'Est pour finir avec un escarpement dominant l'oasis d'El-Goléa. La pentapole du M'Zab est le plus vieil ensemble architectural musulman du Sahara, splendeur d'un millénaire d'histoire. L'architecture mozabite se caractérise par une rigueur esthétique inégalée, non seulement, dans les demeures, mais aussi, dans les mosquées, les ouvrages d'hydrauliques …[45]

B. Le Bas -Sahara :"Quatre pays individualisés"

Quatre "pays" différents, donc, forment le Bas Sahara en sous ensembles géographiques: **Les Ziban, L'Oued Righ, Le Souf** et **Oued Mya.**

La configuration générale de tout regroupement stable au Bas Sahara prend la forme du Ksar, cet ensemble de bâtis de taille variable autour duquel se développe une palmeraie. Mais

[44] HAFIANE I. « *patrimoine ksourien d'el oued : entre défis et réalités* ». Mémoire de magister, université Constantine 3

[45] BENYOUCEF B. « *Le M'Zab, La pratique de l'espace* ». Alger, Entreprise nationale du livre. 1986

les statuts de ces agglomérations les distinguent qualitativement et une hiérarchie apparaît entre le Ksar "cité" et le Ksar "village".134

Comme dans toutes zones arides, c'est la présence de l'eau et des activités agricoles qui sont à l'origine de tous les établissements humains. Chaque agglomération, quelle que soit sa taille et son appartenance esquisse la topologie générale du réseau. Elle est souvent ceinturée par un mur et entourée de jardins et de palmeraies. Bien entendu, ce mode d'organisation spatial des établissements au Bas Sahara repose sur un triptyque oasien **"Ksar - eau - palmeraie".** Dans le Souf ou dans les Ziban et l'Oued Righ les premiers constructeurs, élevèrent leurs demeures autour de la mosquée principale comme centre, les rues tournant en cercles concentriques. Dans d'autres cités, le développement se fait par rajout, sans respecter le schéma initial. La ville se développe selon un modèle qui peut être radioconcentrique (Touggourt), étiré (les cités du Souf) ou linéaire (les cités des Ziban).

C. L'Ouest Saharien : "Le pays des foggaras"

Cette zone du Sud - Ouest du Sahara algérien s'étale jusqu'aux confins de l'Erg Oriental à l'Est, couvre en grande partie l'Erg Occidental au Nord et s'ouvre sur un immense reg au Sud, le Tanezrouft. Localisés autour du plateau du Tademaït - le Gourara au Nord-Ouest, le Touat à l'Ouest et le Tidikelt au Sud - ces trois chapelets d'oasis jalonnent d'anciennes voies caravanières transsahariennes qui liaient Méditerranée et Afrique subsaharienne et jouaient le rôle de points de connexion dans le commerce transsaharien.

Comme développé précédemment, parmi les facteurs déterminants dans l'implantation des établissements humains à travers l'histoire figurent à des degrés variables : l'eau, les voies de communications, la sécurité…, les ksours de l'Ouest Saharien n'échappent pas à cette logique. En effet, la vie dans les oasis dans cette région s'organise autour du ksar, de la foggara et de la palmeraie.

3. ASPECT MORPHOLOGIQUE DU KSAR :

3.1. Identification du ksar :

Le *ksar* est constitué de trois entités distinctes : un espace habité (**habitation** d'ici-bas, **un terroir** et **un espace de la mort** ou habitation de l'au-delà). C'est une occupation agglomérée spécifique, caractérisée par une forme urbaine traditionnelle fortifiée.

Les constructions obéissent à la même architecture, il s'agit d'**un ensemble de maisons** réparties sur un rez-de-chaussée ou rarement un étage autour d'**une cour intérieure.** Le *ksar* se présente sous une forme compacte, de couleur terre, horizontale, directement en relation avec un espace vert, la palmeraie, le terroir. La forme s'organise selon un principe où l'on distingue différentes échelles d'appropriation de l'environnement :

- ✓ **L'échelle de l'édifice :** habitation ou édifice public.
- ✓ **L'échelle de l'unité urbaine :** association de plusieurs édifices organisés le long d'un axe (*zkak*) ou autour d'une place (*rahba*), définissant une unité autonome occupée par le groupe.
- ✓ **L'échelle de la cité (*ksar*) :** l'ensemble des entités en articulations structurées, hiérarchisées, faisant émerger un centre qui identifie l'échelle habitée par la communauté.
- ✓ **L'échelle du territoire :** l'ensemble des ksours implantés (généralement) selon des principes morphologiques communs, partageant une succession d'événements signifiants (histoire), définissant, une fois en relation d'échange, un champ d'appropriation pour la population de la région.[46]

Le ksar se trouve toujours en aval sur le cheminement hydraulique. Pour des raisons évidentes d' « économie des eaux », la partie habitat du ksar se situe toujours en amont du terroir, permettant ainsi à l'eau de servir d'abord aux besoins domestiques avant d'atteindre la zone de culture.[47]

Le ksar est entouré, en général, d'un mur (rempart). Parmi les principales caractéristiques des ksours se trouvent les fortifications. Loin d'être un indice militaire, les murailles peuvent découler d'une mentalité collective où l'ordre est symbolisé par la limite matérialisée.

Chaque ksar possédait un conseil des anciens, la djma`a. Le lieu de réunion est une sorte de place équipée de banquettes en pierre et ponctuée par des édifices de commerce et de production.

La porte dans le ksar est l'image emblématique de cette double fonction de communication et de protection assurée par l'enceinte. Elle est aussi un lieu de réunion ou de résidence, par la présence de salles souvent vastes aménagées de part et d'autre de l'accès. Les portes sont au moins au nombre de deux, l'une gablî (ouverte au sud), et l'autre shargî (ouverte à l'est). Elles sont souvent « gardées » par des sépultures d'awliya (saints)[48].

Une porte (souvent en chicane), percée dans les remparts, ouvre dans une rue centrale (darb) sur laquelle prennent des rues secondaires et enfin des petites venelles (zqāq) qui finissent en impasse menant aux différentes habitations. (Figure N° : 01).

[46]MOUSAOUI. A, op.cit, p. 67.
[47] BASSET R., « *Les ksour berbérophones du Gourara* », *Revue africaine*, n° 3 et 4, 1937.
[48] BADUEL P. R., « *Habitat traditionnel et polarités structurales dans l'aire arabo-musulmane* », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, CNRS, t. XXV

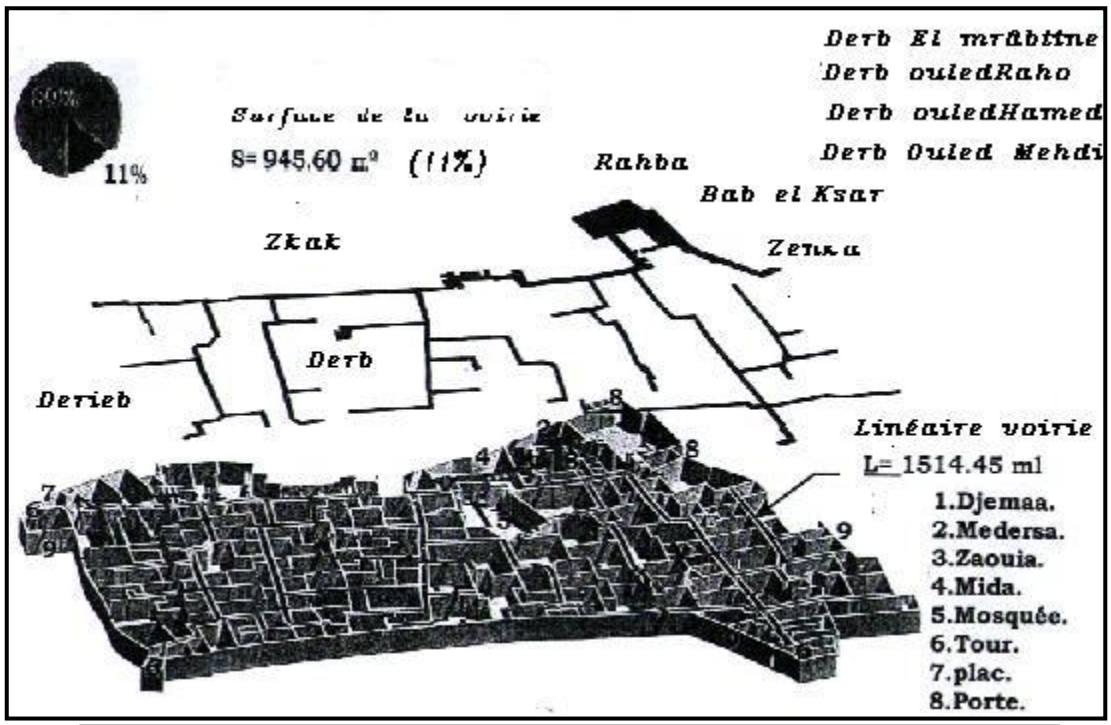

Figure 01 : Structuration morphologique du ksar.
Source : cour approches anthropo-morphologiques et éco-paysagères des cites sahariennes, par Dr LAYACHI Abdeldjebar, université d'Oran.

3.2. L'organisation spatiale de l'habitat ksourien :

L'organisation spatiale intérieure et extérieure des ksours est caractérisée par des formes relativement complexes et ordonnées ainsi que par des prémisses conceptuelles et symboliques. L'extérieur se fait remarquer par la hauteur des murs d'enceintes et l'unique porte d'accès. Il tourne le dos au village pour bien se cacher des envahisseurs.

A l'intérieur et d'une manière générale, un même plan préside à l'architecture des ksours : une cour intérieure et des ghorfs ou bien des maisons disposées tout autour. En outre, la cour du ksar peut souvent avoir de multiples fonctions en se faisant place de marché, étable ou dépôt provisoire en attendant le stockage. De ce fait, les ksours se composent tous des mêmes éléments et ne diffèrent que par leur organisation.

3.2.1. Les composantes de l'habitat ksourien :

A. **La skifa ou vestibule :** est souvent marquée de l'extérieur par un volume saillant de moins de 1m et peut se trouver dans la même continuité que l'enceinte extérieure du ksar. Elle comporte une porte en bois d'olivier ou de palmier. La porte comporte toujours un grand arc afin de répondre à des contraintes structurelles et de fonctionnalité. La skifa est parfois dotée d'un ou plusieurs étages.

Photo 13 : Skifa du ksar Tafilelt
Source : https://www.radioalgerie.dz

B. La mosquée : Elle est considérée comme le noyau de ksar, c'est un espace de pouvoir religieux et juridique, elle est considérée aussi comme un lieu d'enseignement et d'apprentissage de diverses connaissances. Elle est composée de plusieurs espaces : salle de prière, meidha et les zaouïas.

Photo 14 : Mosquée ksar Ghardaia
Source : https://fr.wikipedia.org

C. Les ruelles : Ceux sont les éléments qui composent la structure du ksar, elles desservent les différentes maisons, et présente de formes variables, linéaires ou sinueuses changeant à chaque fois de directions. Ces ruelles sont parallèles aux courbes de niveau.

D. Les impasses : La différence entre la ruelle et l'impasse est que cette dernière se termine en cul de sac et se décrit comme un espace caché. Dans ce cas, seules les personnes issues d'un même groupement peuvent avoir accès aux impasses, ce qui donne une impression de rejet à l'étranger de passage. Ces impasses sont le résultat de contraintes techniques et fonctionnelles.

Photo 15 : Impasse ksar Chettma- biskra
Source : https://www.vitaminedz.com

E. Les lieux de réunion de Djemaa : C'est la place où se déroulaient les réunions du village afin de résoudre les problèmes des habitants, et où les sanctions étaient prononcées pour les voleurs ou autres éléments nuisibles à la société ; mais c'est également un espace où se rencontraient les hommes pour se détendre, un espace exclusivement masculin.

Photo 16: Placette du ksar Boussemghoun- Algérie
Source : https://www.vitaminedz.com

F. Les places et les placettes : Ces espaces sont destinés pour les activités collectives, les activités commerciales, spectaculaires et aussi pour les activités de détente.

G. Les ateliers d'artisanat : Sont les espaces où les artisans se pratiquent leurs métiers : la poterie, le tissage …etc.

Photo 17 : Ateliers du ksar Ghardaia
Source : https://www.vitaminedz.com

H. **Les lieux réservés aux animaux :** Les populations ont pensé à leurs animaux dans l'architecture ksourienne, ils ont réservé des espaces pour leurs animaux, ce qui reflète la mitoyenneté entre les habitants et les animaux, ces espaces servent protéger ces animaux domestiques.

I. **Les dépôts :** Ceux sont des espaces du stockage, on distingue deux types le premiers est destiné à stocker les grains et le second destiné à stocker les armes.

3.3. L'organisation de la maison ksourienne :

La maison est marquée par son introversion et sa centralité. **L'entrée** se fait par une **ouverture**, en général, **unique** sur la façade plus ou moins grande qui donne sur la chicane **(Skiffa)**[49]**,** espace de réception pour les étrangers qui mène vers la cour. Cette dernière dessert toutes les autres espaces**. La cour** est la pièce la plus vaste de la maison qui est, aussi, la pluséclairée, le **«ouast-ed-dar»** précisément le centre de la maison. Elle est de plan rectangulaire, à laquelle sont retranchés certains volumes, une cheminée (kanoun), ou au contraire rajoutés comme les dégagements. Les ouvertures sur les façades sont rares, se limitant aux entrées des maisons. Les fenêtres sont, généralement, absentes. **Les chambres (biout),** accolées à la cour, ne communiquent pas entre elles et elles ont différentes fonctions surtout de chambres ou d'entrepôt (la plus éloignée de la porte d'entrée sert d'espace de réserve où l'on entrepose les provisions). Des lors, les pièces ne sont que peu spécialisées. D'ailleurs, toutes les activités telles que : se réunir, manger, dormir, sont effectuées dans la même chambre**.** (Figure ci-dessous 02).

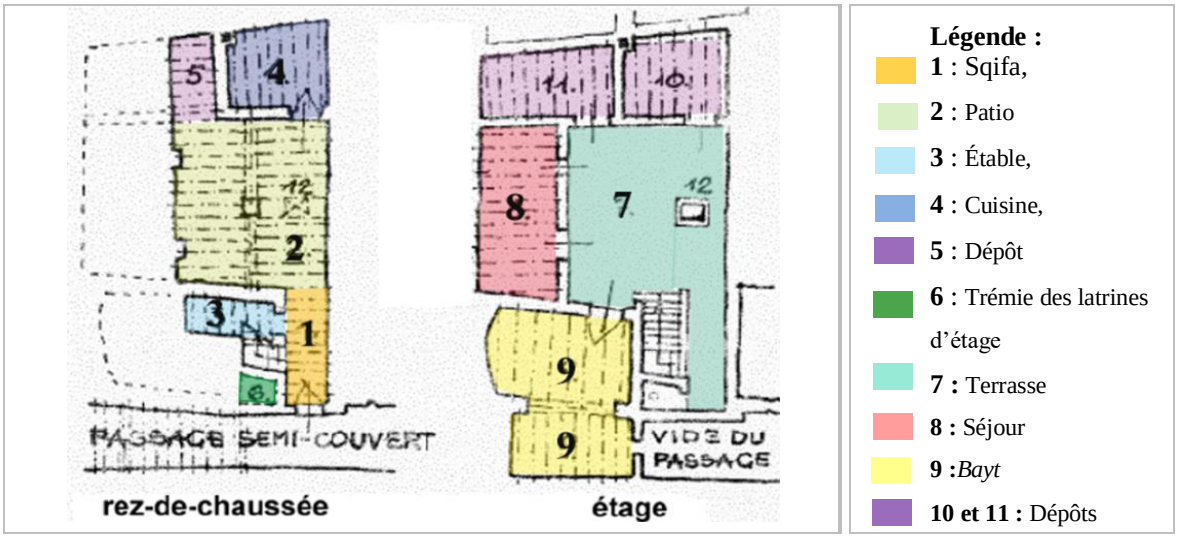

Figure02: Maison du ksar de Taghit (J. Bachminski et D. Grandet, 1985, p. 23)
Source du plan d'origine : (J. Bachminski et D. Grandet, 1985, p. 23) in Mustapha AmeurDjeradi « L'architecture ksourienne (Algérie) entre signes et signifiants » TOME 36-37 (2012-2013)

[49]Cette disposition est générale en milieu musulman, et elle a pour but d'empêcher les regards extérieurs d'embrasser l'intérieur de la maison, notamment quand la porte d'entrée reste ouverte pour des raisons d'aération.

Un coin du «Ouast-eddar» est réservé à **l'escalier,** bâti dans la plupart des cas avec des poutres de palmiers qui supportent une maçonnerie de pierre et d'argile. Il débouche sur l'étage, il est, en grande partie, constitué par **la terrasse**, on y trouve, aussi, deux ou trois pièces de type **makhzen (dépôt).** Des murs séparent chaque terrasse de ses voisines, quelquefois deux maisons communiquent entre elles à travers celles-ci.

3.4. Matériaux et techniques de construction des ksours :

Le système constructif des ksours est caractérisé par une grande simplicité : des murs porteurs parfois suppléés par des éléments verticaux porteurs des types poteau en brique de terre, sur lesquels sont posés des troncs de palmiers et de branchages de palmiers recouverts d'une couche d'argile. Les fondations sont du type filant en rigole, avec parfois un soubassement en pierre qui permet de protéger les murs de la remonté capillaire et des eaux de pluies.

Pour les matériaux de construction, le ksourien a fait appel à son milieu, on note :

- ✓ **La pierre :** Gros blocs de dimensions variables .elle utilisée dans les murs; les fondations, elle présente des caractéristiques indéniables de résistance mécanique, d'isolation phonique et thermique.
- ✓ **La terre :** L'usage de la terre est très ancien. Elle était utilisée autant dans les campagnes que dans les villes, le toub est plus fréquent que le pisé. Les maisons traditionnelles sont faites de terre associée à d'autres matériaux.
- ✓ **Toub:** Touba qui est une brique d'argile et de sable séché au soleil, souvent, armée de fibres végétales (Paille, hachures de palme), est un matériau très avantageux : économie, isolation thermique. il est l'un des matériaux les plus anciens en zones sahariennes, car c'est un mélange de sable et d'argile, sans adjuvant.
- ✓ **Le bois ou tronc de palmiers:** Ils utilisent les troncs des palmiers plus que d'autre arbre en plus des palmes, ces troncs sont servent comme des éléments en poutrelles. Ces derniers sont très durable et résistant, comme précise Louis : « *d'ailleurs si solide qu'il peut soutenir un ou plusieurs étages […] Les troncs sont taillés en deux, les demi-cylindres ainsi obtenus sont juxtaposés les uns aux autres et couverts d'un revêtement de pierraille mélangée au mortier à base de gypse*»[50]
- ✓ **Timchent :** Sorte de plâtre traditionnel de couleur grise obtenu à partir d'un gypse hydraté de la Cheb ka. On emploie traditionnellement un enduit de plâtre. Il est couramment d'usage aussi bien à la ville qu'à la campagne, en plaine et en montagne.

[50] Louis, A. « *Tunisie du sud. Ksour et villages de crêtes* ». Paris : CNRS1975

- ✓ **La boue:** Ce matériau est destiné pour les revêtements des murs, aussi il est utilisé comme une couche supérieure de toit.

4. VALEURS DE L'HABITAT KSOURIEN :

Principalement, le fait de reconnaître une valeur patrimoniale à un site constitue en quelque sorte l'affirmation de l'intérêt que lui porte la collectivité.

Dans cette perspective, les Ksours illustrent un mode d'implantation saharien qui présente un patrimoine historique, héritage d'une longue tradition urbanistique et architecturale, ces Ksour ont une valeur culturelle, sociales, religieuses, scientifique, économiques, esthétiques.

4.1. La valeur socio - culturelle :

L'identité socioculturelle Ksourienne est historiquement basée sur un code d'éthique inspiré des préceptes de l'Islam. L'influence de l'islam est perceptible à travers la structure urbanistique et architecturale, ainsi qu'à travers les ruelles et impasses hiérarchisées.

De même, la structure sociale est caractérisée par la répartition sexuelle de l'espace ksourien (les espaces publics, la rue aux hommes, les maisons, cours intérieurs aux femmes), par un espace domestique introverti, par une mixité sociale au sein des impasses… le caractère religieux des lieux, la proximité entre voisins, l'intimité préservée par des maisons repliées sur elles-mêmes.

4.2. La valeur mémorielle et identitaire :

La sauvegarde de patrimoine Ksourien a une valeur mémorielle, c'est un moyen qui permet d'accéder aux temps antérieurs des villes sahariennes et de remonter toute la profondeur historique, et cela permet de favoriser le développement de liens avec le passé. Le Ksar devient alors une question d'identité et d'appartenance et un témoin affectif sur les conjonctures socioculturelles des civilisations révolues, ainsi que sur les choix économique et les techniques de constructions.

4.3. La valeur économique :

En plus des dimensions culturelles dont symboliques et historiques, les Ksours peuvent également revêtir une valeur économique. Le patrimoine ksourien en raison de ses spécificités, recèle des richesses susceptibles de la propulser sur le plan économique et d'en faire un outil important pour le développement local. Il présente un attrait touristique et un potentiel d'espaces bâti disponibles pouvant répondre à une demande en logements.

4.4. La valeur spirituelle et religieuse :

Le patrimoine Ksourien est l'héritage culturel que nous a transmis le passé, il a une grande valeur spirituelle et traduit d'une manière très expressive l'histoire de la civilisation

humaine. Les logiques qui déterminent l'organisation, l'aménagement et l'occupation de l'espace relèvent ici davantage du sacré que de l'économique.

Pratiquement, chaque Ksar pouvait être identifié par sa mosquée, ces joyaux de l'architecture islamique, jouissent d'une grande richesse architecturale à l'intérieur, ils sont comme un lieu de recueillement mais aussi un lieu de regroupement et d'éducation.

4.5. La valeur éducative et pédagogique:

Le patrimoine Ksourien est porteur d'informations précieuse et inestimable ; il permet d'approfondir nos connaissances sur l'histoire et l'évolution de la vie humaine dans le désert ; connaitre ses coutumes et croyances, les techniques et les matériaux de construction dans les régions sahariennes… etc.

Les Ksours peuvent avoir un potentiel éducatif appréciable dans la mesure où ils informent, de manière tangible et richement illustrée, les jeunes générations, ainsi que le grand public sur des expériences menées par l'homme au fil des siècles : comment l'homme est parvenu à vivre en symbiose avec la nature dans un milieu à forte aridité ?, les moyens qu'il a adoptés pour se protéger des attaques de différentes origines. De ce fait les Ksours sont souvent considérés comme des lieux d'enseignement où se déroulent des investigations archéologiques ; des stages divers, sorties de chercheurs...).

4.6. La valeur esthétique :

Les ksours jouies de valeurs esthétiques incontestables, cette architecture sans architecte témoigne à la fois d'un sens de créativité, en même temps que d'une maîtrise technique indéniable. Reflet de savoir-faire des populations oasiennes en matière de l'art de bâtir, d'organisation sociale et de gestion de l'espace, elle traduit le combat de l'homme et exprime son génie.

Dans les établissements humains sahariens, la recherche de la protection contre le vent et le soleil s'est étendue à la conception d'une architecture et d'un urbanisme où la solution technique s'élevant au rang de l'art confère aux habitations et au tissu urbain une esthétique particulière. Les caractéristiques principales des constructions Ksourienne sont la rationalité, l'intégration au site, l'harmonie de formes et composition, la clarté de son organisation spatiale, la prise en charge de l'échelle humaine l'usage de matériaux en harmonie parfaite avec l'environnement.

4.7. La valeur environnementale :

La valeur environnementale appliquée au patrimoine Ksourien se traduit par le confort dans toutes ses composantes : thermique, acoustique et visuel. L'architecture Ksourienne a pu s'affirmer dans le domaine de l'urbanisme et de l'architecture par une certaine qualité de vie

des populations. En effet, nombreux témoignages nous présentent des exemples et des solutions pour assurer le confort et la protection des hommes en utilisant simplement les ressources locales et des moyens techniques et financiers limités.

5. MUTATIONS ET TRANSFORMATIONS DE L'HABITAT KSOURIEN :

5.1. « Mutation » essai de définition :

Le terme de **mutation** définit tout changement radical, conversion, évolution profonde[51]. Le concept de mutation est un **processus** par lequel un élément nouveau apparaît par modification d'un élément préexistant par : **substitution** (remplacement), **addition** (insertion), **délaissement (**suppression) d'un ou plusieurs éléments.

Dans les disciplines de l'architecture et de l'urbanisme, la «mutation urbaine» est définie comme étant « *un phénomène ayant des effets déterminants sur la forme de la ville, son urbanisme, son organisation, son paysage urbain, son architecture, et notamment sur la qualité de la vie de ses habitants*»[52].

5.2. La nature des mutations :

A. La mutation morphologique :

II s'agit d'une mutation qui entraîne des changements dans l'aspect physique ou morphologique urbaine d'une ville ou d'une partie de ville, en touchant à son organisation spatiale. Elle s'étale sur le cadre bâti et entraîne ainsi des changements sur ses formes et ses volumes ainsi que ses hauteurs et ses façades. Les changements affectent souvent les matériaux de construction utilisés.

B. La mutation fonctionnelle :

Ce type de mutation implique des changements dans les fonctions remplies par un espace urbain. Il s'agit d'introduire des fonctions supplémentaires, ou au contraire la réduction de certaines d'entre elles. Aussi il s'agit parfois du changement d'une dominance en faveur de certaines fonctions au détriment d'autre. Ce type de mutation peut s'opérer à une échelle plus étalée celle d'une ville ou à une échelle plus réduite celle d'une partie de ville

C. La mutation socio-économique :

La mutation peut également être d'ordre social et/ou économique, tel qu'un changement dans la composition sociale de la population (gentrification), cette dernière, par ses pratiques et son mode de vie peut remanier l'espace et le façonner au gré de ses besoins. L'espace urbain a été toujours, le support de la projection des pratiques de la société qui l'occupe, de ce fait une mutation de la société peut entraîner une mutation de l'espace.

[51] https://www.larousse.fr
[52] https://www.universalis.fr

5.3. Mutations et transformations de l'habitat ksourien[53] :

De nos jours face aux profonds bouleversements de la société actuelle, partout on parle de dégradation plus ou moins rapide de l'habitat traditionnel où se manifeste une pression de plus en plus importante sur l'architecture traditionnelle et sur la population qui l'habite. Les ksours n'échappent pas à cette réalité, ils se voient affecter par des transformations superficielles mais aussi profondes.

A. Transformations internes :

Des changements et transformation affectent l'espace intérieur de la maison, parfois jusqu'à l'obtention d'une **nouvelle organisation de l'espace**. Ces modifications internes augmentant les surfaces et les cloisonnements est un actes de **densification du site et du logement**. Cela lui fait **perdre sa qualité de vie et sa salubrité**. Ces emplois intensif et abusif des volumes entrainent une accélération dans l'usure du bâti, parfois des défaillances et une mise en péril du patrimoine et de ses valeurs architecturales et donc sa survie. En plus des **problèmes structuraux** qu'elle peut engendrer, elle est contraignante dans la pratique administrative, car peu apparente.

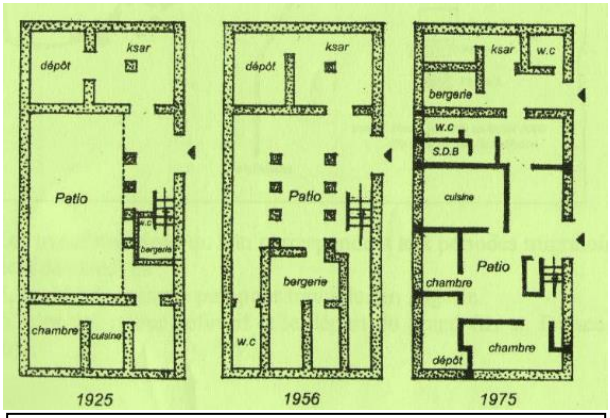

Figure 03 : Processus de transformation d'une maison ksourienne.
Source : https://docplayer.fr

B. Transformations externes :

Ce type de transformations est formel. C'est l'une des plus dangereuses qui dégrade non seulement le bâti mais aussi son environnement et correspond aux différentes modifications suivantes :

- ✓ **Modification du profil volumétrique:** La modification du profil volumétrique est associée à la disparition de certains éléments essentiels dans la définition de la typologie, comme le changement de toiture en tuile a une terrasse. Les extensions qui se font dans les cours changent la morphologie du bâti à travers le couvrement de la cour soit partiellement ou totalement. Ces transformations laissent apparaitre de nouveaux volumes et éliminent d'autres originels. Ces types de changements sont très fréquents et sont considérés comme les plus dangereux.
- ✓ **Modification des ouvertures:** Ce type de transformation est fréquent. Il touche l'aspect et la composition des façades et perturbe l'équilibre originel entre plein et

[53] Mansouri Zeyneb. « *Cohabitation entre l'architecture traditionnelle et moderne pour un modèle d'habitat adapté à l'aspect climatique et social des villes sahariennes* ». Mémoire de Magistère, Université de Biskra

vide, entre la verticalité et l'horizontalité et la hiérarchie dans l'ordonnancement des baies. Cela peut défigurer la typologie et porte atteintes à la notion d'intimité. Cette action est motivée par la conformité aux aspirations contemporaine de vue et de lumière.

- ✓ **Transformations constructives:** Ce type de transformation touche aussi bien l'aspect physique que l'aspect morphologique, on distingue :

  a. Modification des éléments structurels :(poteaux, poutre, linteaux et escaliers).

  b. Modification des textures internes : se traduit à travers des modifications et des traitements qui touchent les escaliers, les murs et les planchers que ce soit revêtement ou peinture. Il faut signaler la panoplie des matériaux utilisés, allant du mortier de ciment à celui en plâtre et peinture pour les murs, au mortier de ciment pour plancher et escaliers, au revêtement en carrelage.

  c. Modification des textures externes: On évoque ici l'ensemble des enduits utilisés pour les façades allant du mortier de ciment aux enduits industriels. A travers ces modifications, les usagers cherchent la solidité et le confort intérieur, d'autres cherchent une noblesse dans les parements en pierres nues et procèdent au décrépissage. D'autres transformations sont à citer : l'élimination de modénatures (moulures d'une corniche, autour d'une fenêtre, des angles…), suppression des faitages ou de la zinguerie, pose de volet et grillage, badigeonnage de couleur différents,…Ce type d'interventions, bien que léger, peut modifier profondément l'aspect du bâti traditionnel et génère des manifestations souvent lourdes de conséquences difficiles à solutionner.

Toutes ces mutations ont aggravé les différents facteurs de dégradation, qui fragilisent la stabilité structurelle de l'habitat ksourien et de leur aspect architectural, et participants ainsi à l'altération de son environnement. Ces principaux facteurs sont :

- ✓ **Les facteurs techniques :** liés aux matériaux de construction.
- ✓ **Les facteurs naturels :** liés au climat aride (les grandes chaleurs, pluies et tempêtes).
- ✓ **Les facteurs humains :** à travers ses travaux de transformations aussi le phénomène de gentrification.
- ✓ **Les facteurs politiques :** à travers l'exclusion du patrimoine des programmes communaux et sectoriels de développement local.

Ainsi, plusieurs indicateurs renseignent sur la situation de perdition dans un site patrimonial, comme celle : l'absence de fréquentation touristique locale et étrangère, la

disparition des activités artisanales, l'absence des pratiques du savoir-faire local, la rareté des produits de terroir, etc.

Les lieux communautaires et les composantes des ksours ayant souvent perdu leurs fonctions et leurs vocations sont aussi abandonnés, tels que les mausolées, les mosquées, les souks, les ateliers, les placettes, les murs de rempart, les tours, les forteresses, les portes urbaines, les tours de guet, les greniers collectifs et les fours publics.

Ces mutations et ces transformations fournissent des formes marquées à savoir :

- ✓ Un ksar en ruine, isolé et totalement abandonné.
- ✓ Un ksar totalement abandonné à proximité de village habité (le ksar de Temacine).
- ✓ Un ksar partiellement habité, formant une composante urbaine d'une ville saharienne (ksar d'Ouargla, ksar de Timimoun, ksar d'Adrar).

6. LA PLACE DU PATRIMOINE KSOURIEN EN ALGERIE :

En Algérie, Les Ksour sont souvent considérés en tant qu'habitat précaire, insalubre et périphérique et non en tant que patrimoine culturel à requalifier ou capital archéologique et historique à revaloriser ou mode de vie socioéconomique à maintenir.

La reconnaissance du patrimoine ksourien a débuté en 1968. Elle a été suivie par des mesures spécifiques, citées par la loi n° 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel, dont il s'agissait de créer des secteurs sauvegardés avec un régime de protection particulier qui peut s'adapter et être applicable aux ksour, notamment les articles **2, 8, 16, 41,42 et 43** classe les ksour dans la catégorie des secteurs sauvegardés :

Art.41 : sont érigés en secteur sauvegardés, les ensembles immobiliers urbains ou ruraux tels que les casbahs, médinas, ksour, villages et agglomérations traditionnels caractérisés par leur prédominance de zone d'habitat et qui, par leur homogénéité et leur unité architectural et esthétique, présentent un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur.

Art. 43 : les secteurs sauvegardés sont dotés d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur tenant lieu de plan d'occupation des sols.

Malheureusement, ces mesures de protection légales n'ont pas pu, à elles seules, garantir la revitalisation des ksours. Ces derniers malgré toutes les opérations de sauvegarde, sont abandonnés par leurs habitants, par conséquent, ils vieillissent et tombent en ruine. Le ksar de Kénadsa à Bechar est un exemple vivant, malgré son classement dans la liste du patrimoine national en tant que centre historique vivant, sa dégradation n'a pas cessé de s'accentuer, provoquant l'abandon de son habitat par la population d'origine. Donc, l'inscription d'un site sur la liste du patrimoine national ou international, ne suffit pas à le sauvegarder ou à le faire vivre, encore moins à ses habitants d'en vivre.

Conclusion :

L'habitat Ksourienne constitue **l'œuvre collective** d'une société oasienne harmonieusement adaptée à son milieu, et **une architecture de terre** adaptée aux conditions climatiques, il étale **une grande simplicité**, des **caractères communs**, et **des solutions constructives ingénieuses**. La survie des ksours était, liée à l'existence de l'eau et au travail agricole en palmeraie ; le tout s'opérait dans l'harmonie où le spatial, l'économique, le social, le rituel, le culturel et le climatique conditionnent la perception et l'utilité de l'ensemble.

Cependant, de nos jours l'ensemble des conditions favorables au développement d'une vie communautaire à travers lesquelles s'est développé l'habitat ancien, disparaissent, c'est le début d'un nouvel habitat qui s'instaure et un nouveau mode de production spatial est en train de naître. Des pressions considérables s'exercent sur l'habitat traditionnel et **menace**nt leurs authenticités. Ce dernier est, aujourd'hui, coupé de ses racines, notamment la réalité sociale, culturelle, économique…qui lui a donné naissance.

En effet, les constructions en ciment, en béton ou autres matériaux exogènes à nos espaces notamment au Sud constituent des agressions graves portant atteinte à l'économie, l'harmonie et l'écologie de ces régions saharienne. C'est pourquoi une réflexion sur les **stratégies de sa mise en valeur et revitalisation** s'avère aujourd'hui primordiale pour sauver ce qui reste de ce riche patrimoine.

APPROCHE OPERATIONNELLE :

LA REVITALISATION DE L'HABITAT TRADITIONNEL KSOURIEN ALGERIENNE : CAS DU VILLAGE ROUGE A BISKRA

CHAPITRE III:

EXPERIENCE DE REVITALISATION DE L'HABITAT TRADITIONNEL KSOURIEN

Introduction :

Les ksours, ces joyeux architecturaux ont certes traversés des siècles et ont fascinés toute une génération ; mais malheureusement aujourd'hui ces entités urbaines ont perdu leur importance et leur rôle. L'urbanisation des oasis a fait subir des modifications profondes aux ksours. La plupart d'entre eux sont dans un état de dégradation avancé lorsqu'ils ne sont pas **complètement désertés par leur population**.

C'est pourquoi la recherche **de moyen de sauvegarde et de revitalisation** s'avère nécessaire pour sauver ce qui reste de ce patrimoine. Dans le présent chapitre il s'agit d'aborder cette question à travers **la présentation de quelques expériences de revitalisation** (exemples concrets sans prétendre à l'exhaustivité).

L'objectif de ce chapitre est d'essayer de cerner le processus de revitalisation afin de fournir des réponses efficace pour notre cas d'étude « village rouge » qui sera présenté dans le chapitre qui va suivre. Afin de pouvoir rechercher des moyens nécessaires pouvant revitaliser ce ksar sans pour autant porter préjudice à l'équilibre fragile et aux particularités socioculturelles locales.

1. EXPERIENCES DE REVITALISATION DE L'HABITAT KSOURIEN:

Il existe une gamme d'opération d'intervention sur un patrimoine architectural, toutes différentes les unes aux autres, parmi elles : la revitalisation, la réhabilitation, la préservation, la restauration…etc. Elles sont des opérations dont le but est de faire émerger les qualités architecturales cachées du patrimoine bâti notamment du patrimoine ksourien; de lui rendre son état de conservation ainsi garantir sa pérennité.

De ce fait, une nouvelle politique de sauvegarde du patrimoine ksourien, doit être basée essentiellement sur une «*revitalisation durable qui donne l'importance en premier lieu aux habitants*»[54].

Envisager **une redynamisation** des anciens villages qui ont graduellement été vidé de leurs habitants. Leurs architectures de terre ont traversé les siècles grâce à un entretien continu auquel chaque habitant a contribué, et seule une réoccupation des lieux peut garantir la pérennité des constructions, même si les usages peuvent évoluer. «…*Il serait vain aujourd'hui d'essayer de conserver un site inutilisé…* »[55], et cela ne peut pas se faire sans prendre en considération la transformation des modes de vie.

[54] Mohamed Achaari. Op.cit

[55]Mohamed Achaari,Op.cit

C'est pourquoi dans ce qui suit, il est question de présenter des exemples de revitalisation des ksours (au Maroc et Algérie) sans prétendre à l'exhaustivité ; afin d'essayer de trouver des solutions pour notre cas d'étude à savoir le ksar Dechera Hamera à Biskra.

1.1. La revitalisation outil de sauvegarde du patrimoine :

Selon la Charte de Lisbonne, la revitalisation est définie comme suit *«la revitalisation urbaine englobe des opérations destinées au redémarrage de la vie économique et sociale d'une partie de la ville en déclin. Cette notion, proche de celle de réhabilitation urbaine, s'applique à toutes les zones des villes avec ou sans identité et caractéristiques remarquables.»*[56]

La revitalisation est un **processus** qui associe **la réhabilitation architecturale et urbaine** des centres anciens et **la revalorisation des activités urbaines**. Elle a pour but de conserver et de réhabiliter le bâti des centres anciens en lui restituant des fonctionnalités, de revaloriser les activités commerciales, et de renforcer **l'attractivité** de ces quartiers. Elle permet **l'amélioration de la qualité de vie et de l'économie**, elle participe à la vie locale, à **l'appropriation des lieux par ses habitants** mais également à la fabrication d'une identité culturelle permettant la revitalisation d'un territoire.[57]

De ce fait, la revitalisation est très souvent utilisée dans les projets urbains de centre-ville, car elle a pour ambition d'intervenir sur plusieurs aspects urbains (habitats, circulations, espaces publics ; animations etc.) d'un territoire de façon globale et non pas ponctuelle. Son action a donc plus d'impact et engendre des changements.

1.2. Exemple de revitalisation du ksar Ait Ben Haddou au Maroc :

Au confluent de plusieurs civilisations et de diverses cultures berbère (amazighe), méditerranéenne, orientale et saharienne, le Maroc est un pays au patrimoine culturel riche. Cette richesse culturelle se reflète par le nombre de sites classés patrimoine mondial par l'UNESCO, le « **ksar Aït Ben Haddou** ».

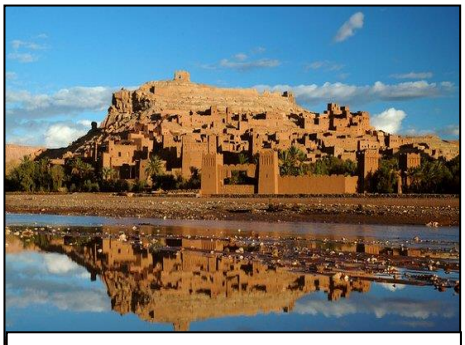

Photo 18: ksar Ait Ben Haddou
Source: https://whc.unesco.org.

Le ksar, au Maroc, signifie un village fortifié construit en pisé, regroupant plusieurs maisons et pouvant abriter en son sein des kasbahs, désignant des maisons caïdales ou appartenant aux anciennes familles notables du douar concerné.

[56] Charte de Lisbonne. « *1re Rencontre luso-brésilienne pour la réhabilitation urbaine* », Lisbonne, 1995.
[57] Zelghi Amina, « *La stratégie de projet urbain pour une mise en valeur du patrimoine et pour un développement touristique- Cas de Timgad-* », mémoire du master en architecture, université de BATNA

1.2.1. Présentation du ksar :

Le **ksar Aït Ben Haddou**, situé sur les contreforts des pentes méridionales du Haut Atlas à 30 km au Nord-ouest de Ouarzazate, c'est le site le plus célèbre des Ksour de la vallée de l'Ounila.

Ce ksar est un exemple de l'architecture du sud marocain et il présente l'unique patrimoine architectural oasien figurant sur la liste de l'UNESCO du Maroc depuis 1987.

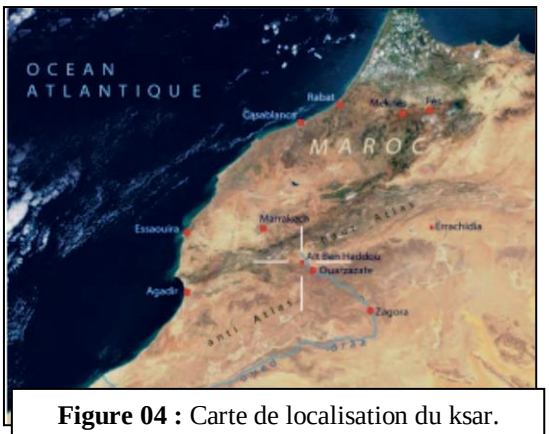

Figure 04 : Carte de localisation du ksar.
Source: BOUSALH, 2008.

L'habitat de cet ensemble architectural se présente sous forme d'un groupement compact, clos et surélevé pour des raisons à la fois sécuritaires (défensives) et socio-économiques liées à la vie communautaire. Le Ksar disposait de deux portes d'entrée seulement pour contrôler les va-et-vient. Il est composé également d'espaces publics :

- ✓ **Une mosquée** fondée au milieu de l'ensemble architectural. Elle dispose d'un puits, de deux salles d'ablutions, d'une salle de prière et d'une annexe coranique.
- ✓ **Les aires de battage des céréales** à l'extérieur des remparts.
- ✓ **Une fortification** et probablement **un grenier collectif** au sommet du village.
- ✓ **Une place publique** pour les fêtes et la danse traditionnelle.
- ✓ **Des ruelles** le long desquelles se sont installés les marchands de souvenirs.

Et **des espaces privés** qui se composent essentiellement d'habitations en terre.

Figure 05: Carte d'occupation du ksar Ait Ben Haddou
Source: https://whc.unesco.org.

Le ksar de Ben Haddou est caractérisé généralement par**:** sa préservation du style architectural employant la terre compactée comme matériaux, son adaptation avec les conditions climatiques et environnementales, son harmonie avec le milieu environnemental, la cohérence de ses parties et ses dimensions architecturales, et l'authenticité des méthodes architecturales utilisées, témoignant des modes de vie dans la région semi-désertique.

1.2.2. Valeurs du ksar :

Les valeurs du ksar Ait Ben Haddou	
Valeurs architecturales	1. Exemple éminent d'architecture en terre du Sud Marocain. 2. Lisibilité de l'architecture malgré l'état d'abandon. 3. Synthèse architecturale où toutes les composantes de l'architecture en terre y sont présentes. 4. La diversité des formes et la richesse des motifs illustrent un esprit artistique exceptionnel.
Valeurs culturelles	1. Une des grandes icônes du patrimoine culturel mobilier et immobilier dans le pays. 2. Témoignage de la culture berbère, de son savoir faire et de son mode de vie communautaire. 3. Architecture adaptée à l'organisation sociale. 4. Une architecture collective qui témoigne d'une solidarité égalitaire entre les membres du groupe.
Valeurs touristiques et économiques	1. Le site est largement exploité par les professionnels du tourisme : voyagistes, compagnies aériennes, mais aussi marchands de souvenirs, qui tirent des bénéfices importants de leurs activités. 2. Image présente sur des panneaux publicitaires, des affiches, des cartes téléphoniques.
Valeurs scientifiques	1. Un témoignage social et architectural pour la communauté de scientifiques qui s'intéressent à l'architecture, à l'aménagement du territoire, à l'exploitation raisonnée des ressources naturelles, à l'anthropologie, à l'histoire, à la sociologie, à l'urbanisme… 2. Un domaine de recherches pour universitaires, étudiants.
Valeurs écologiques	1. Une architecture qui s'intègre dans le paysage naturel des vallées. 2. Matériaux de construction propres et non viciés.

Valeurs historiques	1. Témoigne d'un mode de vie tendant à disparaître. 2. L'un des anciens comptoirs caravaniers.

Tableau 01 : Les valeurs patrimoniales du ksar Ait Ben Haddou. **Source:** auteure

1.2.3. Mutations et facteurs de dégradation du ksar :

Le ksar **Aït Ben Haddou** illustre clairement les mutations auxquelles sont confrontées les architectures de terre: éclatement, abandon, muséification touristique, effondrement … etc.

Les menaces	Les facteurs de dégradation
1. Précarité des emplois liés au cinéma. 2. Dégradation des conditions de vie des populations locales. 3. Développement incontrôlé de la ville nouvelle. 4. Vulnérabilité des matériaux. 5. Crues de l'oued, inondations. 6. Clivages sociaux. 7. Activités cinématographiques incontrôlées, traces laissées par les tournages. 8. Spéculation sur le droit d'usage des terrains. 9. Utilisation abusive du patrimoine. 10. Exploitation abusive des ressources naturelles, entre autres de l'eau. 11. Conflits entre bazaristes et guides. 12. Electrification apparente. 13. Erosion par des fortes pluies des murs et ruelles. 14. Manque de moyens et la dégradation des ruines par les touristes	1. Délaissement dû à l'absence d'infrastructures de base (eau potable, pont, électricité). 2. Eclatement des structures socio-économiques traditionnelles et la faiblesse de l'économie locale. 3. Emigration rurale intensive. 4. Afflux important de touristes et la prolifération des bazars affectant l'authenticité du site. 5. Passivité des habitants en attente de subventions de la part des instances nationales et internationales.

Tableau 02 : Menaces et facteurs de dégradation du ksar Ait Ben Haddou
Source: auteure

1.2.4. Actions de sauvegarde prévues pour le ksar :

Le plan de sauvegarde prévoit la consolidation de l'architecture en terre du ksar (structures et murs côtoyant les allées à l'intérieur du ksar, façades des kasbahs, enceintes du ksar et du grenier, les soubassements, les planchers et les tours) et la production d'un plan de gestion du site. Les grandes lignes de ce plan de gestion se résument comme suit:

- ✓ La revitalisation du site par la réalisation des projets réalistes et nécessaires pour les habitants du ksar (pont, adduction d'eau potable, électricité, assainissement, parking, etc.), ainsi que des projets futurs.
- ✓ La conservation des valeurs architecturales par la création, en premier lieu, d'une antenne du CERKAS[58] au village. Cette initiative permettra de contrôler l'évolution de l'ancien ksar et d'intervenir sur place pour aider les habitants au cours des travaux de restauration ou de construction.
- ✓ Le contrôle de l'évolution de l'environnement du ksar par la conception de modèles types d'architectures mieux adaptées au nouveau village (matériaux, décorations, couleur, hauteurs, formes).
- ✓ La garantie d'une meilleure qualité des visites touristiques grâce à une politique de communication et de diffusion de l'information.

1.2.5. La revitalisation du ksar Ait Ben Haddou :

A. Revitalisation du site :

Nombreuses actions de revitalisation ont été assuré par le CERKAS, on note :

- ✓ Etablissement des rapports semestriels sur le Ksar Aït Ben Haddou comprenant: (Une analyse de l'état de conservation, avec une carte montrant l'évolution des zones restaurées - Zones en ruine non traitées - Zones en ruine nettoyées et drainées - Zones ayant reçu des traitements préventifs minimaux).
- ✓ Entretient des parcours visiteurs (allées, escaliers) et nettoyage des ruines.
- ✓ Entretient du guichet d'accueil et les espaces publics (la mosquée, l'enceinte, les ruelles, la place publique et la fortification).
- ✓ Veiller à l'unité du site et de ses aménagements en effectuant des visites hebdomadaires (intégrité des matériaux, signalétiques officielles et privées, uniformes du personnel…).
- ✓ Exécution des actions approuvées par le comité local.
- ✓ Une redynamisation du ksar a été envisagée à travers la participation effective des habitants (les premiers utilisateurs de ce patrimoine) à la sauvegarde et la restauration de leurs habitations ; afin d'accueillir les touristes, et faire vivre le site.

[58] Centre de Conservation et de Réhabilitation du Patrimoine Architectural des zones atlasiques et sub-atlasiques

✓ L'aménagement d'un pont afin d'éviter que les touristes traversent Oued Maleh ce qui peut s'avérer dangereux, surtout en période de crues.

✓ L'offre d'une assistance technique aux propriétaires souhaitant mettre en œuvre des travaux sur leurs biens et prêter du matériel pour l'entretien ou la restauration de leurs maisons se trouvant dans le Ksar aux habitants (échelles, échafaudages, etc…).

✓ Aménagement des espaces publics du ksar pour rendre les visites plus agréables et moins dangereuses, et d'autre part former du personnel d'encadrement clairement identifiable par les visiteurs.

Photo 19: Le pont du ksar
Source: https://www.pinterest.com

Photo 20 : Réhabilitation du maison du ksar
Source: https://www.pinterest.com

B. Conservation des valeurs architecturales :

Le premier objectif de **la conservation** est de **maintenir l'authenticité** du tissu historique (matériaux d'époque). Ceci comprend sa configuration, les matériaux employés, son assemblage, son intégrité, ses valeurs patrimoniales architecturales et culturelles, dans le respect des changements survenus au cours de l'histoire. À cette fin, il **faut préserver autant que possible l'ensemble de leurs éléments caractéristiques.**

Pour le cas du ksar Ait Ben Haddou, un attention particulier été destiner pour les gravures rupestres et les éléments exceptionnels d'une valeur patrimoniale lors du processus de conservation. (Voir photo 21 et 22 ci-dessous)

Photo 21: Casbah du ksar
Source: https://www.pinterest.com

Photo 22 : Mosquée du ksar
Source: https://www.pinterest.com

C. Amélioration de la visite : à travers :

✓ La muséification touristique du ksar.

✓ L'aménagement des espaces publics à l'intérieur du ksar, afin de permettre une meilleure gestion du flux de visiteurs, ainsi l'amélioration de la sécurité des touristes.

✓ La réhabilitation et le réaménagement des espaces au milieu du ksar.

✓ La restauration de la mosquée et de ses dépendances ainsi que les pavages.

✓ Le nettoyage et la remise en état des passages couverts.

✓ L'aménagement des gabions pour la protection des berges des parcelles agricoles contre les crues de l'oued et les glissements de terrain.

Photo 23: ksar Ighanda à l'entrée principale
Source: https://www.pinterest.com

Photo 24 : Pavage des ruelles du ksar
Source: https://www.pinterest.com

D. Conversion de la fonction :

Rendre le ksar d'une fonctionnalité cinématique plus que d'habiter.

Photo 25 : Films tournés dans le ksar
Source: https://www.TripAdivor.com

E. Favoriser les séjours scientifiques :

✓ Prendre contact avec les centres nationaux ou internationaux de recherches intéressés par l'architecture de terre ou la culture du site pour les inviter à participer techniquement et financièrement aux efforts de conservation et mise en valeur. (création d'un lieu d'hébergement à louer aux étudiants/chercheurs intéressés).

F. Résultats de proposition des ateliers de parties prenantes[59]:

Nombreux acteurs (des associations ; des organismes d'état, la société civile,….) ont participé à la gestion de ce patrimoine ; en proposant des solutions afin de revitaliser le site du ksar « Ait Ben Haddou ». Ces résultats ont permis d'établir les bases du plan d'action **:**

- ✓ **Susciter les initiatives de l'Etat :** Etudier la possibilité d'installer certains des équipements publics dans le Ksar (salle de soins, toilettes publics).
- ✓ **Faciliter l'usage du Ksar :** Aménagement de parking ; raccordement du Ksar au réseau d'eau et d'électricité et Installation des bornes fontaines.
- ✓ **Encourager les déplacements de la population dans le Ksar.**
- ✓ Créer un festival culturel annuel d'une semaine et promouvoir ce festival.
- ✓ Organiser des compétitions sportives, projections de films dans le Ksar, qui pourraient se développer plus tard en festivals. (voir photo 25 ci-dessus)
- ✓ Lancer une étude sur la faisabilité d'un musée des films tournés dans le ksar.
- ✓ Ouvrir un centre internet et un centre multifonctions pour les femmes.

1.3. Exemple de revitalisation urbaine de la vallée du M'Zab :

Dans le paysage historique et culturel national, la vallée du M'Zab, berceau d'une civilisation ksourienne millénaire, constitue de nos jour une référence dans la parfaite harmonie entre l'organisation sociale, le système d'urbanisation, la typologie architecturale, la maîtrise des ressources hydriques et l'équilibre écologique.

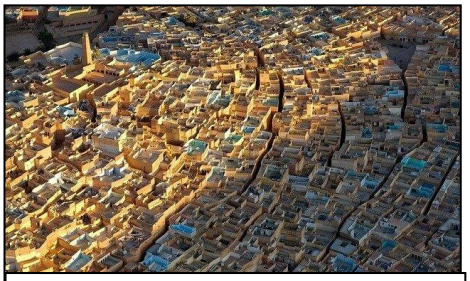

Photo 26 : La vallée du M'Zab
Source: https://generationvoyage.fr

L'ingéniosité du système d'urbanisation dans la maîtrise de la structuration territoriale et le savoir faire architectural lui ont valu son classement comme patrimoine national en 1971 et patrimoine de l'humanité par l'UNESCO en 1982.

1.3.1. Présentation du patrimoine de la vallée du M'Zab :

La pentapole du M'Zab est constituée d'un chapelet de cinq ksours qui présente les mêmes composantes de structuration territoriale et de fonctionnement urbain. Après **El-Atteuf** fondé en 1012, est venu s'ajouter tour à tour **le ksar de Bounoura** en 1046, **le ksar de Ghardaïa** en 1058, **le ksar de Beni Izguen** en 1321 et enfin **le ksar de Melika** en 1355.

Chaque ksar constitue avec son environnement immédiat une cité-oasis où se développe une palmeraie luxuriante dotée d'un système hydraulique sophistiqué de captage, de stockage et de distribution des eaux de crue. (Voir figure 05)

[59] Ministre de la culture « Plan de gestion 2007/2012 ksar Ait Ben Haddou, patrimoine mondiale » Maroc

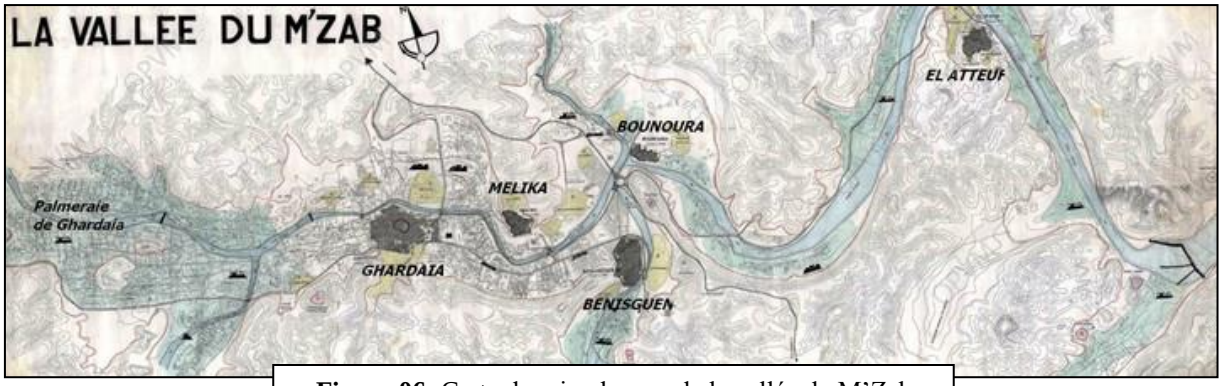

Figure 06: Carte des cinq ksours de la vallée du M'Zab
Source: http://www.opvm.dz

1.3.2. Ressources territoriales de la vallée du M'Zab :

Le territoire de la vallée du M'Zab dispose de trois principales ressources: **les ressources culturelles, le paysage et environnement et une économie locale** spécifique. De ces ressources, le volet culturel est le plus significatif, car il englobe une infinité de potentialités matérielles et immatérielles qui malheureusement ne sont pas exploitées en tant que telles.

Le patrimoine matériel est principalement constitué: du système spécifique d'urbanisation du territoire, structuré en 5 cités-oasis avec une rigoureuse maîtrise de gestion des rares ressources hydriques du patrimoine architectural ksourien avec ses monuments tels que les mausolées, les systèmes défensifs, les cimetières, etc.

Le patrimoine immatériel englobe principalement: l'artisanat, la gastronomie et les fêtes populaires.

Il est à souligner par ailleurs que la prise en charge et le développement de ces ressources culturelles connaissent un contexte institutionnel et financier actuel favorable pour une dynamique d'un développement local durable.

1.3.3. Mutations et dégradation du patrimoine de la vallée du M'Zab :

Ces dernières années, les ksours de la vallée du M'Zab sont menacés par une forte pression d'urbanisation spontanée, qui provoque la dégradation de l'environnement naturel et la modification du tissu urbain traditionnel. Ce qui a poussé les différents acteurs du patrimoine à la réflexion sur des stratégies de mise en valeur et de revitalisation de ce riche patrimoine.

Ainsi, il devient opportun d'enclencher dors et déjà de larges actions de protection, de mise à niveau et de promotion de ces ressources culturelles, dont plusieurs de ses facettes connaissent depuis deux décennies une phase de déclin ayant eu pour conséquence:

- ✓ La transformation progressive du paysage architectural ksourien.
- ✓ La disparition de certains bâtiments historiques et la dégradation des palmeraies et du relief naturel de la vallée par l'expansion urbaine démesurée.

- ✓ La disparition de certaines variétés de dattes et l'abandon du travail traditionnel de la palmeraie.
- ✓ la disparition de certains métiers d'artisanat.
- ✓ La déperdition de certaines coutumes et traditions de la vie quotidienne locale.

Avant la promulgation de **la loi sur le patrimoine culturel du 15/06/1998**, les textes existants du classement de la vallée ne s'intéressaient qu'à ses composantes d'une façon isolée et ne disposaient pas de moyens répressifs et dissuasifs. Ceci a donné lieu à des dépassements de la part de la population qui ont porté atteinte au patrimoine.

Par ailleurs, la forte évolution démographique (taux d'accroissement de 3.4%) et la densité démographique de la vallée, très élevée pour un milieu saharien (160 hab/km² dans la commune de Ghardaïa), ont généré un développement urbain très accéléré avec des répercussions négatives sur le paysage culturel de la vallée ayant eu pour conséquence:

- ✓ Conurbation entre les ksour au détriment des palmeraies.
- ✓ Engorgement du centre ville.
- ✓ Disparité des équipements centraux.
- ✓ Prolifération de l'habitat illicite dans les zones sensibles du paysage naturel ainsi que dans les zones inondables.

L'état conscient de l'importance du patrimoine pour la préservation et l'affirmation de l'identité et de la diversité culturelle nationale, a établi tout un programme d'actions pour sa prise en charge à travers tout le pays.

Dans ce cas précis, la wilaya de Ghardaïa a eu le privilège d'être la première à mettre en œuvre ces nouveaux instruments pour la mise à niveau de son patrimoine et arrêter son processus de dégradation. Ceci, grâce à la disponibilité d'un travail technique de longue haliène déjà élaboré par des initiatives de l'OPVM (office de protection et de promotion de la vallée du M'Zab) en collaboration avec les autorités et les bureaux d'études locaux et moyennant un montage financier impliquant les différents secteurs de la Wilaya.

1.3.4. Actions de sauvegarde et revitalisation prévues pour la vallée du M'ZAB :

Parmi les principales actions menées concrètement sur le terrain, on peut citer:

- ✓ La sauvegarde et la promotion du patrimoine architectural des Ksours.
- ✓ L'élaboration de six plans de sauvegarde et de mise en valeur des ksour de Ghardaïa, El-Atteuf, Bounoura, Beni-izguen, Melika et Berriane .
- ✓ La consolidation et la valorisation des traditions de solidarité sociale.
- ✓ Restauration des monuments historiques depuis 1989 à ce jour (bordjs, remparts, puits urbains, mosquées, mausolées, ouvrages hydrauliques des palmeraies…).

- ✓ Restauration et réhabilitation des maisons des ksours en faisant appel à contribution des propriétaires et des occupants dans le processus de restauration, ceci par un montage financier spécifique, faisant aussi appel à l'expérience des maîtres maçons locaux. (Cela aide à maintenir la mixité des fonctions et créer des liens sociaux tout en contribuant à améliorer les conditions de vie des habitants).
- ✓ Organisation des chantiers écoles dans les ksours aux profits des jeunes. (Ces évènements peuvent être programmés au niveau des espaces publics. Cela va animer et revitaliser les sites et permettre de mettre en valeur l'espace public tout en protégeant durablement les ressources culturelles et naturelles).
- ✓ Implication dans les chantiers à travers les ksours (restauration des monuments, habitations, réhabilitation de la voirie et des réseaux divers …) les communautés locales afin de créer une dynamique économique locale.
- ✓ L'implication des citoyens dans les affaires de gestion de leurs cités et les sensibiliser sur leur rôle dans la protection de leur patrimoine. (Cela favorise la mixité sociale et la redynamisation des ksours).
- ✓ La valorisation des moyens et des ressources humaines ainsi que les matériaux locaux. (Cela amène à promouvoir l'identité de la ville).
- ✓ La garantie de la pérennité des valeurs architecturales des Ksours.
- ✓ Le développement et la promotion des activités artisanales. (Cela va permettre de développer un tourisme culturel associé au maintien de plusieurs secteurs d'activité).
- ✓ L'amélioration du cadre de vie des citoyens et l'éradication du phénomène de la dégradation en série due à l'action de l'homme et aux effets de la nature.
- ✓ Rénovation des réseaux divers des ksours (pavage, assainissement, AEP et électricité). (L'amélioration des conditions de vie des habitants des ksours conduit à la revitalisation des sites patrimoniaux)
- ✓ Des initiatives louables de construction de nouveaux ksour notamment « le ksar Tafilelt », qu'il s'agit d'une nouvelle ville, dénommée le ksar Tafilelt, réalisée au sud de Beni-Isguen. Ses initiateurs, réunis autour d'une association non lucrative «Amidoul » se sont appuyés pour la réussite du projet, sur la mise en valeur de l'héritage patrimonial matériel et immatériel des ksour anciens du M'Zab aux côtés des travaux de recherche sur l'architecture bioclimatique, tout en l'adaptant aux commodités de la vie contemporaine.

Les concepteurs de Tafilelt ont ainsi procédé en la réinterprétation des principes urbanistiques et architecturaux des maisons Mozabites traditionnelles, donné le vrai sens à la notion de concertation et d'entraide à travers la touiza, la redéfinition des savoirs

faire et la réinterprétation d'éléments symboliques des anciens ksour, en mettant à contribution les institutions sociales traditionnelle. Tafilelt est ainsi une nouvelle ville qui s'inscrit dans une optique sociale, économique écologique et patrimoniale, digne des valeurs actuelle de développement durable.

L'OPVM a qui contribuait au suivi technique de ces actions à élaboré un ensemble de programmes pour la sensibilisation des acteurs concernés (population, élus, BET, services techniques, etc.) par le biais de publications, formation, séminaires, ateliers thématiques, exposition, chantiers école, etc. Par ailleurs des échanges d'expériences en matière d'expertise et d'évaluation sont régulièrement organisés avec des différentes institutions spécialisées nationales et internationales sous l'égide du Ministère de la culture.

Photo 27: La vallée du M'Zab après réhabilitation
Source: Google image traité par l'auteur

Synthèse :

Suite aux définitions de « la revitalisation » présenté auparavant et les exemples présentés en haut on note que d'une façon générale, les critères clefs d'un projet de revitalisation doivent respecter les points suivant :

- ✓ Permettre l'intégration et l'association des tissus traditionnelles au développement de la ville et du territoire.
- ✓ Mettre en valeur l'espace public tout en protégeant durablement les ressources culturelles et naturelles.
- ✓ Maintenir la mixité des fonctions et créer du lien social tout en contribuant à améliorer les conditions de vie des habitants.

- ✓ Favoriser la créativité et la diversité culturelles.
- ✓ Développer un tourisme culturel maîtrisé associé au maintien de plusieurs secteurs d'activité.

Les processus de revitalisation peuvent être facilités ou freinés par un certain nombre de facteurs politiques, stratégiques, méthodologiques et techniques, pour cela des pistes tirées de divers expériences dans le monde sont proposées dans cette partie, et qui doivent être suivi afin de faciliter la mise en place des processus de revitalisation et leur réussite.

1. La participation des habitants dans le projet de revitalisation :

La nécessité d'une implication renforcée, des différents compétences et acteurs, ainsi une lecture du territoire partagée par l'ensemble des habitants pour l'objectif de mettre en place une politique locale adaptée. La revitalisation urbaine, n'est pas juste un programme de travaux à réaliser, mais c'est aussi un processus de négociation et de communication entre multiples acteurs.

2. Associer le patrimoine au développement de la ville et de territoire :

La revitalisation des centres anciens doit, pour être efficace, prise en compte dans les plans d'aménagement et d'urbanisme à tous les niveaux, être soutenus et intégrés dans un plan de développement de la ville, et faire partie intégrante d'une politique cohérente de développement économique et social. En conséquence le projet de revitalisation devra s'attacher à définir une articulation harmonieuse des centres anciens dans l'ensemble de la ville et éviter que le centre ancien ne soit un patelin coupé de son territoire.

3. Une politique génératrice comme vecteur majeur de changement :

Pour assurer une efficacité optimale d'une politique de ville renouvelée, revitalisée, il nous semble important de mettre en œuvre un cadre de démarche qui dégage les priorités à assurer et les stratégies d'intervention à poursuivre. Dans ce qui suit nous tenterons de donner les principaux leviers nécessaires pour entreprendre une telle politique :

- Établir une politique globale (nationale), solidement appuyée par le gouvernement qui donnerait sa vision des actions et des conceptions et qui ferait connaître les stratégies à assurer. Le rôle principal qu'aura à tenir le gouvernement serait la cohérence d'ensemble, pour donner une unité : une sorte d'ambition nationale. Ceci doit se faire dans une logique de décentralisation.[60]
- La clarification des rôles et des responsabilités, que devront tenir tels ou tels acteurs dans le management et le pilotage du projet, doivent se faire en amont de l'opération pour éviter tout dépassement ou manque de cohérence.

[60] Le conseil National des villes, « Quelle ville voulons-nous ? ».France, 2000. Disponible sur http// : www.ville.gouv.fr.

- Laisser une marge de manœuvre et une certaine liberté d'action à l'échelle locale. L'existence à ce niveau d'autres acteurs devrait procurer aux projets un aspect de compatibilité avec les échelles supérieures tout en respectant les besoins locaux.[61]

Conclusion :

Envisager **une redynamisation** des anciens ksours qui ont graduellement été vidé de leurs habitants demeure un enjeu important de nos jours. Leurs architectures de terre ont traversé les siècles grâce à un entretien continu auquel chaque habitant a contribué, et seule une réoccupation des lieux peut garantir la pérennité des constructions, même si les usages peuvent évoluer pour s'adapter aux exigences de la vie actuelle.

C'est pourquoi une série de mesures doit être prises pour inciter à **la sauvegarde et la revitalisation** du patrimoine ksourien, représentant une denrée de plus en plus rare et qui a de moins en moins de chance d'être reproduit

Ainsi, « **la revitalisation** » étant un des processus important ; visant à améliorer voire **redonner vie au patrimoine**. Dans « **la revitalisation »** du patrimoine, l'objectif est de« *trouver un équilibre satisfaisant entre les lois du développement économique, les droits et les besoins des habitants et la mise en valeur de la ville conçue comme un bien public. Les approches patrimoniales, économiques, environnementales et socioculturelles ne s'opposent pas, non seulement elles se complètent mais leur articulation conditionne le succès sur le long terme ».*[62]

Les exemples présentés dans le présent chapitre illustrent les différentes possibilités afin de revivifier ce riche patrimoine qui de nos jours risque d'être disparu, si des actions adéquates ne serons pas envisagées. Ces actions s'avèrent importantes pour assurer **la pérennité, la survie et la transmission** de ce patrimoine.

[61] Boudjabi Naouel Hanane, « *les stratégies de la reconstruction de la ville sur la ville*». Mémoire de magistère. UMC, p 53

[62] UNESCO, « *Des quartiers historiques pour tous : une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable* », Juillet 2008, p13

CHAPITRE IV:

VERS UNE REVITALISATION DU KSAR ROUGE : AMORCES DE PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

Introduction :

L'habitat Ksourien notamment celui du « village rouge » objet de notre étude, représente un joyau de haute valeur, doté d'un patrimoine culturel et architectural très riche. Sa formation a été le résultat de l'imbrication des caractéristiques culturelles, sociales, économiques et religieuses.

Le ksar se caractérise par un habitat traditionnel très original qui s'exprime dans l'emploi des matériaux, l'adoption des formes, l'utilisation rationnelle des espaces, la fonction, le rôle et l'utilité de chaque construction. C'est un habitat vernaculaire qui a pour point de départ les besoins et l'application des savoir-faire de l'humain, et pour finalité la satisfaction de ses besoins.

Malheureusement, ce patrimoine a subit et continu à subir un dépeuplement sans cesse, cela cause sa dégradation et accélèrent son dépérissement. Divers facteurs engendrent le désordre de ce ksar, tels que les facteurs climatiques, facteurs d'humidité et le manque absolu d'entretien.

C'est pourquoi dans le présent chapitre, il est question **d'identifier notre cas d'étude**, d'évaluer sa situation, d'appréhender l'état des lieux actuel du ksar rouge. Afin de pouvoir rechercher des moyens nécessaires pouvant **revitaliser** ce ksar sans pour autant porter préjudice à l'équilibre fragile et aux particularités socioculturelles locales.

1. PRESENTATION DE LA VILLE EL-KANTARA :

EL KANTARA, est une commune de la wilaya de Biskra en Algérie. Ce site naturel entre Biskra et Arris est surnommée **« la porte du Sud »** ou encore **« la porte d'or »**, il a une grande richesse patrimoniale, les vestiges romains et le musée Lapidaire ou encore la ville européenne.

Figure 07 : Localisation de la ville El-Kantara
Source : https://www.researchgate.net.

EL-KANTARA est situé au Nord-est de l'Algérie dans l'extrémité Sud du haut plateau, dans une vallée de 238,98 km² de superficie. Elle est limitée:

- ✓ Au Nord : par la wilaya de Batna.
- ✓ Au Sud : par les communes de Djemorah, et El Outaya.
- ✓ A l'Est : par la commune de Ain Zaatout
- ✓ A l'Ouest : par la wilaya de Batna.

2. KSAR ROUGE « DACHERA HAMRA » : ETAT DES LIEU

2.1. Présentation du village :

2.1.1. Genèse historique :

Photo 28 : Le village rouge
Source:http://facebook.com

L'histoire de Dachra El-Hamra fait partie de l'histoire de la ville d'El-Kantara. Dechra El-Hamra constitue à sa manière un autre pont par lequel sont passées plusieurs vagues humaines à travers les âges. Selon le directeur local de la culture Omar Kebbour, les peintures rupestres découvertes sur les monts alentours témoignent du passé lointain de l'établissement humain à El-Kantara, qui semble avoir toujours été un point de jonction entre le Nord et le Sud de l'Algérie.

Anciennement appelée « **Dechra Dhahraouia** », El-Kantara importante cité des Ziban est désignée sous l'occupation française « **Village rouge** », traduit par « **Dechra El-hamra** » qui représente le centre ancien d'El-Kantara grâce à sa richesse historique, physique et urbain.

La couleur rouge étant la couleur de sa terre. Ce village est considéré comme un modèle d'architecture arabo berbère authentique, compte tenu de son type de construction, ses portes, le partage de ses ruelles, l'organisation de ses maisons, ses matériaux de construction locaux et son caractère architectural en cohérence avec la nature, les traditions et les coutumes[63].

2.1.2. Situation géographique et délimitation :

Figure 08: Situation du village rouge. **Source**: auteure

Dachra El-Hamra située au Nord-ouest de la ville d'El- Kantara, s'étend sur une superficie de cinq (05) Ha et quatre-vingt-neuf (99) ares. Elle est délimitée[64]:

- ✓ **Au Nord :** par Chaàbet El-daflaya sur une longueur de107.06 m.
- ✓ **A l'Est et Sud:** par une palmeraie appartenant à plusieurs propriétaires sur une longueur de 530.21m et 313.93m successivement.
- ✓ **Au Sud - est :** par Oued el-Hay sur une longueur de 139.76 m.
- ✓ **Au Sud - ouest :** par le chemin communal n° :15 sur une longueur de 125.04 m.
- ✓ **A l'Ouest:** par lotissement 142 parcelles sur une longueur de 350.77 m.

[63] JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 26. Art 02, p14.
[64]op.cit. Art 03, p 15.

2.1.3. Climat:

El-Kantara est une région qui n'est pas trop différentes des autres climats d'Algérie. Sachant qu'elle est située entre les hauts plateaux et le sud, le climat de ce village est froid en hiver et chaud en été.

Le coefficient pluviométrique est comme celle d'El-Kantara est de 0 à 200 mm. Il indique à l'étage bioclimatique aride, mais également à une nette tendance au climat saharien, puisque pendant environ sept mois de l'année la température minimale de 4 C°. Quant aux vents, les dominants sont ceux du Nord-est. Ces vents de sable et de siroccos soufflent respectivement pendant 15 à 70 jours.

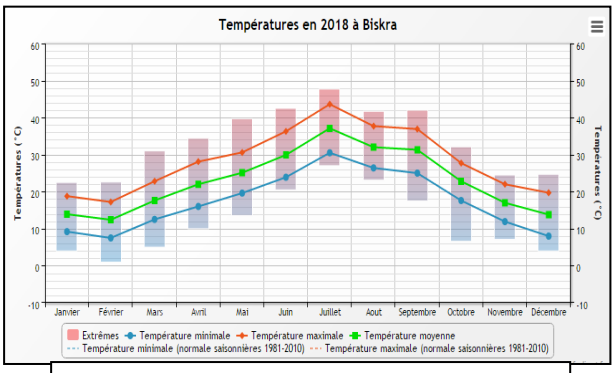

Figure 09 : Températures du village rouge.
Source: https://www.infoclimat.fr

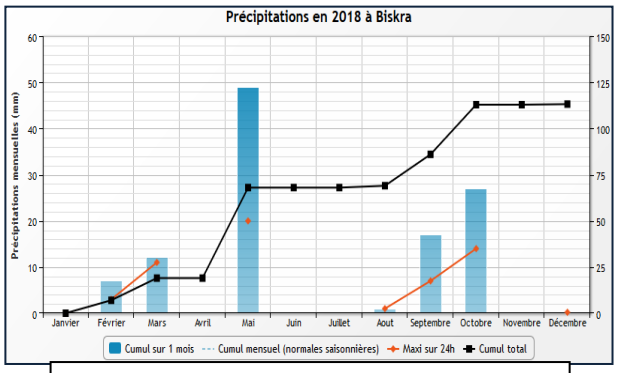

Figure 10: Précipitations du village rouge.
Source: https://www.infoclimat.fr

2.1.4. Paysage :

Les gorges dominant le site d'EL-KANTARA, offre de superbes vues panoramiques dégagées et partielles à partir de différents coins du site. La promenade au sein du village rouge donne la possibilité de multitude de séquences visuelles spectaculaires.

A cet effet, l'étude du paysage et la conservation de celui-ci est d'une grande importance. On considère que ces vues sont l'un des aspects les plus caractéristiques et les plus appréciées de la région, elles ont la signification symbolique profonde.

Le lien des citoyens avec la nature est exprimé dans l'inséparable relation habitat-palmeraie, celle-ci leur procure la nourriture, le travail et les matériaux de construction. L'intégration au site est traduite également par l'émergence du cadre bâti avec la végétation.

Photo 29 : Paysage du village rouge. **Source**: http://facebook.com

2.2. Analyse morphologique de la composition urbaine :

C'est la partie la plus ancienne et la plus vétuste elle est limitrophe à la palmeraie, présentant une forte densité urbaine, et une morphologie très dense, par leur type d'habitat saharienne. Les parcelles, issues d'un découpage d'héritiers, sont de formes irrégulières, et offrent une diversité unifiée sur le plan formel et fonctionnel.

2.2.1. Eléments structurants :

2.2.1.1. Accès et accessibilité :

C'est à El-Kantara que la voie ferrée et la route nationale N°3, descendant des hauts plateaux rocheux, débouchent des montagnes et sortent sur le sahara par un très beau défilé. La RN °3 passe au pied du versant Nord de la crête, ou s'ouvre le défilé. Un peu loin, on atteint l'entrée des gorges, ou on aperçoit, à droite de la route l'ancien pont romain et oued EL-HAY. L'accès au ksar de Dachra el-Hamra se fait par le biais de trois portes :

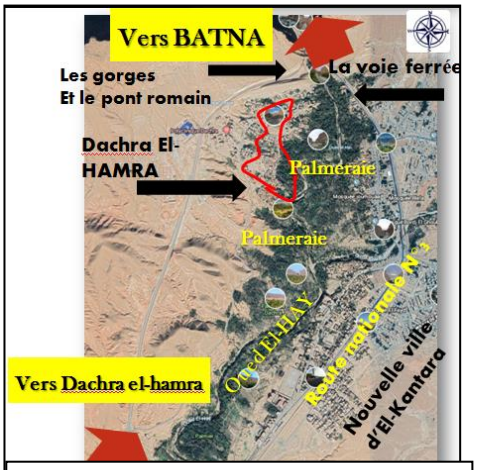

Figure 11 : Accessibilité du ksar.
Source: auteure

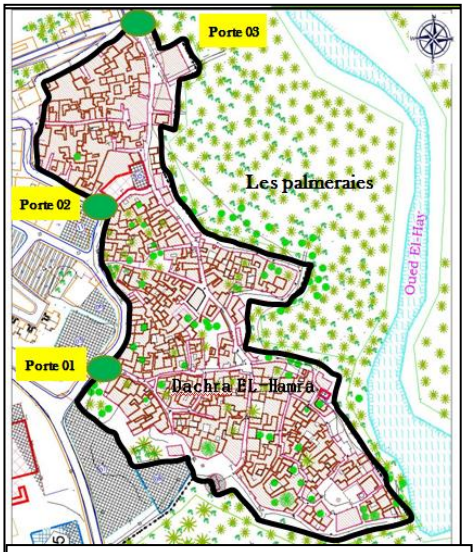

Figure 12 : Accès du ksar.
Source: auteure

- ✓ **La première porte :** se trouve à l'Ouest du village mène directement vers une place.
- ✓ **La deuxième porte :** se trouve aussi a l'Ouest, ces deux portes donne sur des routes extérieures vers Biskra et vers le centre ville d'El-Kantara.
- ✓ **La troisième porte** : se trouve au Nord permet l'accès à la rue commerciale.

2.2.1.2. Parcours:

- ✓ **Les rues, les ruelles, et les impasses** : représentent l'artère qui relie les éléments urbains du village. Elles sont d'un tracé arbitraire et de dimensions irrégulières, généralement à l'état naturel du sol et inaccessible par les véhicules.
- ✓ **Skifa**: qui représente un lieu couvert, elle se trouve souvent à proximité d'un espace central (Rahba), ou à la proximité de la porte principale, ou il distribue en quartiers chacun par les membres d'un lignage.

2.2.1.3. Espaces publics :

D'une façon générale, dans les ksours, les places sont rares, et de petites dimensions. Chaque ksar a une ou plusieurs places. La place constituait aussi un lieu de concentration des activités commerciales. Le village rouge a trois places on note:

- ✓ **Place DE DJEMAA:** C'est un lieu ou les habitants se rassemblent pour discuter et aussi un lieu de loisir, et c'est l'endroit le plus utilisé par les habitants du village.
- ✓ **Place ENNEGRA:** C'est la place la plus près de l'entrée principale du village, elle est utilisée pour accueillir et recevoir les notables et les invités par les hommes âgés et sages du village.
- ✓ **Place EL-RAHBA:** Un marché hebdomadaire pour divers échanges commerciaux. A l'extrémité du Dachra.

Photo 30 : Place de Djemaa

Photo 31 : Place Ennegra

Photo 32 : Place El-Rahba

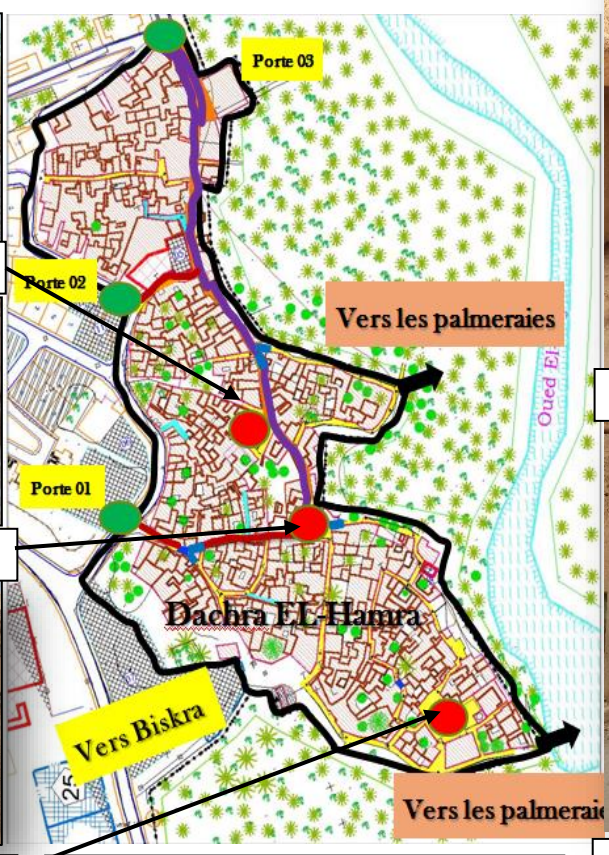

Figure 13 : La composition urbaine du ksar rouge. **Source**: auteure

Photo 33 : Skifa du ksar

Photo 34 : Rue commerciale

	Rue commerciale		Ruelles		Impasse		Porte d'accès
	Rues		Skifa		Placette		Accès secondaire

2.2.1.4. Les équipements :

Le village rouge contient des équipements sociaux et économiques, des institutions religieuses et culturelles.

- **Equipements religieuses :** (les mosquées et les mausolées et l'école coranique).

Photo 35 : Mosquée BENI OUADJ

Photo 36: Mausolée Chikh Ahmed

Photo 37: Mausolée El-Kehla

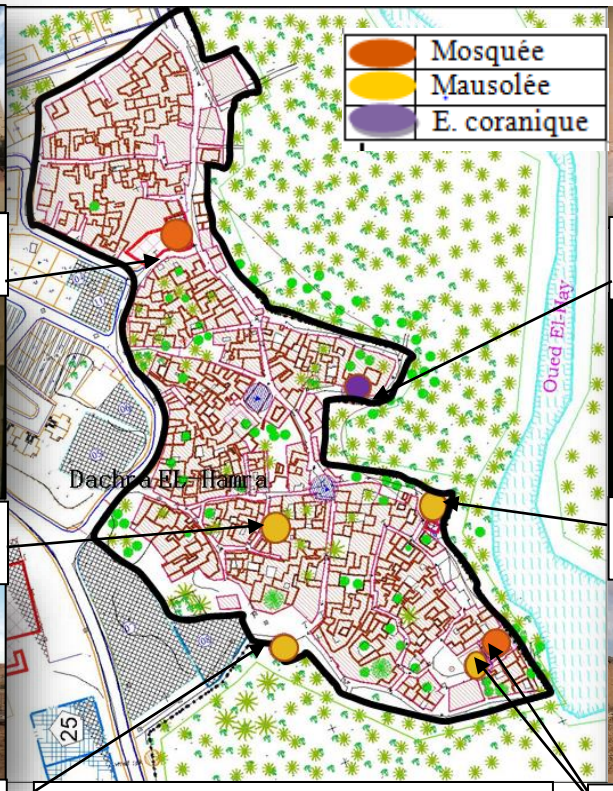

Figure 14 : Equipements religieuses du ksar **Source**: auteure

Photo 38: Ecole Sidi Abdedaim

Photo 39: Mausolée Chikh Ahmed

Photo 40 : Mosquée et mausolée chikh Si-Tayeb

- **Equipements culturelles et sociaux économiques :** (hammam, magasins de commerce et d'artisanat, et le musée Lapidaire de l'époque romaine).

Photo 41 : El-hamam

Photo 42: Musée Lapidaire

Figure 15 : Equipement culturelles et sociaux économiques. **Source**: auteure

Photo 43: Magasins

Photo 44: cafeteria

2.2.1.5. Densité su bâti :

Le ksar de Dachra El Hamra présente un paysage de masse avec une forte densité, ou les quartiers se présente sous forme d'ilots compacts. Les constructions sont accolées les unes aux autres, nul ne vient rompre l'uniformité de leur agencement. Lorsqu'on observe le ksar d'en haut, on remarque clairement la forte proportion des espaces construit ou bâti (70%) par rapport aux non bâti (30%).

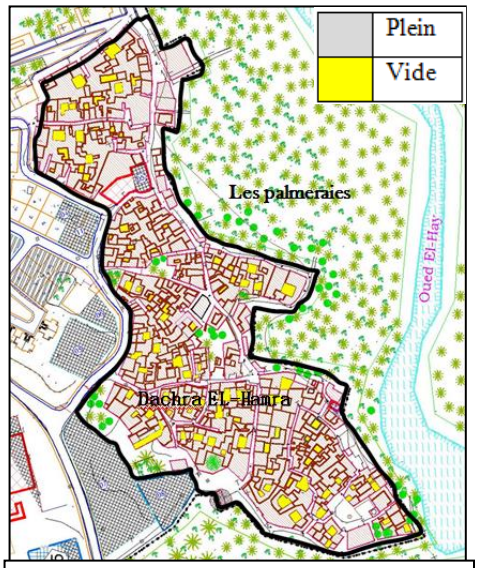

Figure 16 : Densité du bâti du ksar.
Source: auteure

2.2.2. Disposition spatiale :

La conception de la maison traditionnelle se faisait sur terrain et non pas sur plan, elle était conditionnée par l'ordre familiale et le respect du voisinage. Les comportements sociaux sont exprimés en espaces fonctionnels.

Les habitations du village sont assemblées et serrées l'un à l'autre et qui indiquent le degré de solidarité et de fraternité entre les habitants du village. Sa typologie d'habitat saharienne (des maisons individuelles surélevé d'un seul étage au maximum)

La maison du village rouge est caractérisée par une conception géométrique qui rassemble les membres d'une ou deux familles, et stockant du grain et élevant des animaux. S'étend sur une superficie moyenne des habitations de 310 m^2, avec 03 à05 chambres.

Généralement, les maisons du ksar s'organise autour d'un espace central multifonctionnel ou se déroule toutes les activités quotidiennes et qui relie les espaces intérieurs connus sous le nom d'« El-houch » ou « wast dar », les chambres ou Biout et la skifa en chicane. Concernant les dimensions sont déterminées suivant la fonction et aussi les matériaux.

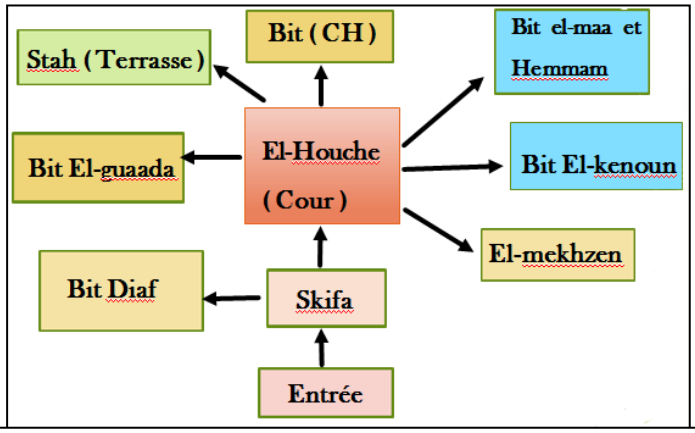

Figure 17 : Organisation spatiale de la maison. **Source**: auteure

2.2.2.1. Eléments déterminants de la maison :

A. La façade : Les façades de la maison traditionnelle du village rouge sont presque des façades lisses et aveugles, où les ouvertures sur la façade extérieure de la maison sont absentes, on trouve seulement une porte d'entrée et des fois des petites ouvertures avec différentes formes.

B. Les fenêtres : Les fenêtres sont petites et étroite fabriquée avec les troncs de palmier, se trouve dans la partie supérieure du mur de la façade. Avec des linteaux et des appuis en tronc de palmier.

C. Les portes : sont petites et étroites fabriquée avec les troncs de palmier, se trouvent à l'extrémité de la façade, d'une hauteur de 1,00 à 1,20 m, et une largeur de 75 cm, la hauteur peut atteindre 2,00m pour permettre le passage des mulets.

Photo 45: Façade d'une maison

Photo 46: Type des fenêtres des maisons

Photo 47: Portes des maisons

2.2.2.2. Typologies d'habitation du ksar :

Toutes les habitations du ksar du village rouge sont bâties selon le même modèle. Généralement, on trouve 03 typologies essentielles :

Typologie	Désignation	Caractéristique
Maison traditionnelle	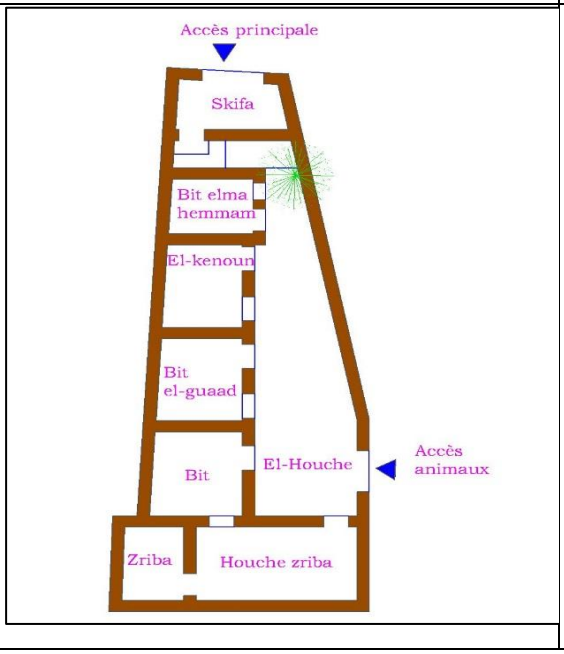	Garder toutes les principes et les caractéristiques de la maison traditionnelle.

Maison traditionnelle modifiée	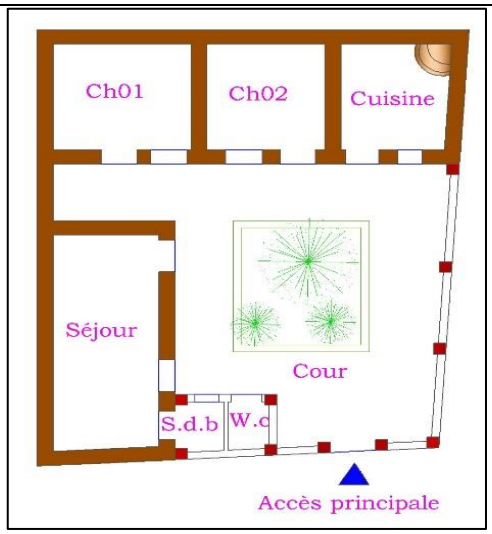	Une maison traditionnelle à 80%, mais l'extension avec poteaux poutres en béton armé, murs en brique et les enduits sur mur extérieur en ciment, plus élimination d'autres espaces.
Maison moderne		Un autre type de maison avec des nouveaux matériaux de construction (Béton armé + Brique).

Tableau 03 : Typologies des maisons du ksar. **Source** : auteure

2.2.2.3. Système constructif :

A. Les fondations : Sont de type filante en rigole avec parfois un soubassement en pierre qui permet de protéger les murs de la remonté capillaire et des eaux de pluies, de 30 cm à 50 cm ou plus.

Premier cas	Deuxième cas	Troisième cas
		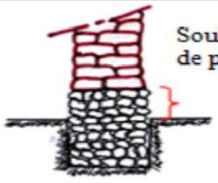
Absence de soubassement en pierre, ceci qu'on est sur un sol rocheux.	Assises de pierres disposées au fond de la tranchée.	La fondation est prolongée en élévation hors sol

Tableau 04 : Types des fondations du ksar.

B. Les murs porteurs : Les murs de la maison du ksar du village rouge construits sous la forme de deux rangées, l'une des grosses pierres et l'autre la terre crue, relie avec l'argile d'une épaisseur d'environ 40 cm, construit sans fondation ou sur des petites fondations.

Photo 48: Murs porteur du ksar.

C. Les structures intermédiaires : Piliers en tronc de palmier généralement dans des espaces à portée important, et la pose du tronc de palmier horizontale avec le tronc vertical dans un point c'est El-Haamel.

D. Planchers et toits : Ils sont constitués de deux couches, la première présente la disposition des troncs de palmiers qui joue le rôle de poutrelle et la seconde est une couche épaisse en boue qui couvre les palmes et assure l'étanchéité de la pluie de précipitation.

Photo 49:Structure intermédiaire du ksar.

E. Evacuation de l'eau pluviale : Formée de gouttières dont une partie noyée dans le massif de la construction et l'autre débordant au-delà des murs extérieurs ; en morceaux de troncs de palmiers coupés à l'axe et creusés en canal.

Photo 50:Gouttière d'évacuation.

2.2.2.4. Matériaux de construction :

La caractéristique principale de l'architecture traditionnelle réside dans l'utilisation exclusive de matériaux locaux, prélevés dans la plupart des cas sur le site même ou dans le voisinage de la construction, dans le ksar du village rouge on trouve les matériaux suivants :

Matériaux	Utilisation et positionnement
La pierre : (gros blocs de dimensions variables).	Utilisées dans les soubassements et les fondations.
Brique en terre crue (toub) est une brique d'argile et de sable séché au soleil souvent armé des fibres végétales.	Utilisées dans les murs porteurs, les cloisons, les acrotères.
La boue	Ce matériau destiné pour les revêtements des murs comme il est utilisé comme une couche supérieure de toit.
Le bois	Ils utilisent les troncs de palmiers plus que d'autres arbres plus les palmes, ces troncs sont utilisés comme des éléments poutrelles. ce matériau est utilisé aussi pour les portes, fenêtres ; linteaux et gouttières.
La chaux	Utilisée pour enduits intérieurs des murs.

Tableau 05 : Matériaux de construction dans le ksar du village rouge. **Source** : auteure

2.3. Valeurs patrimoniales du village rouge :

Les valeurs du ksar du village rouge	
Valeurs associatives	Le regroupement du village rouge ne repose pas seulement sur l'espace résidentiel mais le dépasse à d'autres espaces socioculturels et économiques qui répondent aux besoins de la vie communautaire qui renforcent les liens entre les membres de la communauté.
Valeurs symboliques	Cette société traditionnelle berbère a conservé sa langue, ses coutumes et son type d'habitat.
Valeurs historiques	Ce village est doté d'une richesse patrimoniale avec l'existence des vestiges romains, le musée lapidaire et quelques constructions coloniales, une partie d'histoire est immatérialisé dans des textes littéraires et dans des œuvres d'artiste peintes.
Valeurs paysagères	Les milieux naturels qui recèlent des valeurs de loisir et touristique qui permettent à la foi la découverte et l'exploration démographique paysages par des activités tel que : les randonnées, sortie …

Tableau 06: Valeurs patrimoniales du ksar du village rouge. **Source** : auteure

3. DIAGNOSTIC ET PATHOLOGIES :

3.1. Mutations et transformations du ksar rouge :

Le ksar du village rouge présente d'une façon générale les mutations auxquelles sont confrontées toute architecture de terre : éclatement, abandon, muséification touristique, effondrement … etc.

Ces mutations concernent : les structures sociales traditionnelles, l'apparition de nouvelles habitudes et mode de vie, l'évolution des besoins de la population, et les exigences de la contemporanéité étaient à l'origine des transformations et des modifications qu'a subit un nombre important des ksours. On peut dès lors citer quelques transformations et mutations dans le ksar déchera Hamra à savoir :

- ✓ Le changement du profil volumétrique des constructions qui apparaît souvent en hauteur, ce qui défigure le cachet de l'architecture locale du ksar. Ce type de transformation engendre des désordres formels et fonctionnels change complètement la typologie de l'habitat du ksar.
- ✓ La palmeraie, c'est la source de vie qui a joué un rôle économique et touristique très fort, malheureusement aujourd'hui est en abandon et non exploité.

- ✓ La disparition des activités artisanales et commerciales.
- ✓ Les lieux communautaires et les composantes des ksours ayant souvent perdu leurs fonctions et leurs vocations sont aussi abandonnés, tels que les mausolées, les mosquées, les souks, les ateliers et les placettes.
- ✓ Les espaces publics dégradés et non entretenu avec l'absence du revêtement du sol et des murs.
- ✓ Dégradation des conditions de vie des populations locales.
- ✓ La dégradation des maisons du ksar ce qui participe à la dégradation du paysage ksourien; et pousse les habitants à déserter le ksar.
- ✓ Délaissement dû à l'absence d'infrastructures de base (eau potable, pont, électricité).
- ✓ Le manque de plusieurs équipements et espaces tel que : équipement sanitaire, espaces de détente et de loisirs…

Ces transformations sont inhérentes à la perte du savoir-faire traditionnel, comme à l'absence de formation aux techniques constructives traditionnelles pour pouvoir les revaloriser sans les défigurer. De plus, l'absence d'un cadre législatif adéquat ou efficace, et le manque de prescriptions prennent la responsabilité de ces dégradations.

3.2. Etat et causes de dégradation du ksar rouge :

De nos jours on constate qu'une grande partie de ce patrimoine souffre de dépérissement et tombe, peu à peu, en ruines. En effet, le matériau de construction **terre** qui représente le matériau de base servant à bâtir ces établissements humains, participe par sa dégradation et son manque de durabilité, à la disparition pure et simple de ce patrimoine Ksourien.

Afin de comprendre les processus de dégradation du Ksar ayant abouti aux pathologies visibles aujourd'hui, il importe d'étudier les principaux facteurs de dégradation. Ceux-ci sont de deux types, naturels ou humains.

Les **principales pathologies des constructions en terre** sont dues essentiellement aux **conditions climatiques,** aux **facteurs de vieillissement des matériaux** et **des désordres structurels** au niveau des soubassements, des murs et des toits (problème d'étanchéité).

Les différentes pathologies sont apparentes sur les constructions. Les types de pathologies existantes sur notre site, sont (**Voir le tableau 07 ci-dessous**) :

- ✓ Pathologie humide : Erosion des murs, présence de coloration foncée de terre sur les murs, remontée capillaire et remontée du niveau du sol extérieur.
- ✓ Pathologie structurelle : Ecartement des murs, fléchissement des murs et fissures.

Type des pathologies	Les causes	Illustrations
Sur mur: ✓ Bande érodée de la partie basse du mur en terre crue, à l'endroit où les remontés capillaires s'évaporent. ✓ Décollement des enduits sur mur extérieur. ✓ Des fissures verticales et des tassements qui dépassent 01 mètre d'hauteur se trouve sur le mur extérieur de la maison derrière la porte d'accès.	✓ L'absence de soubassement en pierre favorise la remontée capillaire. ✓ L'incompatibilité des matériaux d'enduit. ✓ Les dégradations de l'enduit sont dues par les infiltrations directes (la pression de la pluie entraine une pénétration de l'eau dans les enduits) et remontées capillaires. ✓ Le tassement différentiel du sol lié à des problèmes d'alternance de sécheresse et d'humidité du terrain. ✓ Disfonctionnement des gouttières a provoquée la stagnation des eaux pluviales et l'infiltration à l'intérieur de la maison. ✓ (l'eau provenant du sol peut remonter par capillarité à travers les enduits).	 **Photo 51:Pathologie sur murs** **Photo 52:Fissure** 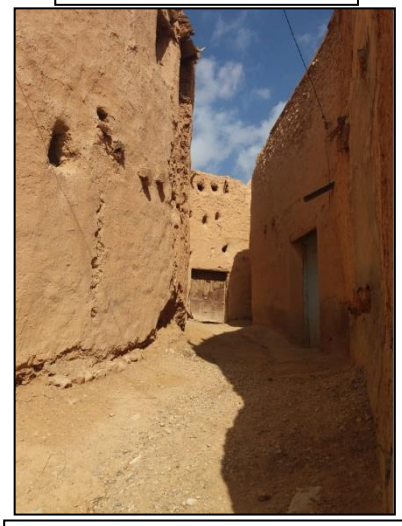 **Photo 53:Erosion des enduits et l'écartement des murs**
Sur toiture : Par défaut d'étanchéité, l'eau est source de désordres au niveau des toitures. Cela s'explique par les dégradations au niveau des plancher, ou encore par des fissurations au niveau des toitures en terre, engendrant des infiltrations et occasionnant des désordres sur les éléments composant la structure en tronc de palmier.		 **Photo 54:Pathologie sur toiture**

	Fissures
	Traces d'humidité
	Décollement des enduits
	Désordre du toit

✓ Les rues et ruelles du ksar ont une double fonction : une fonction spatiale et une fonction d'évacuation et de drainage. Mais, ne jouent plus leur rôle d'artères d'évacuation naturelle des eaux de pluie.	✓ Les pluies transforment les rues en torrents dévastateurs, ainsi le manque d'entretien ou à la suite de transformations. .	 **Photo 55:Ruelle du ksar**

Tableau 07: Pathologies du ksar du village rouge. Source : auteure

4. AMORCE DE PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS :

Après analyse et diagnostic du ksar, on peut noter que ce dernier est dans un état dégradé, une grande partie de ses habitations sont abandonnées, condition de vie dans ce ksar ne corresponde pas aux exigences actuelles de la contemporanéité. De ce fait, on peut le classer comme un site mort qui n'est pas **dynamique.** Sa disparition est certaine si aucune mesure **de réhabilitation et de revitalisation n'est entreprise.**

Celle-ci passe nécessairement et non seulement par **la reconnaissance** de ce patrimoine matériel comme patrimoine national et international, mais aussi par la recherche **de moye**ns de pouvant offrir à **la population locale** les ressources nécessaires à son développement, sans pour autant porter préjudice à l'équilibre fragile et aux particularités socioculturelles locales.

La pertinence de notre recherche est de développé **une stratégie d'intervention** dans un tissu vernaculaire riche en patrimoine architecturale, qui va être l'intermédiaire entre la **préservation et la création du neuf** et pour répondre au besoin de satisfaction en matière sociologique, on s'est fondé sur le principe **de dualité entre l'ancien tissu et l'exploitation d'un nouveau mode de vie.**

Ce site patrimonial a différentes potentialités, on distingue :

- ✓ Potentialité paysagère : Un site historique qui contient un ensemble de patrimoine urbain, naturel de grande qualité paysagère. On peut dire que c'est un site qui a une potentialité touristique très forte, vu qu'il possède des vues magnifiques et un charme exceptionnel.
- ✓ Cadre bâtie : Existence d'un patrimoine architecturale d'une certaine valeur.
- ✓ La palmeraie offrira des opportunités de travail pour les habitants, mais aussi boostera l'économie de la région.

Donc, on peut résumer les axes de notre intervention sur ce ksar dans :

- ✓ **La revitalisation du tissu urbain.**
- ✓ **Réhabilitation du cadre bâti.**

4.1. Les interventions au niveau urbain :

- ✓ **L**e ksar a une valeur culturelle et économique importante, c'est pour quoi on a créé un axe commercial et un axe d'animation tout au long des rues, afin de redynamiser à nouveau le ksar.
- ✓ Réhabilitation des façades et des parois verticale.
- ✓ L'amélioration de l'existant. (rue, ruelles, skifa…)
- ✓ Intégration des espaces de confort : les lieux de guide, de repos, de restauration, de loisirs, de détente, des mobiliers urbains, des éléments de signalétiques,…
- ✓ Réanimation et l'aménagement des espaces publics.
- ✓ L'aménagement des espaces d'exposition.
- ✓ Aménagement et équipement des haltes et des points de départ et d'arrivée des touristes.
- ✓ Amélioration du paysage urbain du ksar à travers le revêtement des pavages afin de donner un nouveau traitement de sol, l'éclairage public et le ravalement des façades.
- ✓ Exploiter la différence du niveau pour créer un balcon aménagé qui donne sur la vue panoramique de la palmeraie.
- ✓ Intégration des espaces de stationnement (bicyclette, moto électriques).

Photo 56: Réanimation de la placette Ennegra.

Photo 57: Amélioration du paysage urbain

4.2. Les interventions au niveau social :

- ✓ Assurer la mixité sociale à travers la création des espaces de détente, de rencontre sociale …
- ✓ Restaurer les habitations dégradées du ksar.
- ✓ Aménager les parties du ksar démolis.
- ✓ Aménagement d'une « Rahba » représentant un espace d'accueil et d'exposition à l'échelle urbaine, elle va servir pour les habitants et les touristes.
- ✓ Création des airs de jeu et des promenades pour enrichir la fonction détente.

Photo 58: Espace de rencontre sociale

Photo 59: Aménagement du Rahba

4.3. Les interventions au niveau économique :

- ✓ Favoriser la mixité fonctionnelle à travers la diversité du commerce (artisanat, gastronomie, couture, restauration…).
- ✓ Garantir une bonne disposition des commerces de première nécessité (la disposition sur l'axe commerciale).
- ✓ La région est célèbre par l'activité artisanal c'est pour cela on a créé des ateliers d'apprentissage et de ventes de produits artisanales local.
- ✓ Intégration des éléments naturel dans le site un acteur dynamique à travers la revitalisation de la palmeraie.
- ✓ Création d'un petit pole d'orientation et d'information pour les touristes, qui serait de passage ; ce dernier propose des activités comme les balades à dos de chameaux, des circuits de quad, et des sorties en 4x4 pour découvrir la région.
- ✓ Créer de l'emploi (guides, vendeurs…)
- ✓ Réhabiliter, moderniser et reconquérir les commerces existant.
- ✓ Renforcer la promotion des produits culturels et touristiques à travers des réseaux larges de partenariats (institutions spécialisées, médias, Internet, ONAT, opérateurs privés, …)

Photo 60: La mixité fonctionnelle dans le ksar du village rouge

4.4. Les interventions au niveau culturel :

- ✓ Donner l'accès à la culture et au sens du patrimoine.
- ✓ Revaloriser la vocation artisanale.

- ✓ Les habitants de ce ksar sont connus par leurs plats traditionnels et pour les valoriser on a créé un circuit gastronomique qui aide les touristes à découvrir cette tradition.
- ✓ Création des projets ponctuels pour animer le quartier en se basant sur les tracés anciens.
- ✓ Création des maisons d'hots pour que les touristes découvrent le mode de vie réel des habitant du ksar.

Photo 61: Espaces d'animation dans le ksar du village rouge

4.5. Les interventions au niveau patrimonial :

- ✓ Restauration et la réhabilitation des monuments historiques du ksar située tout au long du chemin touristique tels que le musée Lapidaire, les mosquées et les mausolées.
- ✓ Traitement des constructions en ruine.
- ✓ La valorisation du souk.

4.6. Les interventions au niveau technique :

4.6.1. Traitement des pathologies liées à l'humidité :

A. Installation de drain périphérique

Le drain est un dispositif qui permet de contrôler l'humidité présente aux pieds du mur. Le système consiste à intercepter les eaux de pluie et les empêcher d'atteindre la base des murs, de les canaliser vers un drain raccorder au réseau d'eaux pluviales (Collombet et al, 1989). (Photo: **62**)

Photo 62: Drain périphérique
Source : www.jmaterenvironsci.com

B. Traitement contre les infiltrations des eaux :

Si les infiltrations sont dues à une rupture de canalisation, il s'agira de réparer la canalisation et opérer ensuite par une réfection de l'enduit avec de préférence un enduit à la chaux. Si la partie supérieure du mur est atteinte, il y a lieu de réaliser un prolongement de la toiture.

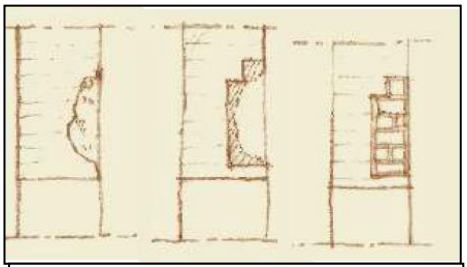

Figure 18: réparation d'une cavité
Source : Moris et S

Dans le cas où le ruissellement des eaux de pluie a creusé une cavité importante le long du mur, on la comble avec un mélange de terre et de paille et on le recouvre d'un enduit perméable à la vapeur et imperméable à l'eau. (Figure : **18**)

4.6.2. Traitement des soubassements :

A. Nettoyage et mise à niveau :

Dans le cas où les fondations et le soubassement sont en bon état, la solution consiste juste à éliminer la terre qui recouvre le mur jusqu'au soubassement et laisser le niveau du sol 10cm au minimum au-dessous des soubassements.

B. Reprise des fondations :

Si la base du mur présente des écroulements qui mettent en danger la stabilité de la maison, la solution est d'étayer au préalable le mur, de démolir la partie endommagée, on procède ensuite, à une reprise de fondations et la construction du mur.

4.6.3. Traitement des fissures :

Avant toute reprise de fissures, il convient d'abord de déterminer l'origine du problème et y remédier afin de stabiliser la structure. Selon le degré de la pathologie, il existe plusieurs types d'interventions, citons : les tirants, les chainages en bois, les contreforts.

Si les fissures sont superficielles et qu'elles ne portent pas atteinte à la stabilité du bâti, on pourra nettoyer les cavités et les reboucher avec un mortier à base de terre (Moriset al,2011). Le mortier en ciment est à proscrire, car la reprise des fissures doit se faire à partir de matériaux compatibles avec le matériau terre. Enfin, et pour homogénéiser la surface, un enduit peut être appliqué. Si les fissures sont importantes, il est possible de les refermer en insérant des clés en bois jouant le rôle de «points de suture» (Moriset, 2010), le bois doit être traité contre les termites (trempé dans un lait de chaux). On peut également les combler avec des blocs de terre. Cependant, il faut penser à ce que la réparation ne perturbe pas la descente des charges et à travailler la pente de drainage pour maintenir l'humidité à distance.

Photo 63: réparation des fissures
Source : CRATerre

4.6.4. Renforcement des angles :

La méthode consiste à réaliser un harpage qui assure une bonne liaison au niveau des angles. On peut opérer par différentes façons selon le désordre et la nature du matériau, dans notre cas c'est par des angles maçonner en matériaux durs, notamment la pierre ou la brique de terre cuite (Figure 17).

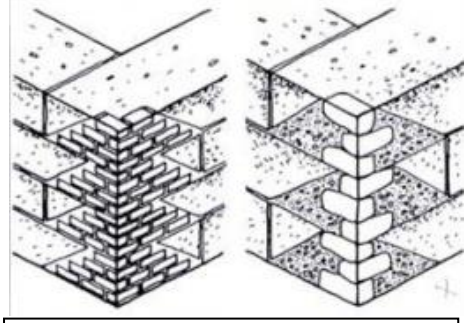

Figure 19: Renforcement des angles maçonnés**. Source :** CRATerre

4.6.5. Réfection des enduits :

Pour des raisons d'adaptation et de compatibilité, les enduits à base de terre sont les mieux adaptés. Ces derniers, peuvent être exécutés en trois couches ou en deux couches en respectant la règle de la dégression du dosage entre les couches depuis le support jusqu'à la dernière couche. L'intervention consiste à décoller toute la partie de l'enduit endommagée, il est recommandé de dépasser de quelques centimètres les limites des surfaces endommagées. Ces dernières doivent être nettoyées, dépoussiérées et humidifiées et pour finir réappliquer un nouvel enduit en terre. L'opération nécessite de raccorder les surfaces nouvelles au même niveau que les surfaces anciennes existantes, en s'appliquent à retrouver la même texture en surface et laisser sécher dans les meilleurs conditions.

Conclusion :

L'héritage culturel urbain des ksours, raconte l'histoire des villes, ainsi que de ses habitants. Malheureusement, des pans entiers de ce patrimoine ont disparu, et ceux qui ont pu être relativement conservés, restent souvent très menacés par l'action de l'homme et des éléments naturels.

D'ailleurs, aujourd'hui le Ksar « Déchera hamera » ce prestigieux patrimoine peut être considéré comme un patrimoine **en danger**, car l'urbanisation se fait indépendamment des caractéristiques du site et du climat, au mépris de la conservation de l'architecture ancestrale. Par conséquent, le Ksar vit en marginalité, il est presque mort et présente un moyen état de dégradation, caractérisé par des transformations dans ses aspects morphologique, social et fonctionnel.

Des stratégies adéquates doivent être envisagées, à condition que **le processus** ne s'arrête pas uniquement à **la réhabilitation** du cadre physique des lieux, mais il doit aller jusqu'à sa **valorisation, sa revitalisation et son réinvestissement**.

Une réhabilitation qui implique **une amélioration matérielle** ainsi qu'une **revitalisation** qui assure une certaine **attractivité** du quartier dans son ensemble à des fins résidentielles, et un développement qui vise à stabiliser la vitalité et la diversité économiques, à varier les fonctions urbaines et à assurer des sources de revenus pour les habitats du ksar.

Premier utilisateurs du patrimoine, les habitants doivent être associés dans ce processus de **revitalisation**. (La préservation du bâti ancien du ksar ne doit pas être dissocié du rôle déterminant de ses habitants, qui de génération en génération, lui ont donné sens.) Une priorité qui doit être dans de toute politique de développement local.

CONCLUSION GENERALE

Conclusion :

Le patrimoine désignait dans son sens originel l'héritage octroyé d'une génération à une autre, il a subi un élargissement dans sa définition, ses valeurs ainsi que les éléments qu'il comporte. Aujourd'hui, ce terme a englobé de nouvelles catégories : le patrimoine majeur, le **patrimoine mineur**, industrielle, maritime…

Le patrimoine mineur a été choisi pour designer cette catégorie de biens ordinaires en apparences, mais riche par leurs significations, leur valeur culturelle… De ce fait, le patrimoine mineur intègre une des composantes majeures du patrimoine bâti qui est **« l'habitat traditionnel** », d'ailleurs la présente cherche s'intéresse à **l'habitat traditionnel ksourien**.

Les ksours sont un atout considérable pour le parc patrimonial algérien. De par leur configuration spatiale, leur architecture ainsi que leur mode de vie, ils constituent un mémoire d'époques et un patrimoine authentique qui témoigne de l'identité et de la culture de la communauté ksourienne, qui se transmet de générations en générations.

La survie du Ksar était liée à l'existence de l'eau et au travail agricole en palmeraie. Les oasiens par un travail acharné en se basant sur des moyens matériels rudimentaires, ils ont pu fertiliser en leur faveur un milieu sec et contribuer au développement d'un écosystème agricole et à la protection de l'environnement. Ils ont pu bâtir des cités adaptées aux milieux secs avec des conditions difficiles. Ils ont mis au point un écosystème basé sur le triptyque « **Ksar-eau-palmeraie** », adapté aux conditions locales.

Le village rouge de Biskra objet de notre étude, constitue un bon exemple de ce génie populaire dans la production d'une architecture ksourienne autarcique et adaptée à son contexte.

Aujourd'hui, ce vieux Ksar subit un processus des dégradations très avancées qui mettent en péril son existence provoquant parfois, la rupture des liens entre les hommes avec leur milieu social et naturel. Ces dégradations dues sont causées suite à la perte du savoir de l'architecture traditionnelle Ksourienne, de la non maîtrise des techniques constructives ancestrales. Sans oublier aussi le mépris envers le matériau "terre", aux mutations sociales, à l'introduction de nouveaux matériaux et modes de construction et, surtout, aux carences de gestion du patrimoine, D'ailleurs on note aujourd'hui une absence de réglementation spécifique définissant le statut du Ksar, ainsi que les approches et méthodes à utiliser pour la sauvegarde et le passage de ce témoin du passé aux générations futures.

La cause principale de ses transformations anarchiques peut se résumer dans l'indifférence des autorités concernées par la protection du patrimoine et le manque de

sensibilisation des populations habitant les cœurs historiques des ksours sur l'importance de cette architecture ancestrale et de la nécessité de la conservation de ses valeurs.

Actuellement, il est nécessaire d'envisager **une redynamisation** des anciens ksours qui ont graduellement été vidé de leurs habitants. Aussi, la création et la mise en place d'une structure de gestion et de sauvegarde du patrimoine (constituer d'architectes, de spécialistes, d'artisans, de sociologue, d'associations et habitants…) ; à l'instar l'OPVM de la ville de Ghardaia, qui s'occuperait uniquement de la conservation de la ville traditionnelle et de sa palmeraie.

Enfin, dans cette recherche on a offert l'opportunité de répertorier les savoirs liés aux ksours, pour une meilleure compréhension de l'espace ksourien en vue de la préservation et de la redynamisation de ce patrimoine vernaculaire. Des perspectives de cherche peuvent se pencher sur l'implication des populations locales à toutes les étapes de la connaissance, de la valorisation et de la gestion de ces lieux est incontournable. Cela demeure essentiel dans les nouvelles politiques de gestion du patrimoine. D'autres pistes peuvent être ouvertes qui concerne l'insertion de ce patrimoine dans une perspective de développement et valorisation touristique et les modalités de sa mise en œuvre.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

✓ **OUVRAGES :**

- ADJALI S. « *Habitat traditionnel dans les AURES* », Editions du CNRS.
- AMENDOEIRA, A.P et FERNANDES, M. (2009). « *Le patrimoine mondial en terre dans la Méditerranée* ».
- BELGUIDOUM S, BOUDINAR A. (2015). « *Les cités du Bas-Sahara. Éléments d'histoire urbaine. Les mutations de la ville saharienne [Approches croisées sur le changement social et les pratiques urbaines]* », Ouargla, Algérie.
- BELLIL R. (2000). « *Les Oasis du Gourara I et II* », Le temps des Saints et Fondation des ksour, Paris, Ed Peeters Pressa Louvain.
- BENMATTI, H.A. « *L'habitat du tiers monde. Cas d'Alger* ». SNED, Alger.
- BENYOUCEF B. (1986). « *Le M'Zab, La pratique de l'espace* ». Alger, Entreprise nationale du livre.
- BONVALET C, DUREAU F. (2000). « *Les modes d'habiter : des choix sous contraintes*», Paris.
- BOUAOUINATE A, BENTALEB A., DEKKARI A., SADIK A. « *L'économie du patrimoine et développement durable dans les oasis et les zones vulnérables, cas du ksar ait ben haddou* ».
- BRANDI C. (2001). « *Théorie de la restauration* ». Edit. Allia, Paris.
- BRAUDEL F. (2002). « *Le Sahara, cette autre Méditerranée* » tome 99.
- CASANOVAS X. (2007). « *Architecture Traditionnelle Méditerranéenne* ».
- CHEKHAB-ABUDAYA M. (2012). « *Patrimoine architectural du Sud algérien : le « qsar », type d'implantation humaine au Sahara* », Paris, Université Panthéon-Sorbonne.
- CHENORKIAN R, SAMUEL R. (2014). « *Les interactions hommes-milieux: questions et pratiques de la recherche en environnement* ». Éditions Quæ.
- COTE M. (2005). « *La ville et le désert – Le Bas-Sahara algérien* », Éd KHARTALA et IREMAM.
- CÔTE M. (1986). « *L'habitat dans les mutations de la société rurale* ». Editions du CNRS, Annuaire de l'Afrique du Nord, Tome XXV.
- CÔTE M. (2005). « *La ville et le désert – Le Bas-Sahara algérien* », Éditions KHARTALA et IREMAM.
- DJERADI M. (2012-2013). « *L'architecture ksourienne (Algérie) entre signes et signifiants* » TOME 36-37.

- GRAVARI-BARBAS Maria. (2005). « *Habiter le patrimoine : enjeux, approches, vécu*». Presses universitaires de Rennes.
- GUINDANI S, DOEPPER U. (1990). « *Architecture vernaculaire, territoire, habitat et activités productives* ». édition Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Suisse.
- HAMOUDA A, BRINIS N. (2017). « *Potentialités touristiques rurales en zones arides. Cas d'El Kantara, Algérie* ». Publier par Oases Vox.
- IBN KHALDOUN, « *Histoire des Berbères et des dynasties maghrébines* », Berti édition, Alger.
- ICCROM. (1996). « *Guide de la gestion des sites du patrimoine culturel mondiale* », Rome.
- KREBS J. (2007). « *Concevoir l'habitat* ». Ed. Birkhauser, Bale.
- LOCI G. (1981). « *Paysage, ambiance, architecture* », Edition Pierre Mardaga, Liège.
- LOUIS A. (1975). « *Tunisie du sud. Ksour et villages de crêtes* ». Paris : CNRS.
- MAHROUR K. (1991-1992). « *La mémoire collective d'une cité du Désert : Timimoun* », in. Atelier Architecture Traditionnelle : Atelier Timimoun, EPAU, Alger.
- MAROUF N. (1980). « *Lecture de l'espace oasien* », Ed. Sindbad.
- MERCIER M. (1922). « *La civilisation urbaine au M'Zab. Étude de sociologie africaine*», Alger, Émile Pfister.
- NOBERZ-SCULZ Ch. «*Système logique de l'architecture* ». Pierre MARGADA, éditeur, Bruxelles, Belgique.
- POULOT D. (1998). « *Patrimoine et modernité* ». Editions L'Harmattan.
- QUELLEC J. (2006). « *habiter le désert ; maison du Sahara* ». Edition Hazan, Paris.
- RAPOPORT A. (1972). « *Pour une anthropologie de la maison* ». Édition Dunod, Paris.
- RIEGL A, « *Le Culte moderne des monuments. Son essence et sa genèse* », Éditions du Seuil.
- SARI D. (2004). « Féeries et mutations des oasis du bas-Sahara algérien (les Ziban, l'Oued Righ, le Souf) », Éditions ANEP.
- SÉRIZIAT. (1875). « *Études sur l'oasis de Biskra* », Challamel librairie éditeur, Paris.
- SRITI L. « *Architecture domestique en devenir* ».
- ZAÏED A. (1992). « *Le Monde des ksour du Sud-est tunisien* », Tunis, Beït al Hikma.

✓ **MEMOIRES ET THESES :**

- ABBOU D. (2014). « *Architecture de terre en Algérie* ». Mémoire de Magistère, université de Mostaganem.
- AIT OUALI H, ALLALI C, BARKA K. (2017). « *Valorisation du patrimoine par la création architecturale contemporaine* ». Mémoire de Master, Université Abderrahmane Mira – Bejaia.
- BOUDJABI N. « *Les stratégies de la reconstruction de la ville sur la ville*». Mémoire de magistère. UMC.
- HAFIANE I. « *Patrimoine ksourien d'el oued : entre défis et réalités* ». Mémoire de magister, université Constantine 3.
- HAMMA W. (2011). « *Intervention sur le patrimoine urbain ; acteurs et outils Le cas de la ville historique de Tlemcen* ». Mémoire de Magister, Université de Tlemcen.
- MANSOURI Z. « *Cohabitation entre l'architecture traditionnelle et moderne pour un modèle d'habitat adapté à l'aspect climatique et social des villes sahariennes* ». Mémoire de Magistère, Université de Biskra.
- MOUSAOUI A. (1994). « *Logiques du sacré et modes d'organisation du sacré de l'espace dans le sud-ouest algérien* ». Thèse de doctorat.
- ZELGHI A. « *La stratégie de projet urbain pour une mise en valeur du patrimoine et pour un développement touristique- Cas de Timgad-* ». Mémoire du master en architecture, université de Batna.

✓ **SEMINAIRES :**

- ARROUF A. (2000). « *Apprendre du passé : une stratégie alternative. Cas des Ksour sahariens*», in. Actes du séminaire international, Espace saharien et développement durable, Biskra, Algérie, CRSTRA.
- CÔTE M. (2000). « *L'urbanisation saharienne : ces itinéraires du Moyen-âge qui font les villes d'aujourd'hui* », in Actes du séminaire international *: « Espace saharien et développement durable »*, Biskra (Algérie), CRSTRA.
- GAOUAR M. A. (2000). «*L'oasis et les ksours : un espace socio-territorial à redécouvrir*», in Actes du séminaire international *: «Espace saharien et développement durable »*, Biskra (Algérie), CRSTRA.
- HAOUI BENSAADA S. (2010). « *Contribution à la connaissance et à la préservation des architectures ksouriennes. Cas : le Touât Gourara (Sud Ouest de l'Algérie)* ». Congrès Mondial des Études sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Barcelone.

✓ **REVUES ET DICTIONNAIRES :**

- BADUEL P. « *Habitat traditionnel et polarités structurales dans l'aire arabo-musulmane* », in Annuaire de l'Afrique du Nord, CNRS, Tome : XXV.
- BASSET R. (1937). « *Les ksour berbérophones du Gourara* ».Revue africaine, Tome : LXXXI, n° 3 et 4.
- CHAOUCHE S. (2003). « L'habitat rural en Algérie: vers une uniformisation de l'architecture ». Université Mentouri Constantine, Algérie.
- FARHI B, HADHAGA.F. (2018). « Ville oasienne, ville saharienne et ville au Sahara: controverse conceptuelle entre urbanité et contextualité ». Université Mohamed Khider – Biskra, Algérie.
- GARCÍA-GRINDA J. « *Connaître l'architecture traditionnelle pour la mettre en valeur* ». Université polytechnique de Madrid.
- Grand Larousse encyclopédique, Edition Larousse, Paris, 1960-1964.
- Le Petit Larousse : dictionnaire encyclopédique de langue française des éditions Larousse. Il est publié pour la première fois en 1905 par Claude Augé.
- MAHROUR I. (2011). « *Contribution à l'élaboration d'une typologie "umranique" des ksour dans le Gourara* ». Revue Inssaniyat.
- Méthode RehabiMed, Architecture Traditionnelle Méditerranéenne, I Réhabilitation Ville et Territoire, juin 2007.
- OUCHEN A. (2016). « *Amélioration de l'attractivité des médinas : Espaces publics et circuits touristiques* ». Royaume du Maroc.
- Royaume du Maroc, département de la culture (2018): rapport sur «*L'état de conservation des biens du patrimoine mondial cas du ksar Ait Ben Haddou* ».

✓ **LOIS, CHARTES ET CONVENTIONS**:

- Charte de Lisbonne. « *1re Rencontre luso-brésilienne pour la réhabilitation urbaine* », Lisbonne, 1995.
- Le conseil National des villes. (2000). « *Quelle ville voulons-nous ?* ».France.
- Loi n° 98 - 04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative a la protection du patrimoine culturel.
- Royaume du Maroc, Ministère de la Culture (2007) : « Plan de gestion de Ksar Aït Ben Haddou ».
- UNESCO (1946). *« L'organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture* ».

- UNESCO (1972). « *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel* ».
- UNESCO (2008). « *Des quartiers historiques pour tous : une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable* ».

✓ **WEB GRAPHIE :**

- https://citation-celebre.com
- www.larousse.fr/dictionnaires/francais
- www.evous.fr
- https://fr.wikipedia.org
- https://insaniyat.crasc.dz/pdfs/n_51-52_mahrour-fr.pdf
- https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01235648
- https://www.larousse.fr
- https://www.universalis.fr
- http://www.ville.gouv.fr.
- https://www.infoclimat.fr
- https://oasesvox.com/journals/index.php/ijirhs

Annexes.

Annexes I : Journal officiel de la république Algérienne **N°** 44 :

22 Safar 1419
17 juin 1998

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 44 3

LOIS

Loi n° 98 - 04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 98, 122-21° et 126;

Vu l'ordonnance n° 66-62 du 26 mars 1966 relative aux zones et sites touristiques;

Vu l'ordonnance n° 66-154 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure civile;

Vu l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure pénale;

Vu l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal;

Vu l'ordonnance n° 75-43 du 17 juin 1975, modifiée, portant code pastoral;

Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil;

Vu l'ordonnance n° 75-74 du 12 novembre 1975, modifiée, portant établissement du cadastre général et institution du livre foncier;

Vu l'ordonnance n° 75-79 du 15 décembre 1975 relative aux sépultures;

Vu la loi n° 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement

Vu l'ordonnance n° 84-06 du 7 janvier 1984, modifiée et complétée, relative aux activités minières;

Vu l'ordonnance n° 84-12 du 23 juin 1984, modifiée, portant régime général des forêts;

Vu l'ordonnance n° 86-14 du 19 août 1986 relative aux activités de prospection, de recherche, d'exploitation et de transfert par canalisation des hydrocarbures;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune;

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya;

Vu l'ordonnance n° 90-25 du 18 novembre 1990, modifiée et complétée, portant loi d'orientation foncière.

Vu la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et à l'urbanisme

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale;

Vu la Loi n° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations;

Vu la loi n°91-10 du 27 avril 1991 relative aux biens Wakfs;

Vu la Loi n° 91-11 du 27 avril 1991 fixant les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu la Loi n° 91-16 du 14 septembre 1991 relative au moudjahid et au chahid;

Vu le Décret législatif n° 94-07 du 7 Dhou El Hidja 1414 correspondant au 18 Mai 1994 relatif aux conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte;

Vu l'ordonnance n° 97-10 du 27 Chaoual 1417 correspondant au 6 mars 1997 relative aux droits d'auteurs et droits voisins;

Après adoption par le Parlement;

Promulgue la Loi dont la teneur suit :

TITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er. — La présente loi a pour objet de définir le patrimoine culturel de la Nation, d'édicter les règles générales de sa protection, sa sauvegarde et sa mise en valeur, et de fixer les conditions de leur mise en oeuvre.

Art. 2. — Aux termes de la présente loi, sont considérés comme patrimoine culturel de la nation tous les biens culturels immobiliers, immobiliers par destination et mobiliers existant sur et dans le sol des immeubles du domaine national, appartenant à des personnes physiques ou morales de droit privé, ainsi que dans le sous-sol des eaux intérieures et territoriales nationales légués par les différentes civilisations qui se sont succédées de la préhistoire à nos jours.

Font également partie du patrimoine culturel de la nation, les biens culturels immatériels produits de manifestations sociales et de créations individuelles et collectives qui s'expriment depuis des temps immémoriaux à nos jours.

Art. 3. — Les biens culturels comprennent :

1 - les biens culturels immobiliers;

2 - les biens culturels mobiliers;

3 - les biens culturels immatériels.

Art. 4. — Les biens culturels relevant du domaine privé de l'Etat et des collectivités locales peuvent faire l'objet d'actes de gestion par leurs titulaires dans les formes prévues par la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 relative au domaine national susvisée.

Les règies de gestion des biens culturels Wakfs sont régies par la loi n° 91-10 du 27 avril 1991 susvisée.

Art. 5. — Les biens culturels immobiliers, propriété privée peuvent être intégrés dans le domaine public de l'Etat par voie d'acquisition amiable, par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, par l'exercice du droit de préemption de l'Etat ou par acte de donation.

L'Etat peut acquérir par voie d'acquisition amiable un bien culturel mobilier.

L'Etat se réserve le droit d'établir des servitudes dans l'intérêt public tel que le droit de visite et d'investigation des autorités et le droit de visite éventuel du public.

Art. 6. — Toute publication de caractère scientifique effectuée sur le territoire national ou à l'étranger, ayant pour objet l'étude de documents inédits conservés en Algérie et concernant le patrimoine culturel national, est soumise à l'autorisation du ministre chargé de la culture.

Art. 7. — II est établi par le ministère chargé de la culture un inventaire général des biens culturels classés, inscrits sur l'inventaire supplémentaire ou créés en secteurs sauvegardés.

L'enregistrement de ces biens culturels s'effectue à partir des listes arrêtées par le ministère chargé de la culture et publiées au *Journal officiel* de la **R**épublique algérienne démocratique et populaire.

La liste générale des biens culturels fait l'objet d'une mise à jour tous les dix (10) ans publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Les modalités d'application de la présente disposition sont fixées par voie réglementaire.

TITRE II

DE LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS IMMOBILIERS

Art. 8. — Les biens culturels immobiliers comprennent :

— les monuments historiques;

— les sites archéologiques;

— les ensembles urbains ou ruraux.

Les biens culturels immobiliers quel que soit leur statut juridique, peuvent être soumis à l'un des régimes de protection ci-dessous énoncés en fonction de leur nature et de la catégorie à laquelle ils appartiennent :

— l'inscription sur l'inventaire supplémentaire;

— le classement;

— la création en " secteurs sauvegardés".

Art. 9. — La maitrise d'oeuvre portant sur des biens culturels immobiliers proposés au classement, classés ou inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire est assurée par des spécialistes qualifiés dans chacun des domaines concernés.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Chapitre I

L'inscription sur l'inventaire supplémentaire des biens culturels immobiliers

Art. 10. — Les biens culturels immobiliers qui, sans justifier un classement immédiat, présentent un intérêt du point de vue de l'histoire, de l'archéologie, des sciences, de l'ethnographie, de l'anthropologie, de l'art ou de la culture appellant une préservation, peuvent être inscrits sur l'inventaire supplémentaire.

Les biens culturels immobiliers inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire qui ne font pas l'objet d'un classement définitif dans un délai de dix (10) ans sont radiés de la liste dudit inventaire.

Art. 11 — L'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire est prononcée, par arrêté du ministre chargé de la Culture, après avis de la commission nationale des biens culturels pour les biens culturels immobiliers d'intérêt national sur sa propre initiative, ou à l'initiative de toute personne y ayant intérêt.

Elle peut être également prononcée par arrêté du wali, après avis de la Commission des biens culturels de la wilaya concernée, pour les biens culturels immobiliers ayant une valeur significative au niveau local à l'initiative du ministre chargé de la culture, des collectivités locales ou toute personne y ayant intérêt.

Art. 12. — L'arrêté d'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire comporte les mentions suivantes :

— la nature du bien culturel et sa description;

— sa situation géographique;

— les sources documentaires et historiques;

— l'intérêt qui a justifié son inscription;

— l'étendue de l'inscription prononcée, totale ou partielle;

— la nature juridique du bien;

— l'identité des propriétaires, affectataires ou tout autre occupant légal;

— les servitudes et obligations.

La création de l'établissement public et la réglementation applicable dans les limites du pare culturel font l'objet d'un texte réglementaire.

Chapitre III

Les secteurs sauvegardés

Art. 41. — Sont érigés en secteur sauvegardés, les ensembles immobiliers urbains ou ruraux tels que les casbahs, médinas, ksours, villages et agglomérations traditionnels caractérisés par leur prédominance de zone d'habitat, et qui, par leur homogénéité et leur unité architecturale et esthétique, présentent un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur.

Art. 42. — Les secteurs sauvegardés sont créés et délimités par décret pris sur rapport conjoint des ministres chargés de la culture, de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement, de l'urbanisme et de l'architecture.

Iis peuvent être proposés par les collectivités locales ou le mouvement associatif au ministre chargé de la culture.

La création des secteurs sauvegardés intervient après avis de la commission nationale des biens culturels.

Art. 43. - Les secteurs sauvegardés sont dotés d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur tenant lieu de plan d'occupation des sols.

Art. 44. — Le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur est approuvé:

— par décret exécutif pris sur rapport conjoint des ministres chargés de la culture, de l'intérieur, des collectivités locales de l'environnement, de l'urbanisme et de l'architecture pour les secteurs sauvegardés de plus de cinquante mille (50.000) habitants;

— par arrêté des ministres chargés de la culture, de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement, de l'urbanisme et de l'architecture pour les secteurs sauvegardés de moins de cinquante mille (50.000) habitants après avis de la commission nationale des biens culturels.

Art. 45. — L'élaboration, l'instruction, le contenu, la mise en oeuvre du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur, les mesures de sauvegarde applicables avant sa publication ainsi que les conditions de sa modification, de sa révision, de sa mise à jour régulière seront précisés dans un texte réglementaire.

Chapitre IV

L'expropriation pour cause d'utilité publique

Art. 46. — Les biens culturels immobiliers classés ou proposés au classement peuvent faire l'objet d'une expropriation pour cause d'utilité publique par l'Etat en vue d'en assurer la protection et la sauvegarde.

Sont également concernés les immeubles compris dans leur zone de protection et qui permettent d'isoler, d'assainir ou de dégager l'immeuble classé ou proposé au classement ainsi que ceux qui sont inclus dans les secteurs sauvegardés.

Art. 47. — L'expropriation pour cause d'utilité publique est poursuivie conformément à la législation en vigueur dans le but de sauvegarder les biens immobiliers notamment dans les cas suivants :

— refus du propriétaire de se conformer aux prescriptions et servitudes imposées par la mesure de protection;

— lorsque le propriétaire se trouve dans l'impossibilité d'entreprendre les travaux prescrits, même dans le cas d'une aide financière de l'Etat;

— lorsque l'occupation ou l'utilisation du bien culturel est incompatible avec les exigences de la conservation et que le propriétaire oppose un refus de remédier à cette situation;

— lorsque le partage de l'immeuble porte atteinte à l'intégrité du bien culturel et a pour effet d'en modifier le parcellaire.

Chapitre V

Le droit de préemption

Art. 48. — Toute aliénation, à titre onéreux d'un bien culturel immobilier classé, proposé au classement, inscrit sur la liste de l'inventaire supplémentaire ou compris dans un secteur sauvegardé peut donner lieu à l'exercice du droit de préemption par l'Etat.

Art. 49. — L'aliénation à titre onéreux ou gratuit d'un bien culturel immobilier classé ou proposé au classement inscrit sur la liste de l'inventaire supplémentaire ou compris dans un secteur sauvegardé, quel qu'en soit son propriétaire, est soumise à l'autorisation préalable du ministre chargé de la culture.

Les officiers publics sont tenus de notifier au ministre chargé de la culture tout projet d'aliénation du bien culturel immobilier. Le ministre chargé de la culture dispose d'un délai de deux (2) mois à compter de la réception de la notification pour faire connaître son intention.

Passé ce délai, l'autorisation est réputée accordée, et toute aliénation de biens culturels consentie sans l'accomplissement de cette formalité est réputée nulle.

Annexe

Annexes II : Décret de création du secteur sauvegardé : n°13-185 du 06 Mai 2013, Journal Officiel N°26 :

Art. 2. — le secteur sauvegardé du « Vieux Ksar de Tamacine » constitue un témoin de l'urbanisme saharien traditionnel fondé sur la foi et la tradition, d'une valeur architecturale urbanistique artistique dont le plan répond à de nombreux facteurs géographiques et sociaux historiques.

Art. 3. — Le secteur sauvegardé du « vieux Ksar de Tamacine » d'une superficie de douze (12) Ha est délimité, conformément au plan annexé à l'original du présent décret comme suit :

— au Nord : par le chemin communal n° 160 et les palmeraies Alla et Ouarigh ;

— au Nord - Est : par la piste agricole Ouarigh ;

— à l'Est : par le lac et le canal Oued - Righ ;

— au Sud : par le chemin communal 163 et le chemin de wilaya n° 309 ;

— au Sud - Ouest : par le cimetière Sidi Abdelkader ;

— à l'Ouest : par les palmeraies Sidi Abdelkader.

Art. 4. — Les coordonnées géographiques du secteur sauvegardé du « Vieux Ksar de Tamacine » sont fixées conformément au tableau suivant :

Points	Longitude (m)	Latitude (m)
1	221.460	3656.947
2	221.653	3657.025
3	221.741	3657.063
4	221.774	3657.109
5	221.685	3657.223
6	221.485	3657.224
7	221.426	3657.171
8	221.438	3657.078

Art. 5. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 25 Joumada Ethania 1434 correspondant au 6 mai 2013.

Abdelmalek SELLAL.

Décret exécutif n° 13-185 du 25 Joumada Ethania 1434 correspondant au 6 mai 2013 portant création et délimitation du secteur sauvegardé du village « Dachra El - Hamra ».

— — — —

Le Premier ministre,

Sur le rapport conjoint de la ministre de la culture, du ministre de l'intérieur et des collectivités locales, du ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la ville, et du ministre de l'habitat et de l'urbanisme.

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, relative à l'aménagement et l'urbanisme ;

Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, notamment son article 42 ;

Vu la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire ;

Vu la loi n° 03-10 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;

Vu loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune ;

Vu la loi n° 12-07 du 28 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 21 février 2012 relative à la wilaya ;

Vu le décret présidentiel n° 12-325 du 16 Chaoual 1433 correspondant au 3 septembre 2012 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 12-326 du 17 Chaoual 1433 correspondant au 4 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 01-104 du 29 Moharram 1422 correspondant au 23 avril 2001, modifié et complété, portant composition,organisation et fonctionnement de la commission nationale et la commission de wilaya des biens culturels ;

Vu le décret exécutif n° 03-322 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 Portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés ;

Vu le décret exécutif n° 03-324 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003, modifié et complété, portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés ;

Après avis de la commission nationale des biens culturels lors de sa réunion du 13 juin 2011 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 42 de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998, susvisée, il est créé un secteur sauvegardé du village Dachra El - Hamra dans la wilaya de Biskra dénommé « Dachra El - Hamra ».

Annexe

Art. 2. — Le secteur sauvegardé du village dénommé « Dachra El - Hamra » pour la couleur de sa terre, est considéré comme un modèle d'architecture arabo - berbère authentique, compte tenu de son type de construction, ses portes, le partage de ses ruelles, l'organisation de ses maisons, ses matériaux de construction locaux et son caractère architectural en cohérence avec la nature, les traditions et les coutumes.

Art. 3. — Le secteur sauvegardé du village « Dachra El - Hamra » d'une superficie de cinq (5) Ha , qutare-vingt-neuf (99) ares est délimité, conformément au plan annexé à l'original du présent décret comme suit :

— au Nord : par Chaàbet Eldaflaya sur une longueur de 107.06 m ;

— à l'Est : par une palmeraie appartenant à plusieurs propriétaires sur une longueur de 530.21 m ;

— au Sud - Est : par Oued el-Hay sur une longueur de 139.76 m ;

— au Sud : par une palmeraie appartenant à plusieurs propriétaires sur une longueur de 313.93 m ;

— au Sud - Ouest : par le chemin communal n° 15 sur une longueur de 125.04 m ;

— à l'Ouest : par des habitations (lotissement 142 parcelles) sur une longueur de 350.77 m.

Art. 4. — Les coordonnées géographiques du secteur sauvegardé du village « Dachra El - Hamra » sont fixées conformément au tableau suivant :

Points	Longitude (m)	Latitude (m)
1	542.259	3513.288
2	541.593	3513.283
3	541.586	3513.230
4	541.556	3513.199
5	541.568	3513.167
6	542.464	3513.137
7	542.426	3513.181
8	542.470	3513.209
9	542.213	3513.229
10	542.075	3513.208

Art. 5. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 25 Joumada Ethania 1434 correspondant au 6 mai 2013.

Abdelmalek SELLAL.

Décret exécutif n° 13-186 du 25 Joumada Ethania 1434 correspondant au 6 mai 2013 portant création et délimitation du secteur sauvegardé de la vieille ville de Annaba.

— — — —

Le Premier ministre,

Sur le rapport conjoint de la ministre de la culture, du ministre de l'intérieur et des collectivités locales, du ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la ville, et du ministre de l'habitat et de l'urbanisme.

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu loi n° 90-29 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, relative à l'aménagement et l'urbanisme ;

Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, notamment son article 42 ;

Vu la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire ;

Vu la loi n° 03-10 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;

Vu loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune ;

Vu loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune ;

Vu la loi n° 12-07 du 28 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 21 février 2012 relative à la wilaya ;

Vu le décret présidentiel n° 12-325 du 16 Chaoual 1433 correspondant au 3 septembre 2012 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 12-326 du 17 Chaoual 1433 correspondant au 4 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 01-104 du 29 Moharram 1422 correspondant au 23 avril 2001, modifié et complété, portant composition, organisation et fonctionnement de la commission nationale et la commission de wilaya des biens culturels ;

Vu le décret exécutif n° 03-322 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés ;

Vu le décret exécutif n° 03-324 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003, modifié et complété, portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés ;

Après avis de la commission nationale des biens culturels lors de sa réunion du 13 juin 2011 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 42 de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998, susvisée, il est créé un secteur sauvegardé de la vieille ville de Annaba, dans la wilaya de Annaba dénommé « vieille ville ».

Résumé :

Occupant une place privilégiée dans **le patrimoine universel**, **l'habitat traditionnel** constitue une référence du passé qui continue d'être une source d'inspiration pour contribuer à construire notre futur. C'est pourquoi, il est important de se pencher sur l'aspect patrimonial de ce type d'habitat afin qu'il soit sauvegardé et transmis aux générations futures.

De ce fait la présente étude investit le domaine du **patrimoine historique mineur** en **Algérie,** à travers l'exemple de « **l'habitat traditionnel ksourien** ». On s'intéresse désormais à la région d'El Kantara dans la ville de Biskra ; notamment au **Ksar du « village rouge »** nommé aussi **« Dachra El-hamra ».**

Ce Ksar est un habitat très original qui s'exprime dans l'emploi des matériaux locaux, l'adoption des formes, l'utilisation rationnelle des espaces, la fonction, le rôle et l'utilité de chaque construction. C'est un habitat vernaculaire qui a pour point de départ les besoins et l'application des savoir-faire de l'humain et pour finalité la satisfaction de ses besoins.

Cependant, de nos jours **des pressions** considérables s'exercent sur l'habitat traditionnel ksourien et **menacent** son authenticité. Le ksar du village rouge n'échappe pas à cette réalité, il a aujourd'hui perdu son importance, car l'urbanisation lui a fait subir des modifications profondes. La dégradation de ses composants, l'introduction d'éléments nouveaux au nom de **la modernité**, l'abandon de ses habitations, sont des phénomènes qui affectent ce ksar. Ce dernier s'écroule lentement mais sa disparition est certaine si aucune mesure de **sauvegarde** n'est envisagée.

De ce fait, l'intérêt global de notre recherche est de trouver les moyens nécessaires pouvant **redynamiser** ce ksar, sans pour autant porter préjudice à l'équilibre fragile et aux particularités socioculturelles locales. Ainsi, poser une réflexion sur **les stratégies de sa revitalisation**, d'aider à préserver cet habitat vernaculaire afin qu'il puisse intégrer tous les facteurs émergents et qu'il puisse parvenir à jouer un rôle actif dans l'ensemble de la région.

Mots clés : **Habitat traditionnel, patrimoine historique mineur, habitat traditionnel ksourien, ksar du village Rouge (Dechera El-hamra) Biskra, stratégies de revitalisation.**

Abstract:

Occupying a privileged place in **the universal heritage**, **traditional habitat** constitutes a reference from the past which continues to be a source of inspiration to help build our future. This is why it is important to look into the heritage aspect of this type of habitat so that it is safeguarded and passed on to future generations.

As a result, this study invests in the field of **minor historical heritage** in Algeria, through the example of "**traditional Ksourian habitat**". We are now focusing on the El Kantara region in the city of Biskra; especially in the **Ksar of the "red village"** also called "**Dachra El-hamra**".

This Ksar is a very original habitat that is expressed in the use of local materials, the adoption of forms, the rational use of spaces, the function, role and utility of each construction. It is a vernacular habitat that has as its point of departure the needs and application of human know-how and for the purpose the satisfaction of its needs.

However, nowadays considerable pressure is exerted on the traditional Ksourian habitat and threatens its authenticity. The red village ksar is no exception to this reality; it has now lost its importance, as urbanization has subjected it to profound changes. The degradation of its components, the introduction of new elements in the name of modernity, the abandonment of its dwellings, are phenomena that affect this ksar. The latter is slowly collapsing but its disappearance is certain if no **safeguard measures** are considered.

As a result, the overall interest of our research is to find the necessary means to **revitalize this ksar**, without, however, prejudicing the fragile balance and the local socio-cultural particularities. Thus, to reflect on **strategies for its revitalization**, to help preserve this **vernacular habitat** so that it can integrate all emerging factors and so that it can play an active role in the entire region.

Keywords: **Traditional habitat, minor historical heritage, traditional Ksourian heritage, Ksar of the "red village", revitalization strategies.**

ملخص:

يحتل **السكن التقليدي** مكانة مميزة و مرموقة في **التراث العالمي** ، حيث يعتبر بمثابة مرجعية من الماضي يجب صيانته و الاعتناء به من أجل نقله للأجيال القادمة في أحسن حال.

ونتيجة لذلك، تستثمر هذه الدراسة مجال **التراث التاريخي** في الجزائر ، من خلال مثال **"السكن القصوري التقليدي"** بمنطقة القنطرة في مدينة بسكرة، و خاصة **" قصر القرية الحمراء"** المسمى أيضا **"الدشرة الحمراء"**.

هذا القصر هو موطن أصلي **العمارة القصورية الصحراوية**، من خلال استخدام المواد المحلية ، واعتماد الأشكال ، والاستخدام الرشيد للمساحات ، و كذا الوظيفة و الدور التي يشغله كل بناء من حيث تلبية احتياجات السكان.

ولكن، اليوم و في الوقت الحاضر ضغط كبير يمارس على **السكن القصوري التقليدي** ويهدد أصالته و يفقد أهميته. للأسف قصر القرية الحمراء لا يشكل استثناءً من هذا الواقع ، حيث أخضع لتغييرات عميقة، هذه الأخيرة تتمثل في انحلال مكونات القصر ، إدخال عناصر جديدة باسم الحداثة ، هجر بيوته و غيرها من العوامل، التي أدت إلى انهيار و تدهور حالة هذا القصر العظيم، بحيث أضحى اختفائه مؤكد إذا لم يتم النظر في اتخاذ تدابير وقائية للحفاظ عليه.

ونتيجة لذلك، فإن هدف هذا البحث يندرج في إطار إيجاد الوسائل و التدابير و كذا **الاستراتيجيات** اللازمة **لتنشيط و إعادة إحياء** هذا **الموروث العمراني و الثقافي** دون المساس بخصوصياته الاجتماعية والثقافية المحلية ، حتى يتسنى له أن يكتسب مكانة مرموقة في التراث المعماري الجزائري و خاصة في منطقة القنطرة من خلال قيمته التاريخية و الثقافية و العرقية و السياحية.

الكلمات المفتاحية: **السكن التقليدي ، تراث تاريخي ، السكن القصوري التقليدي ، قصر القرية الحمراء (دشرة الحمراء) بسكرة ، استراتيجيات التنشيط و إعادة الإحياء.**